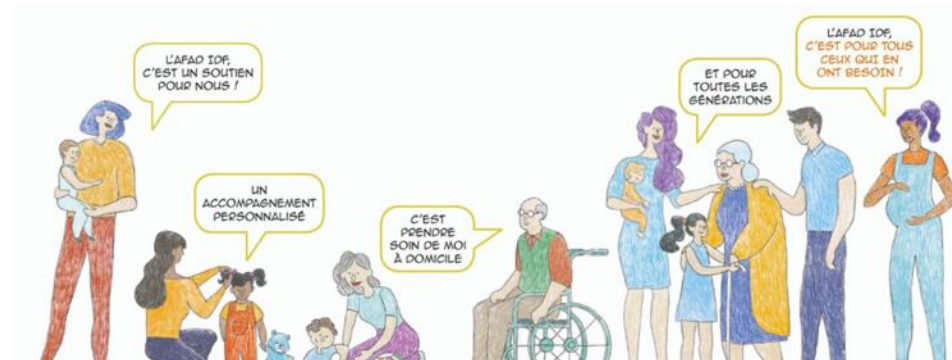




PROJET DE SERVICE

2023 - 2027

AFAD IDF - 135, rue du Mont Cenis 75018 Paris
Tél. : 01.55.07.13.13 – Mail : accueil@afad-idf.asso.fr



AVANT PROPOS

❖ QUI SOMMES NOUS ET QUEL EST NOTRE PROJET ?

- Notre histoire
- Nos valeurs et nos principes éthiques
- Notre communication
- Nos missions
- Nos modes d'interventions

❖ QUELLES SONT LES SPECIFICITES DE NOS ANTENNES ?

- L'histoire de nos antennes
- Les caractéristiques des territoires
- Le profil des bénéficiaires
- Les acteurs mobilisés

❖ QUELLES SONT NOS RESSOURCES HUMAINES ?

- Les engagements RH de l'AFAD IDF / Nouveaux enjeux
- Recrutement / Intégration
- Suivi des salariés et évaluation / Développement des compétences
- Risques professionnels
- Vision RH par antenne

❖ COMMENT MAITRISONS NOUS LA QUALITÉ ?

- Notre politique
- Maîtrise de la qualité : modalités et ressources

❖ QUEL EST NOTRE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ?

- Le règlementation encadrant nos interventions
- Principes d'intervention / Ressources : outils de la loi 2002-2

❖ COMMENT SERA SUIVI NOTRE PROJET ?

- Les modalités d'écriture et de révision
- Les modalités de suivi dans le temps

❖ QUELLES SONT NOS ORIENTATIONS STRATEGIQUES ?

- Les fiches actions par orientation



AVANT PROPOS



Le Projet de Service, outil de pilotage opérationnel, a pour objectif de définir les modalités d'accompagnement qui garantissent les droits des personnes accompagnées. Au regard des missions légales et réglementaires, il définit les objectifs en termes d'accompagnement, de qualité des prestations et présente les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il est réalisé en lien avec le Projet Associatif qui a été réactualisé en 2021.

Le précédent Projet de Service a été établi en 2017. Son renouvellement a pour finalité :

- d'identifier un cadre et un positionnement institutionnel clair,
- de constituer un document fédérateur de conduite de projet et porteur de sens pour les personnes accompagnées et leurs familles, les professionnels salariés et intervenants extérieurs ainsi que pour les partenaires de l'Association,
- d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des salariés et de l'organisation dans son ensemble, dans le cadre du nouveau référentiel HAS (Haute Autorité de Santé),
- de fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce Projet de Service se fonde sur un travail participatif, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés à partir d'un comité de pilotage (COFIL).

Le Projet de Service est un engagement vis-à-vis des personnes accueillies, ainsi que vis-à-vis des organismes de contrôle et de tarification. Il a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les instances dirigeantes en cohérence avec le Projet Associatif et le schéma départemental.

C'est dans le cadre de notre démarche continue de Qualité que sera fait, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et la validation des mesures correctrices ou nouvelles à apporter au fil du temps. Il sera aussi l'instance de référence pour la conduite de l'évaluation.

Qui sommes - nous et
quel est notre projet ?



Notre histoire



75 ANS À VOS CÔTÉS !

Les Associations « AFAD » sont issues d'une initiative de familles, regroupées dans le Mouvement Populaire des Familles (MFP) et désireuses d'assurer une entraide pour pallier aux difficultés multiples engendrées par la guerre et l'occupation. Le regroupement, dès 1947, en une seule fédération, la FNAPAF (Fédération Nationale des Associations Populaires de l'Aide Familiale), leur permet d'obtenir :

- La reconnaissance de la profession de travailleuse familiale (aujourd'hui Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale)
- Le financement des services par la CAF et la CPAM
- Une formation plus longue validée par un certificat d'aptitude délivré par le Ministère

Après plusieurs décennies de travail d'entraide auprès des familles, les services de l'AFAD Île-de-France se tournent, au début des années 90, vers un travail d'aide et d'accompagnement social des familles que la vie rend vulnérable sur le plan social, éducatif et psychologique. Cette nouvelle orientation s'inscrit dans un partenariat avec les services des CAF, des Conseils Généraux pour l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Maternelle et Infantile.

A partir de 1995, l'association diversifie ses activités en direction des personnes âgées et adultes handicapés dans le département de l'Essonne. Cette nouvelle activité s'inscrit dans un partenariat renforcé avec les Municipalités concernées et les Coordinations Gériatriques.

L'AFAD Ile-de-France gère plusieurs services de TISF (Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale), d'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) et d'Aides à domicile en direction des familles, des personnes âgées et/ou des personnes handicapées et des personnes rencontrant momentanément des difficultés sur l'ensemble des départements d'Ile de France.

Les dates clefs :

- 1947** : Création de l'Association Populaire d'Aide Familiale
- 1979** : Les APAF deviennent l'AFAD RP
- 1997** : L'AFAP RP devient l'AFAD Ile-de-France
- 2014** : Obtention de la certification NF Service d'AFNOR
- 2015** : Fusion / absorption Domicile Action
- 2017** : Mise en place du SPASAD
- 2019** : Fusion / absorption AAFP

Notre histoire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AFAD IDF est une association à but non lucratif créée en 1947. Le siège de l'Association est situé au 135 rue du Mont Cenis à Paris (18^{ème} arrondissement). Elle se compose de 2 organes :

- La Gouvernance, organe associatif composé du Conseil d'Administration, Présidée par :
Mme Thérèse HOUGUENAGUE

Le Conseil d'Administration est l'employeur des salariés de l'AFAD IDF.

Il est composé de 8 membres dont la Présidente, la Vice-Présidente, la secrétaire, la trésorière, tous élus par le Conseil d'Administration et qui composent le Bureau.

Il a pour **missions** de :

- Définir les orientations stratégiques associées.
- Etablir le règlement intérieur de l'association
- Arrêter le budget et contrôler les dépenses
- Nommer le Directeur salarié qui assurera, sous l'autorité du Président, la bonne marche de l'association

LA FEDERATION ADEDOM

L'association est adhérente à la Fédération ADEDOM et bénéficie de ses fonctions supports, notamment :

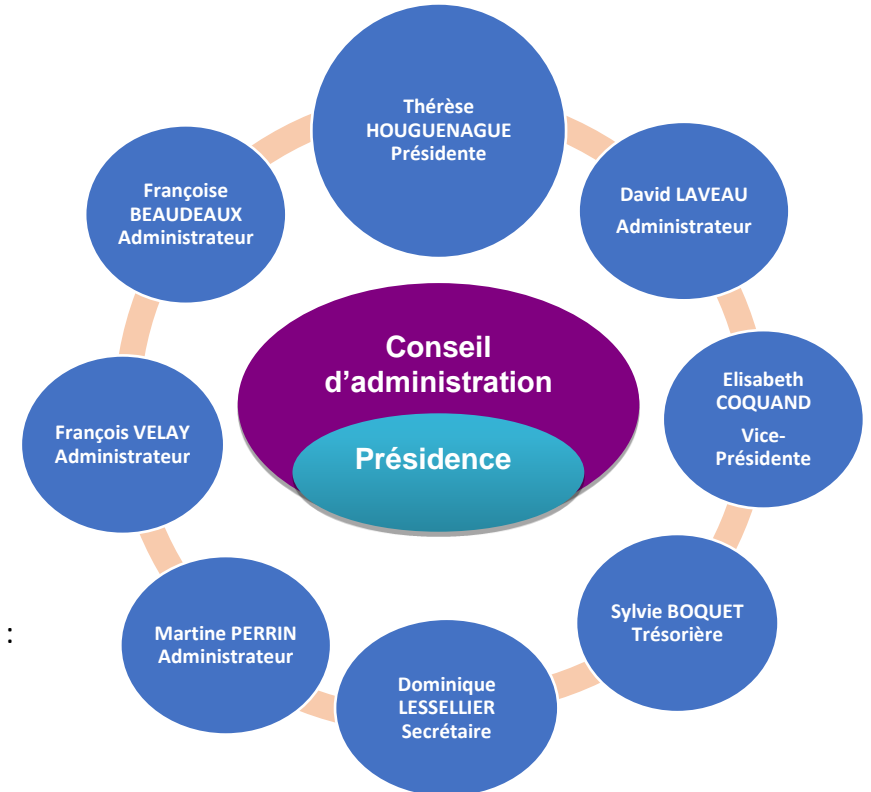


- Service juridique
- Accompagnement de projets
- Qualité
- Qualité de vie au travail



L'AFAD IDF c'est aussi :

- 2351 Personnes accompagnées
- 305 Salariés
- 27 Bénévoles/adhérents

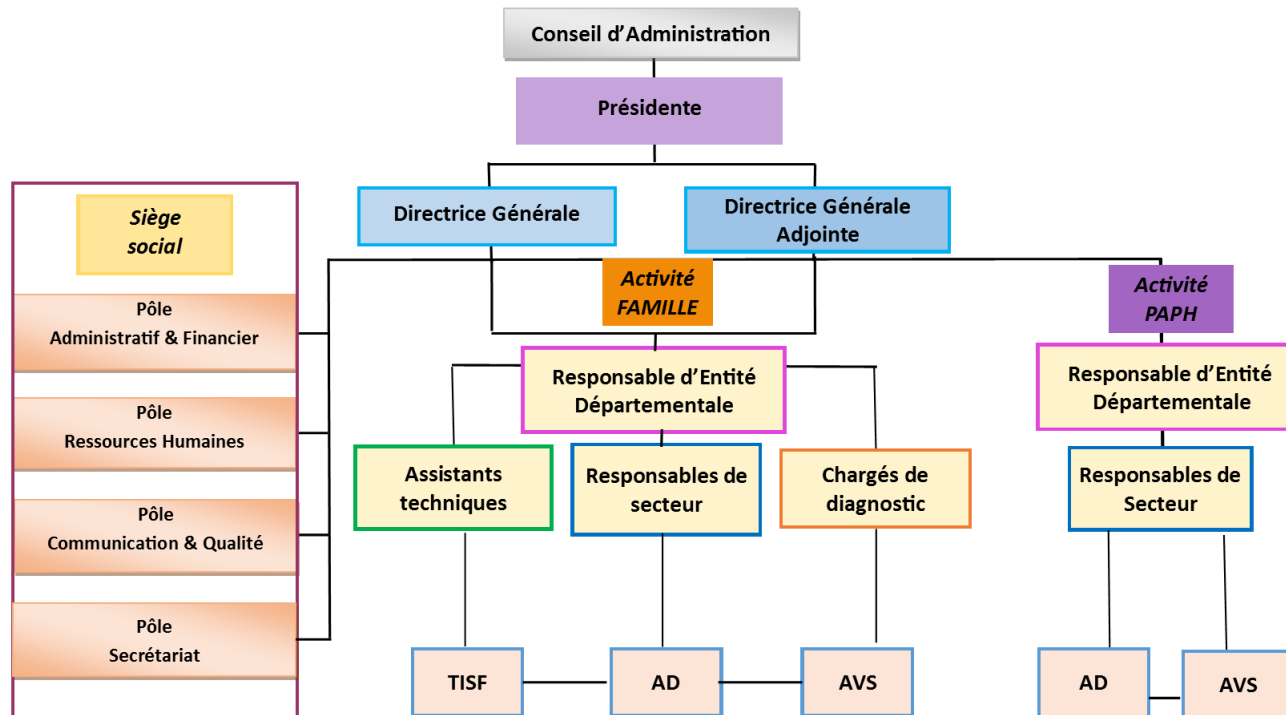


Notre histoire

L'AFAD IDF est composée d'un siège et 7 antennes elles-mêmes en lien avec le siège. Elle intervient principalement auprès de 2 secteurs d'activités :

- L'accompagnement des familles
- L'accompagnement des personnes âgées/handicapées

ORGANISATION INTERNE : NOTRE IMPLANTATION



- **Le Responsable d'Entité Départementale** supervise l'activité et manage l'équipe de professionnels du département.
- **Le Responsable de Secteur** assure la mise en place, la planification et le suivi des interventions. Il est en lien permanent avec les bénéficiaires, les partenaires et les intervenantes.
- **L'assistant technique** est chargé des différentes tâches administratives concernant l'antenne. Chaque équipe module cette organisation un peu différemment et lui donne sa « couleur ».
- **Le Chargé de diagnostic** réalise un diagnostic auprès des familles/Personnes âgées, afin de définir le besoin et le service le plus adéquat

Notre histoire

LES INTERVENANTES

- **Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) :**

Le **TISF** (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale) accompagne dans l'appropriation du cadre de vie avec les enfants. Il soutient et transmet des savoirs et techniques nécessaires à votre vie familiale : soins, alimentation, activités adaptées aux enfants, aide éducative, entretien et sécurité de l'habitat et des personnes, hygiène, gestion du budget et de l'administratif.

- **Les Aides à domiciles (AD) ou Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) :**

L'**aide à domicile** réalise l'entretien courant du domicile et/ou du linge et des tâches administratives simples. Il ou elle assure également un accompagnement social et un soutien des personnes aidées dans leur vie quotidienne.

L'**auxiliaire de vie sociale** prend en charge ou aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (repas, ménage, courses, aide au lever/coucher, toilette...) et des démarches administratives, afin de permettre le maintien à domicile des personnes aidées.



Nos Valeurs & Principes éthiques

NOS VALEURS

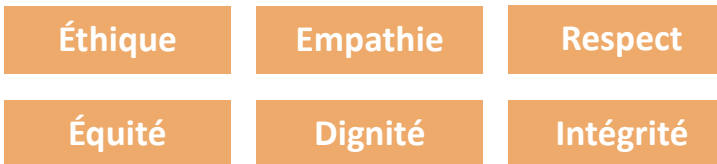
L'AFAD IDF est une organisation laïque, qui fonde son action sur le respect des personnes, et notamment sur **le respect des usagers, des salariés et de ses membres**. Le projet de l'AFAD IDF repose sur la confiance mutuelle : confiance que les usagers lui portent, confiance qu'elle inspire aux organisations partenaires.

L'AFAD IDF est une organisation professionnelle, les intervenant(e)s et l'ensemble des salariés sont tenus à l'obligation de discrétion, au secret professionnel et à la confidentialité.

L'association s'efforce d'agir avec bon sens, de la façon la plus juste possible, et la mieux adaptée à chaque situation et à chaque moment. Elle situe sa mission dans la relation, le dialogue.

L'AFAD IDF a une culture spécifique fondée sur l'intervention au domicile et à partir du domicile.

Nous pouvons résumer nos valeurs en 6 mots :



NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Les interventions ont pour vecteur la relation humaine dans une attitude d'écoute, de discernement, d'acceptation des différences, d'aide et cela dans un cadre strict de neutralité politique, religieuse, syndicale.

La personne accompagnée est une personne à part entière, quels que soient sa situation, son état de santé physique, psychique ou mental, son niveau d'intégration sociale.

Les principes, qui sous-tendent nos valeurs :

- L'observation d'une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion, une juste distance professionnelle, pour tout professionnel et à tout moment.
- La réalisation d'une intervention individualisée, selon un principe d'ajustement continu : de la prise en charge aux besoins et attentes de la personne.
- La sécurisation des personnes à travers une relation protégeant à la fois le bénéficiaire et les professionnels.

Notre communication

La communication joue un rôle fondamental dans toutes les facettes de l'association pour gagner en information et visibilité. La communication interne permet d'informer les salariés, de renforcer la cohésion d'équipe et de vous tenir au courant de l'actualité de l'association et plus globalement du domaine de l'aide à domicile.

Rapport d'activité annuel

Le rapport d'activité annuel est un document de référence pour présenter l'action de l'association de l'année aux partenaires extérieurs mais également aux usagers et aux salariés. Il permet de faire le bilan des actions locales et régionales menées par l'association. Ce rapport fait émerger les orientations de l'association pour l'année suivante.

Ce rapport d'activité est envoyé aux partenaires financeurs. Il est disponible sur demande. Une version condensée peut être téléchargée sur le site internet de l'association.

Le livret d'accueil du bénéficiaire

Le livret d'accueil du bénéficiaire est systématiquement remis aux usagers lors de la signature du contrat. Il est décliné en deux versions : un pour le service « Famille » et un second pour le service personnes âgées et/ou handicapées (PAPH). Il présente l'association et ses fonctions mais aussi les prestations proposées aux usagers. Ainsi, de nombreuses informations pratiques sont disponibles sur l'organisation des interventions, les missions des intervenants mais également les limites des interventions, le paiement des interventions, les numéros utiles, la Charte des Droits et des Libertés des personnes accueillies, le règlement de l'association...

La communication interne

La plus grande partie de la communication interne, au sein des équipes, et entre antennes a lieu lors des réunions. Parallèlement, la dispersion géographique des professionnels accroît l'utilisation importante des moyens modernes de communication.

Notre communication

La lettre aux salariés

La lettre aux salariées est envoyée tous les deux mois à l'ensemble des salariés de l'association. Elle fait état de l'actualité de l'association. Différentes rubriques y sont développées en fonction de l'actualité sociale et de celle de l'association : retour sur la vie de l'association au cours des mois précédents, des différents projets menés par les antennes départementales, témoignage de bénéficiaires, revue de presse, récapitulatif des embauches et des départs des salariés... Cette lettre interne permet aux salariés de maintenir le lien avec l'association et d'être informé des actions menées par les autres antennes de l'AFAD IDF.

Le réseau intranet via un Drive

Accessible à l'ensemble des salariés depuis leur téléphone portable. L'espace « salariés » de l'association offre aux salariés la possibilité de consulter de nombreux documents mis à leur disposition, principalement des documents internes, des articles de presse concernant les services à la personne à domicile, les actualités de l'association. Régulièrement alimenté en actualités, cet espace a pour but de faciliter l'accès à l'information des salariés ainsi que leurs demandes en dématérialisant les échanges.

Le livret d'accueil du salarié

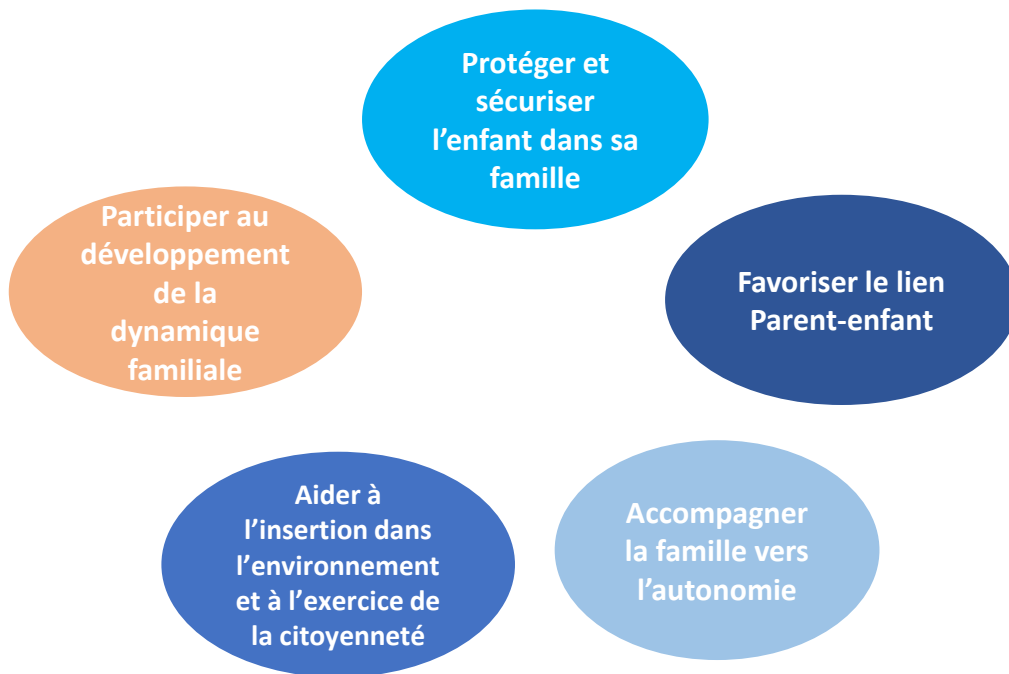
Le livret d'accueil du salarié est systématiquement remis aux salariés lors de leur embauche. Partie intégrante du kit d'intégration, le livret d'accueil du salarié a pour objectif de faciliter l'intégration des salariés et leur permettre une meilleure familiarisation avec leur nouveau cadre de travail en répondant aux principales questions qu'ils peuvent être amenés à se poser. Il contient de nombreuses informations utiles : présentation de l'association, règlement intérieur, informations pratiques sur le fonctionnement de l'association : absences, modulation du temps de travail, remboursement de frais de transports, mutuelle, carte chèque déjeuner, avantages salariaux, formation, sécurité, numéros utiles.

Les écrits professionnels sont généralisés pour répondre, notamment, à la loi de 2002 et aux demandes des partenaires. Le contenu, les objectifs de l'intervention sont formulés par écrit par le/la professionnel(le) et la famille. Cet engagement réciproque participe à la professionnalisation des interventions.

Les statistiques destinées à la CNAF et à la fédération ADEDOM ainsi que les rapports d'activités permettent de mettre en avant le travail d'accompagnement mené auprès des usagers et les actions de l'association auprès des partenaires.

Nos Missions

Secteur
Famille



Nous intervenons au sein des familles pour les accompagner et les soutenir dans leurs fonctions parentales. Pour mener à bien leur mission d'aide et d'accompagnement, les TISF doivent gagner la confiance de chacun des membres de la famille, ce qui passe par : la réalisation d'actes partagés de la vie quotidienne sur un temps long (3h30 à 4h00 d'intervention), la transmission de savoirs par la pédagogie, la valorisation de compétences parentales et des aptitudes des enfants.

La nouvelle circulaire CNAF élargit les motifs d'intervention (répit parental, aménagement/déménagement...) et permet ainsi de renforcer notre rôle éducatif et social. Notre action reste temporaire, il s'agit de travailler à partir d'objectifs courts et réalistes, permettant de trouver des solutions durables qui répondent à des difficultés clairement identifiées.



RÔLE ET MISSIONS DES TISF

Les TISF jouent un rôle déterminant dans une grande variété de situations, par exemple dans l'aide à la scolarité des enfants, la prise en compte du handicap, ou le soutien aux parents en prévention de la dépression post-partum... Pédagogue, il conseille et transmet des savoir-faire.

S'impliquer dans le quotidien de familles ou de personnes en difficulté n'est pas anodin. Il s'agit d'un métier qui nécessite du tact, un fort intérêt pour la relation d'aide, en même temps qu'une capacité à s'extraire des situations pour conserver la neutralité du travailleur social. La faculté d'adaptation à des situations très diverses est donc indispensable.

RÔLE ET MISSIONS AD/AVS/AVF

Les Aides à Domicile, Auxiliaires de Vie Sociale ou Assistants de Vie aux Familles, assurent une intervention personnalisée d'aide à la personne par un soutien aux tâches domestiques. Leurs missions consistent à aider et accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne :

- Aider dans les activités de la vie ordinaire : l'entretien courant du logement et du linge, la réalisation des achats alimentaires, la préparation de repas équilibrés,
- Contribuer à l'aménagement de l'habitat dans un but de confort et de sécurité, à la gestion des documents et aux démarches administratives,
- Favoriser les activités sociales : stimuler les relations sociales et accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale,
- Concourir à développer l'autonomie du groupe familial et des personnes aidées.

Ils rendent compte de leurs actions, alertent et signalent toute situation nécessitant l'intervention d'un autre type de professionnel.

Nos Missions Secteur Famille

L'ACTIVITE CAF

La circulaire CNAF a élargi ses critères :

- **Périnatalité / arrivée d'un enfant** : grossesse, naissance, adoption,
- **Dynamique familiale** : reconstitution familiale, état de santé d'un enfant ou d'un parent, déménagement/emménagement, moments clés de la vie scolaire : école maternelle, primaire, collège,
- **Inclusion** : insertion socio-professionnelle d'un mono-parent, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur de handicap,
- **Rupture familiale** : Séparation, Décès, incarcération.

Ils sont à ce jour peu utilisés car peu connus pour l'instant.

Certaines CAF ont communiqué, via une plaquette et nous avons aussi mené une campagne de communication auprès de nos partenaires.

La naissance, comme depuis plusieurs années, reste le fait générateur le plus représentatif des interventions de l'AFAD IDF au titre du dispositif de la CAF.

Ce qui inscrit notre action dans le cadre de la prévention précoce et du soutien à la fonction parentale dès les premiers mois de la vie d'un enfant.

Le fait générateur « maladie d'un parent ou d'un enfant » représentait 17% en 2022 de nos interventions. Sur certains territoires, il y a une demande forte sur le répit parental. Ce motif prend en compte l'handicap de l'enfant.

L'ACTIVITE ASE

Les TISF interviennent également très souvent en appui des dispositifs de Protection de l'Enfance :

- En complément d'autres mesures AEMO ou AED,
- En retour à domicile d'un enfant après un placement,
- En visites parentales en présence d'un tiers.

Les modes d'intervention de l'AFAD IDF s'articulent autour :

- des activités de la vie quotidienne : entretien du linge et du logement, courses, préparation des repas, préparation et accompagnement de l'enfant à l'école, etc...
- des activités éducatives et du soutien à la parentalité : préparation de l'arrivée du nourrisson, apprentissage de l'hygiène et des soins au nourrisson, respect du rythme de vie de l'enfant, éducation alimentaire, activités d'éveil et socialisation de l'enfant, apprentissage de la gestion du budget courant, organisation suite à une rupture familiale, etc.,
- des activités sociales et relationnelles : accompagnement dans les démarches administratives, recherche d'aide ou de structures de proximité, accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle des parents, intégration des familles dans leur environnement, etc..

Nous apportons une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents. L'intervention au domicile nous demande une adaptation aux différentes problématiques. Notre rôle est alors de préserver le lien intra-familial, de favoriser l'intégration de la famille dans la vie sociale, d'accompagner à la parentalité les familles avec un membre en situation de handicap, de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et de permettre à chacun de trouver sa place.



Nous travaillons en partenariat, afin d'orienter les familles vers les partenaires adaptés, participons aux réunions de synthèse afin de comprendre le fonctionnement de la famille dans sa globalité et de coordonner nos interventions.

L'ACTIVITE RSA

Concernant le RSA (revenu de solidarité actif), l'AFAD IDF intervient auprès de bénéficiaires dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental (91 et 93) Il s'agit d'accompagner des bénéficiaires isolés, éloignés de l'emploi sur des activités de remobilisation, d'estime de soi et de la vie quotidienne.

L'AFAD IDF est une organisation laïque qui fonde son action sur le respect des personnes, le respect des usagers, des salariés et de ses membres. Le projet de l'AFAD IDF repose sur la confiance mutuelle : confiance que les usagers lui portent, confiance qu'elle inspire aux organisations partenaires.

L'AFAD IDF est aussi une organisation professionnelle où les intervenant(e)s et l'ensemble des salariés sont tenus à l'obligation de discrétion, au secret professionnel et à la confidentialité.

- **Les modalités d'admission et d'accompagnement**

Dans la plupart des situations la demande d'aide est faite par téléphone, que ce soit par un bénéficiaire ou par un service (hôpital, service social, service éducatif,). La procédure diffère selon l'un ou l'autre cas.

La demande est faite directement par une famille :

- **Dans le cadre des critères de la CAF :**

Une première analyse de la demande est faite lors d'un entretien téléphonique par le Responsable de secteur ou l'assistante technique.

Dans un premier temps, le service s'assure :

- De l'affiliation de la famille à la Caisse d'Allocations Familiales du département concerné,
- De l'adéquation entre les besoins de la famille et les critères de prise en charge définis par la CAF, entrant dans le cadre de la prestation de service.

En fonction de ces éléments, le Responsable de secteur informe la famille du montant de la participation financière qui lui sera facturée à l'heure.

Dans un second temps, le professionnel détermine avec la famille : le rythme, les modalités d'intervention, les objectifs de l'intervention pour définir le projet personnalisé en concertation avec la famille. Un devis contrat est ainsi délivré à la famille pour validation avant d'intervenir.

Selon les objectifs de l'intervention, Auxiliaire de Vie (AVS) ou Aide à Domicile (AD) ou Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) seront missionnés au domicile de la famille.

La demande est faite par un service social ou médico-social :

Il peut s'agir d'un service de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'un service Protection Maternelle et Infantile (PMI), d'un service d'action sociale, d'une association mettant en œuvre des mesures d'Action Educative à Domicile (AED) ou d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) .

Nos modes d'interventions

Secteur
Famille



L'admission est alors suspendue à l'accord du Conseil Départemental. La décision sera prise en fonction du rapport d'évaluation sociale et éducative établi par le travailleur social du service en question et de la demande d'intervention TISF par l'AFAD IDF comprenant notamment l'origine de la demande, les objectifs fixés à l'intervention, le nombre d'heures et le coût.

Une fois l'accord reçu, et en s'appuyant sur l'ordre de mission et les rapports transmis par le travailleur social du service en question, une visite à domicile est réalisée. Un Projet d'Intervention Personnalisé sera établi dans les semaines qui suivront.

L'accompagnement social de l'intervention

Le Responsable d'Entité Départementale est garant du bon déroulement des interventions. Les prestations sont réajustées en fonction de l'évolution de la situation de l'utilisateur. Pour cela, le Responsable de secteur assure un suivi de chaque intervention.

Le suivi des interventions menées dans le cadre du dispositif de la CAF

Une évaluation de suivi, à domicile ou téléphonique, est réalisée au cours de la période de prise en charge afin de s'assurer de l'adéquation de la prestation et du projet d'intervention personnalisé avec la situation de l'utilisateur. En cas d'évolution, le dossier d'intervention est mis à jour.

Le suivi des interventions menées en lien avec un service social

Le suivi des interventions menées en lien avec un service social est réalisé grâce à l'ensemble des écrits rédigés par les TISF. Ces écrits sont transmis au Conseil Départemental.

Le rapport est validé avec le Responsable d'Entité Départementale. Celui-ci s'assure que le document est en adéquation avec les objectifs prévus.

Le renouvellement de la prise en charge

Dans le cadre d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance financée par un Conseil Départemental, un mois au moins avant la fin de la prise en charge, l'AFAD IDF fait une nouvelle évaluation de la situation et reformule les objectifs de l'intervention dans le cadre d'un rapport. Une demande de renouvellement est adressée au Conseil départemental.

Lorsqu'une nouvelle prise en charge est obtenue, l'AFAD IDF remet à jour le projet d'intervention en concertation avec la famille et les partenaires sociaux.

La fin de la prise en charge peut intervenir selon **plusieurs circonstances** :

- Le nombre d'heures maximal qui peut être attribué à l'utilisateur est atteint,
- L'utilisateur met fin à la prise en charge de sa propre initiative,
- La prise en charge a atteint ses objectifs,
- L'AFAD IDF met fin à la prise en charge parce que l'utilisateur ne respecte pas les termes du contrat d'intervention,
- L'AFAD IDF met fin à la prise en charge parce qu'elle ne correspond plus à la définition du projet d'intervention.

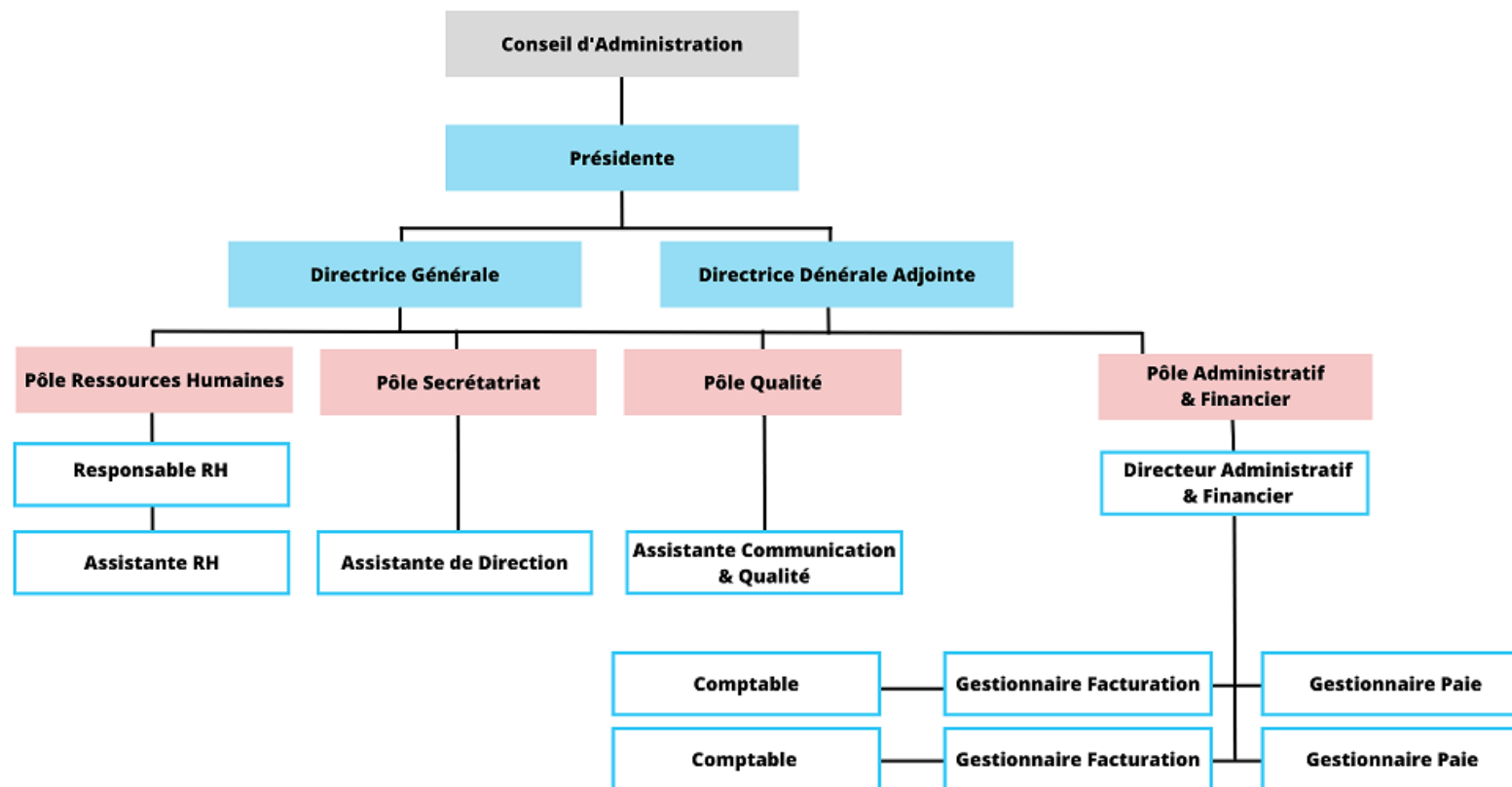
L'évaluation des interventions

Le Responsable de secteur coordonne le planning pour ajuster en permanence l'intervention avec l'intervenant(e) et la famille :

En termes de planning : les professionnels de l'AFAD IDF tiennent compte des besoins et des disponibilités de la famille, ils adaptent le planning en fonction des évolutions de chaque intervention ainsi que des contraintes et disponibilités des intervenants.

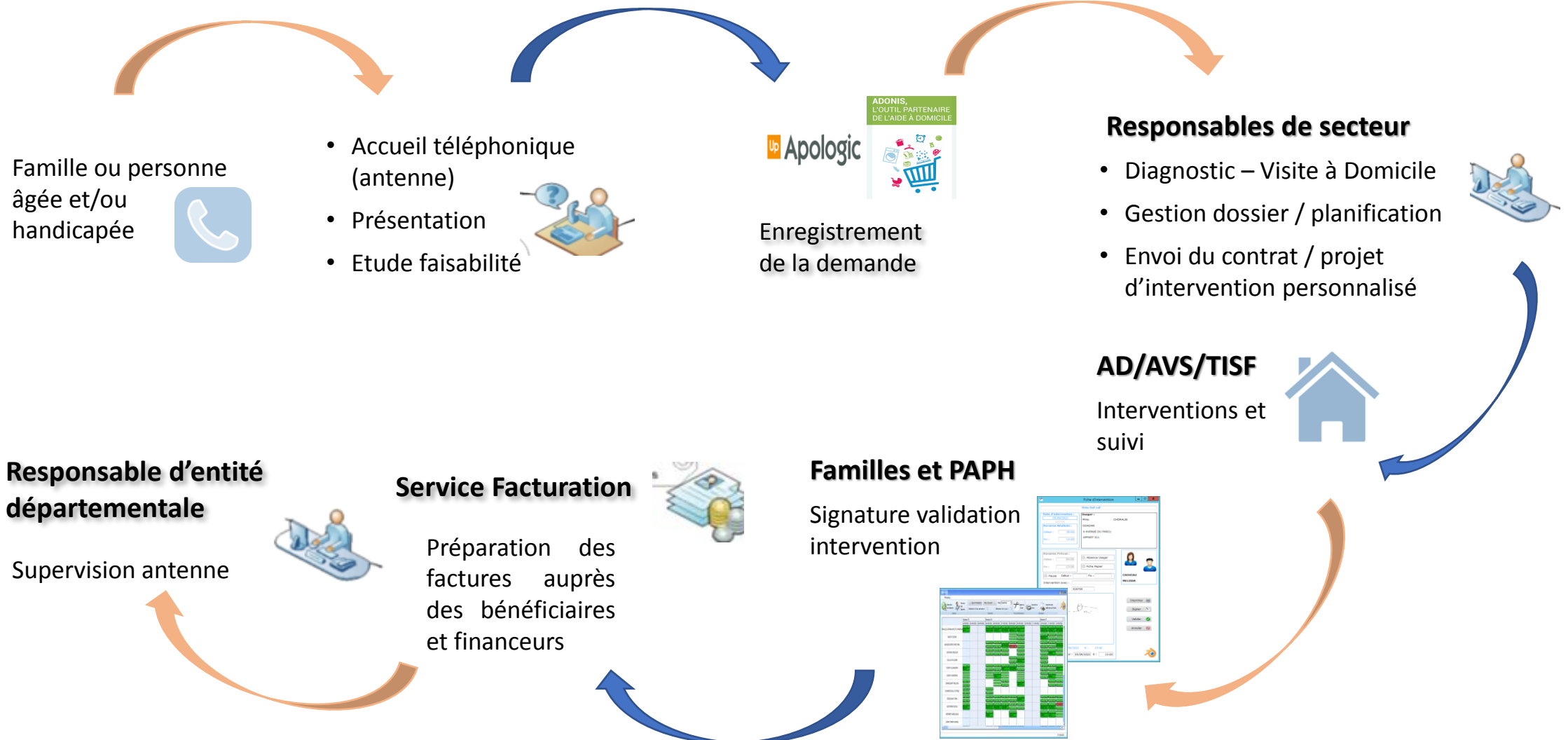
En termes de contenu : le Responsable de secteur et/ou le Responsable d'Entité Départemental échangent aussi fréquemment que nécessaire avec les intervenants sur les situations et les ajustements éventuels à apporter à l'intervention.

Nos modes d'interventions siège



- **Pôle secrétariat** : gestion de l'administratif des antennes et du siège, élaboration de la communication interne et externe et création des documents et de process relatifs à la démarche qualité.
- **Pôle ressources humaines** : recrutement, gestion des contrats, intégration des salariés, gestion des carrières, élaboration de projets, bien être au travail, accompagnement dans le process Action Logement et formation.
- **Pôle paie** : élaboration des contrats de travail, gestion des paies, gestion des arrêts de travail, de la mutuelle et de la prévoyance.
- **Pôle facturation** : gestion du cycle Facturation : réalisation des factures familles/PAPH (usagers & financeurs) et gestion des règlements (CESU, PayPal, virements), intégration et contrôle des données des logiciels « métiers », analyses des comptes clients.
- **Pôle comptabilité** : gestion du cycle Achat (enregistrement factures, règlements), support aux antennes dans la gestion des impayés liés aux bénéficiaires, gestion de la trésorerie de l'association (banques, caisses).

Nos modes d'interventions siège



Nos Missions Secteur PAPH

L'AFAD IDF est présente dans le cadre d'interventions à domicile pour les jeunes retraités, les seniors autonomes ou fragilisés par l'avancée en âge, les personnes en situation de handicap ou en sortant de l'hôpital.

L'association propose aux personnes âgées et/ou handicapées un accompagnement et un soutien personnalisé, évolutif en fonction de la personne et de la situation. Chacune de nos interventions est une occasion pour créer et entretenir le lien avec la personne aidée et encourager l'autonomie.

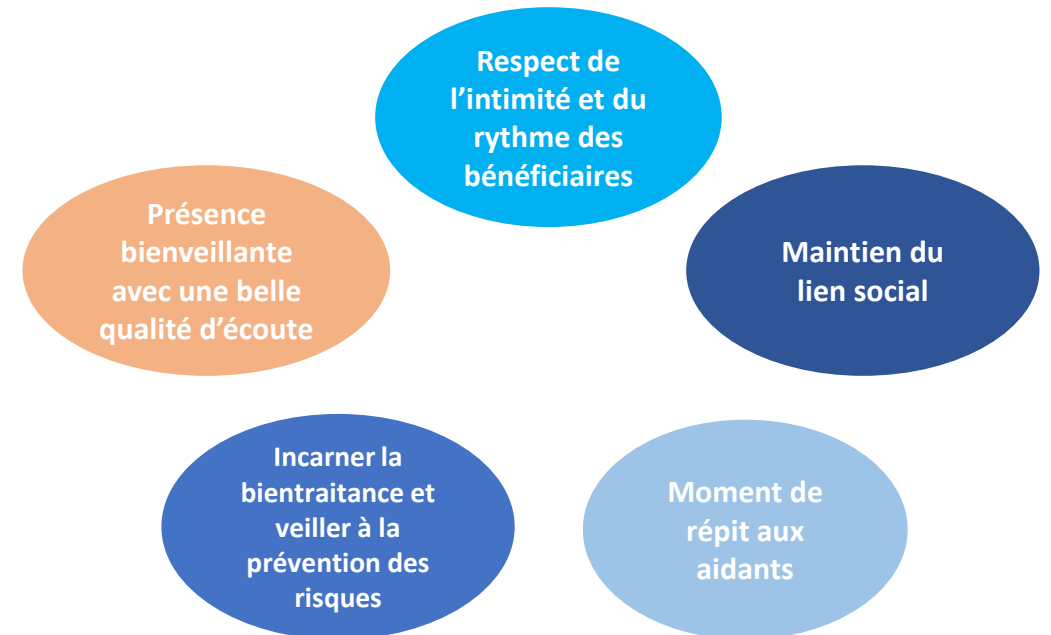
L'AFAD IDF intervient sur les communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge et de Paray-Vieille-Poste.

- **Actes liés au bien être et au cadre de vie de la personne** : Aide à la préparation et à la prise des repas, courses ou accompagnement aux courses, tâches ménagères, aide au lever/coucher, aide à la toilette et au change, l'organisation d'activités stimulantes pour la personne : lecture, jeux...
- **Actes liés à la santé de la personne** : Surveillance de la prise des médicaments (uniquement quand ils sont préparés) et hygiène du matériel médical, acquisition des médicaments...
- **Actes liés à l'administratif et gestion quotidienne** : Aide à la lecture et rédaction de courrier, accompagnement dans les démarches administratives, aide à la prise de rendez-vous et accompagnement aux rendez-vous extérieurs

Interventions tous les jours, week-ends et jours fériés. Les professionnels de l'AFAD IDF (aides à domicile et auxiliaires de vie, assistants éducatif et social) sont attentifs au respect de l'intimité et du rythme de vie. Ils sont formés aux gestes de premiers secours, à la prévention des risques au domicile et aux notions de bientraitance.

Un seul référent administratif assure le suivi de l'accompagnement du bénéficiaire. Il effectue une évaluation des besoins au domicile et adapte dès que nécessaire les interventions en lien avec l'équipe dédiée. Il propose des intervenants réguliers et en cas d'absence, organise leur remplacement dans les meilleurs délais.

Le référent administratif est aussi actif pour identifier les financements auxquels le bénéficiaire peut avoir droit et constituer ainsi les dossiers correspondants.



Les personnes accompagnées par l'AFAD IDF

L'AFAD IDF intervient auprès de personnes âgées et/ou handicapées.

Elle accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés pouvant déstabiliser ou détruire leur équilibre de vie, dans le cadre de conventions signées avec différents partenaires. Cette aide à domicile vise toujours à assurer le maintien à domicile, de personnes malades, âgées ou handicapées, dans des conditions satisfaisantes.

Ce service est ouvert aux personnes de plus de 60 ans ou handicapées ou malades domiciliées sur Athis Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste dans l'Essonne, avec une prise en charge spécifique possible du département, d'une caisse de retraite, ou d'un autre organisme social.

L'expression et la participation des bénéficiaires

L'AFAD IDF place les usagers au centre de son action. Elle cherche à les rendre acteur au sein de la vie de l'association et bien entendu dans leurs projets tout au long de leur prise en charge. Les usagers sont invités à adhérer à l'association dès leur arrivée à l'AFAD IDF. Une fois adhérent, ils sont conviés à participer à l'Assemblée Générale de l'association puis à se porter candidat pour rejoindre le Conseil d'Administration.

Les usagers participent à l'élaboration du projet d'intervention et de la fiche mission selon la nature de l'accompagnement, en exprimant leurs besoins et leurs attentes en terme d'accompagnement. Les objectifs de prise en charge, les fréquences d'intervention et la durée, sont alors déterminés en concertation avec les bénéficiaires, les professionnels de l'AFAD IDF et les partenaires.

À tout moment, les bénéficiaires peuvent exprimer leurs avis, leur satisfaction ou leur mécontentement sur la qualité du service auprès du référent administratif qui enregistre puis traite l'objet de leur appel ou courrier dans le cadre du suivi des réclamations. Des suivis d'évaluation, sont effectués à intervalles réguliers auprès des bénéficiaires pour évaluer d'une part, l'évolution de la situation par rapport aux objectifs initiaux et d'autre part la qualité des services afin d'ajuster au mieux l'accompagnement.

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, une enquête de satisfaction est adressée annuellement par voie postale ou par courrier électronique aux bénéficiaires. Cette enquête leur permet de s'exprimer sur le fonctionnement de l'association et d'émettre des avis.

L'AFAD IDF centre son action sur la dynamique familiale, elle ne s'adresse pas à un individu en particulier, mais à tous les membres de la famille. Les bénéficiaires sont informés de la possibilité de se faire accompagner ou assister par une personne de leur entourage. Ils désigneront alors de manière formelle une personne de confiance conformément au formulaire prévu à ce effet.

Les activités

Le bien être et le cadre de vie

- Aide à la préparation des repas,
- Entretien et organisation du lieu de vie,
- Accompagnement pour les courses,
- Entretien du linge,
- Réalisation d'activités, stimulantes pour l'utilisateur,
- Soins des animaux de compagnie,
- Aide au lever, à la toilette, aux changes et au coucher.

La santé de la personne

- Surveillance de la prise des médicaments,
- Hygiène et entretien du matériel médical,
- Aide à la prise des rendez-vous médicaux et accompagnements.

Accompagnement social et administratif

- Aide à la lecture et à la rédaction de courriers,
- Accompagnements pour les démarches administratives.

La majorité des usagers qui s'adressent à l'AFAD IDF sont des personnes âgées qui peuvent bénéficier d'une prise en charge au titre de l'APA, de l'aide sociale ou par leur caisse de retraite. La procédure d'admission diffère selon les situations, en fonction des organismes qui assureront la prise en charge, comme les Caisses de retraite ou le Conseil Départemental.

La demande est faite directement par la personne

Les personnes s'adressent la plupart du temps au Service « Seniors » de la Mairie du lieu de résidence : Athis Mons, Juvisy-sur-Orge, ou Paray-Vieille-Poste.

Les Responsables de Secteur assurent les visites d'évaluation et font un retour ensuite au service seniors dans le cadre des coordinations.

Le Responsable de Secteur de l'AFAD IDF rencontre la personne seule, ou avec un Travailleur Social, dans les situations complexes, ou en cas de réticence à l'idée d'une intervention à domicile. Le Service sollicite la présence de la famille lors de la Visite à Domicile, afin de connaître son implication dans le Plan d'Aide. A l'occasion de la visite, la Responsable de Secteur présente l'association AFAD IDF et le fonctionnement du Service Personnes Agées Personnes Handicapées.

La VAD a deux objectifs principaux :

- évaluer les besoins d'aide à domicile avec la personne;
- constituer le dossier de prise en charge.

L'évaluation est faite selon la grille AGGIR. En fonction du degré d'autonomie de la personne, la demande de prise en charge est adressée ensuite, soit par la famille au Conseil Départemental, dans le cas d'un GIR 1 à 4, soit par l'AFAD IDF à la CNAV et aux Caisses de Retraite, s'il s'agit d'un GIR 5 ou 6.

Un compte rendu de la VAD est rédigé et joint au dossier de la personne.

La demande est faite par un service social ou médico-social

L'AFAD IDF reçoit également des demandes, concernant des personnes retraitées ou non, en provenance de mutuelles, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ou d'autres organismes.

Dans ces cas, la demande arrive par téléphone, ou par mail, avec l'accord de prise en charge et l'AFAD IDF contacte alors la personne et l'évaluation se fait ensuite de la même façon.

La demande est faite par un service mandataire

Dans le cadre d'un contrat de mandat, le particulier employeur donne mandat à l'association pour assurer en ses lieux et place les démarches, formalités et déclarations relatives à l'emploi d'un intervenant à domicile.

L'association s'engage à assister et/ou effectuer pour le compte et sous le contrôle de l'employeur, les missions suivantes :

- Evaluation préalable des besoins
- Recherche, sélection et présentation de candidats
- Etablissement du contrat de travail
- Démarches liées à l'embauche d'un salarié
- Etablissement des bulletins de paie
- Assistance pour les formalités relatives à l'exécution du contrat de travail, à la rupture du contrat...

L'association n'est en aucun cas l'employeur : aucune des tâches et des démarches qui restent de la prérogative exclusive de l'employeur ne pourra être assumée par l'association, notamment : le versement des rémunérations, l'exercice du droit disciplinaire, les actions en justice...

L'employeur conserve le libre choix de l'embauche, du pouvoir disciplinaire à l'égard de son personnel salarié, de la détermination du salaire (dans le respect de la Convention Collective), de l'horaire de travail, de la rupture du contrat de travail, et d'une manière générale de toutes les obligations liées à sa qualité d'employeur.



Quelles sont les spécificités de nos antennes ?



L'histoire de nos antennes

Notre implantation



ANTENNE DE PARIS



Photo extérieure antenne 75

L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DE PARIS (75)

L'antenne est sous la responsabilité d'un Responsable d'Entité Départementale qui peut s'appuyer sur une équipe administrative. L'antenne se compose d'une équipe AD/AVS et une équipe TISF pour accompagner et soutenir les familles présentes sur le territoire.

L'antenne est située au 137 Rue du Mont Cenis - 75018 Paris et intervient dans Paris mais aussi sa petite couronne (communes du 92/93/94).

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

- Année de création de l'antenne : 1947
- Nombre de familles accompagnées : 183
- Nouvelles familles : 101
- Nombre d'heures d'intervention CAF : 12 671
- Nombre d'heures d'intervention ASE : 1 637
- Heures d'intervention TISF : 7 330
- Heures d'intervention AD / AVS : 7 606
- Nombre de communes d'intervention : Paris + 42 villes (92/93/94)
- Nombre d'ETP « administration » : 4
- Nombre d'ETP « intervenant » : 36

ZONE D'INTERVENTION

L'antenne est majoritairement centrée sur les arrondissements du nord. Néanmoins, elle rayonne sur l'ensemble du territoire Parisien et elle élargit sa zone d'intervention, de manière à homogénéiser davantage encore sa présence sur la capitale.

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

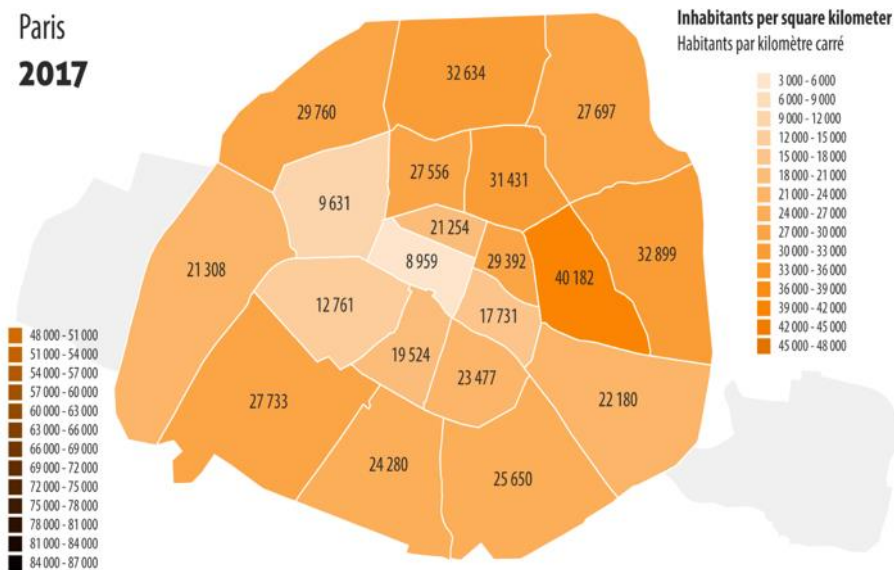
La plus grande partie des interventions sur le territoire de Paris se fait auprès de familles de 1 à 3 enfants, dont les quotients familiaux mensuels se situent majoritairement entre 300 et 1000 €. Près d'un quart des quotients familiaux mensuels sont néanmoins de 1300 € et plus. Sans surprise, il est à noter de grandes disparités en fonction des zones géographiques concernées dans la capitale.

Caractéristiques du territoire (75)

PRÉSENTATION DE PARIS (75)

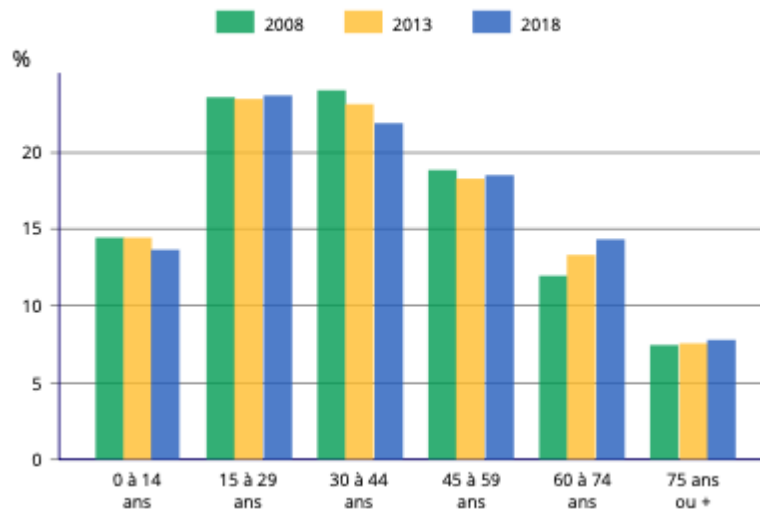
Paris est la ville la plus peuplée de France avec 2,19 millions d'habitants au 1er janvier 2016.

L'agglomération parisienne s'est largement développée au cours du XXe siècle, rassemblant 10,73 millions d'habitants au 1er janvier 2016. Paris et les 7 sept autres départements de la petite et de la grande couronne forment la région Île de France, région la plus peuplée de France avec 12,12 millions d'habitants au 1er janvier 2016.



La répartition de la population par grandes tranches d'âges montre entre 2008 et 2018 une baisse de la tranche 0-14 ans qui passe en dessous des 14% . En 2018, la part de la population âgée de 60 ans et plus est de 22 % , une augmentation principalement expliquée par la tranche d'âges 60-74ans .

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : INSEE, Dossier Complet Paris, 21/03/22 (Données 2008-2018)

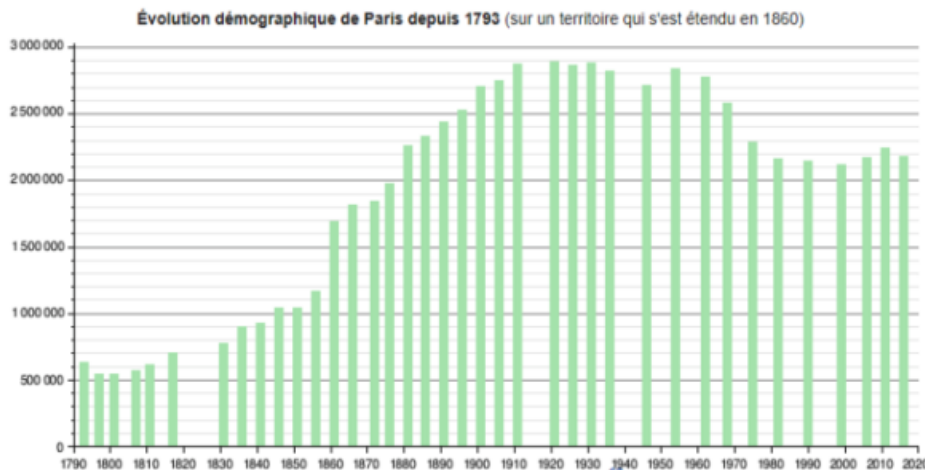
Caractéristiques du territoire (75)

PRÉSENTATION DE PARIS (75)

Paris rassemble beaucoup d'étudiants, de jeunes adultes actifs et des personnes âgées, par conséquence les familles sont sous-représentées par rapport au reste de l'Ile-De-France.

En 2008, 68 % de la population Parisienne représente des familles

La population de Paris a connu une hausse soutenue jusqu'en 1921, année où elle atteint son pic démographique avec 2,9 millions d'habitants avant d'entrer dans une période de décroissance.



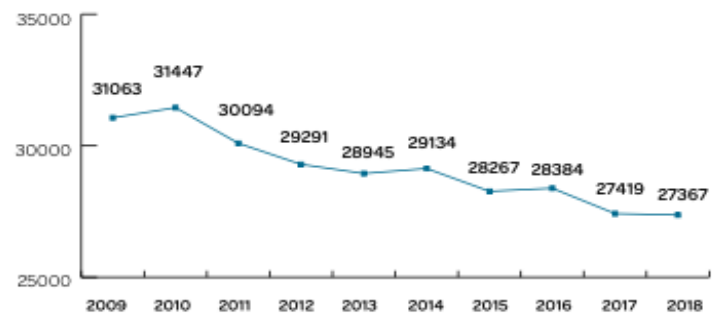
Paris compte 22 % de familles avant enfants de moins de 25 ans alors que l'Ile-de-France en recense 36 % et la France 32 %.

Les familles nombreuses (minimum 3 enfants de moins de 25 ans) sont au nombre de 43 231, soit 17 %, ce taux est le plus faible constaté (20 % en Ile-de-France et 18 % en France)

Le taux de monoparentalité est plus élevé, il représente 37 % contrairement à l'Ile de France et à la France qui s'élève à 31 %.

Enfin, en 2016, la capitale compte 254 798 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans (baisse de 4 % par rapport à 2011)

I Évolution des naissances à Paris



Source : état civil, 2018

Source : INSEE, Dossier Complet Paris, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (75)

L'ACTIVITÉ EN 2022

Depuis 2020, l'antenne de Paris observe, chaque année, une augmentation de ses heures : tant des heures réalisées par les TISF que par les AD/AVS.

Au total, les heures réalisées par les TISF et AD/AVS ont connu une augmentation de 40% en 2 ans.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	5 348	6 498	7 384
AD / AVS	5 336	6 115	7 606
TOTAL	10 684	12 613	14 990

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	60	77	70
AD / AVS	97	91	113
TOTAL	157	168	183

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	17	29	46
AD / AVS	49	93	55
TOTAL	78	110	101

Caractéristiques du public accompagné (75)

ORIGINE DU FINANCEMENT

La plus grande partie de nos interventions sont financées par la Caisse d'Allocations Familiales. Les heures financées par la CAF ont augmenté respectivement de 19% et 20% chaque année depuis 2020.

Les heures financées par l'Aide Sociale à l'Enfance tendent à diminuer : depuis 2020, ces heures ont baissé de 16%.

Cependant l'antenne de Paris parvient à faire augmenter de manière significative les heures financées par ses « autres » partenaires : PMI, mutuelles, RMA.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	8 890	10 601	12 681
ASE	1 954	1 780	1 638
Autres	39	232	671

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Les interventions pour « Naissance » et « Maladie Longue » sont les interventions les plus dispensées par l'antenne de Paris : à hauteur de 5 023 heures et 4 014 heures sur l'année 2022.

Le nombre d'heures réalisées pour le motif « Maladie longue » a connu une très forte augmentation en 2022 (144%).

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
Grossesse	871	569	833
Naissance	4 725	5 772	5 023
Famille Nombreuse	320	827	1 049
Maladie courte	1 023	1 342	1 068
Maladie longue	1 436	1 640	4 014
Rupture familiale	4	0	0
Accompagnement vers l'insertion	0	0	120
Décès	0	0	35
100% CAF	149	202	508

Caractéristiques du public accompagné (75)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF & AD/AVS

Interventions TISF

Le motif d'intervention le plus fréquent pour les TISF reste le motif « Naissance » malgré une légère baisse des heures entre 2021 et 2022.

Les heures réalisées selon les motifs « Famille nombreuse » et « Maladie longue » ont connu une hausse significative entre 2021 et 2022.

A contrario, en 2022 les TISF ne sont pas intervenues dans le cadre de grossesse.

Le volume des heures « 100% CAF » ne cesse d'augmenter depuis 2020.

TISF	2020	2021	2022
Grossesse	33 h	168 h	0 h
Naissance	2 861 h	3 770 h	3 573 h
Famille Nombreuse	160 h	122 h	584 h
Maladie courte	57 h	64 h	25 h
Maladie longue	261 h	276 h	736 h
Rupture Familiale	4 h	0 h	0 h
Accompagnement vers l'insertion	0 h	0 h	22h
100% CAF	67 h	153 h	410 h

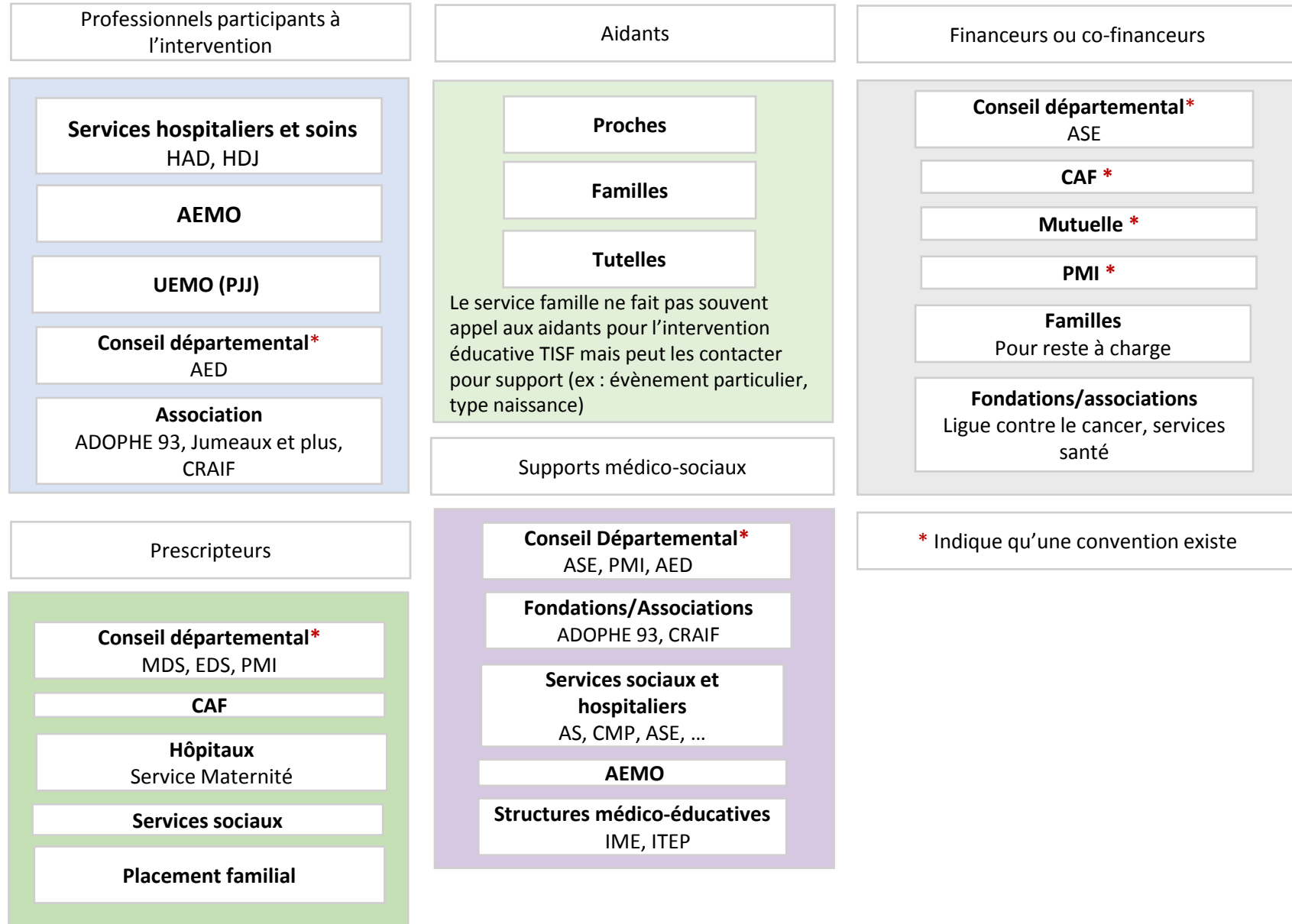
Interventions AD / AVS

Le motif d'intervention le plus fréquent pour les AD/AVS est le motif « Maladie longue » malgré une forte baisse des heures entre 2021 et 2022. D'autres motifs sont plus « rares » comme le décès d'un enfant et l'accompagnement monoparental vers l'insertion.

Les heures concernant la « Grossesse » et les « 100% CAF » ont connu la plus grande hausse depuis 2021 .

AD / AVS	2020	2021	2022
Grossesse	838 h	401 h	833 h
Naissance	1 864 h	2002 h	1 450 h
Famille Nombreuse	160 h	705 h	465 h
Maladie courte	966 h	1 278 h	1 043 h
Maladie longue	1 175 h	1 613 h	3 278 h
Décès	0 h	0 h	35 h
Accompagnement vers l'insertion	0 h	0 h	98 h
100% CAF	82 h	49 h	98 h

Les acteurs mobilisés (75)



Ouverture sur l'environnement (75)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire de Paris :

Nos forces

- Notre activité CAF Parisienne poursuit sa progression et demeure stable concernant l'activité ASE.
- De nombreux projets et actions collectives ont été réalisés avec nos partenaires dans la capitale ces dernières années. Cette dynamique nous permet non seulement de favoriser une émulation positive au sein de notre antenne ; mais aussi au travers de projets ambitieux et innovants, d'offrir un élargissement de nos possibilités d'accompagnement des familles parisiennes. Ceci dans un contexte socio-économique particulièrement difficile pour nos bénéficiaires et complexes pour les professionnel(le)s.

Nos axes de progression

- Bien qu'ayant considérablement progressé, notre activité PMI Parisienne demeure modeste. Nous devons à l'avenir communiquer et développer encore davantage nos différents partenariats autour de la prévention périnatale afin de renforcer à terme notre présence auprès de ces familles.

ANTENNE DE SEINE ET MARNE



L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DE LA SEINE ET MARNE (77)

L'antenne de Seine et Marne a été créée en 1946, sous le nom de l'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) pour accompagner les mères et familles dans les difficultés d'après-guerre.

En 1999, elle change de nom et devient Domicile Action.

Le 1^{er} Avril 2015, Domicile Action est absorbée par l'AFAD IDF. L'équipe accompagne, aide et/ou soutient les familles sur l'ensemble du département.

L'antenne se situe au 2 Ter Rue René Cassin - 77000 Melun

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

- Année de création de l'antenne : 2015 (dans le cadre de la fusion absorption)
- Nombre de familles accompagnées : 343
- Nouvelles familles : 180
- Nombre d'heures d'intervention CAF : 16 521
- Nombre d'heures d'intervention ASE : 11 166
- Heures d'intervention TISF : 18 460
- Heures d'intervention AD / AVS : 10 484
- Nombre de communes d'intervention : 124
- Nombre d'ETP « administration » : 4
- Nombre d'ETP « intervenant » : 36

ZONE D'INTERVENTION

L'AFAD IDF est intervenue dans 124 communes de Seine et Marne.

Les communes dans lesquelles les familles ont le plus sollicité les services de l'association sont : Meaux, Melun et Savigny-Le-Temple.

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

La plus grande partie de nos interventions sur le territoire de Seine et Marne se fait auprès de familles nombreuses : 31% auprès de familles d'au moins 3 enfants, et 33% auprès de familles avec 4 enfants ou plus. Les quotients familiaux mensuels sont en majorité inférieurs à 600€ (pour 64% des familles accompagnées). Seules 10% des familles accompagnées ont un quotient supérieur ou égal à 1300€.



Caractéristiques du territoire (77)

PRÉSENTATION DE LA SEINE ET MARNE (77)

La Seine et Marne est l'un des 4 départements de la Grande Couronne de Paris à la périphérie de l'Ile-de-France.

Les habitants de Seine et Marne sont les Seine-et-Marnais.

En 2018, le département comptait 1 421 516 habitants.

Le département représente la moitié de la surface de l'Ile-de-France et est devenu un territoire de nouveau peuplement : à l'horizon 2050, la population de Seine-et-Marne augmenterait d'environ 20 % par rapport à 2016.



Le profil social du département est typique des classes moyennes. 4 types de territoires se dégagent : au nord-ouest des pôles d'activités dynamiques, au centre des zones aisées résidentielles, plus à l'est et au sud se trouvent des zones périphériques plus fragiles.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 303 702	100,0	1 365 200	100,0	1 412 516	100,0
0 à 14 ans	278 357	21,4	293 259	21,5	296 936	21,0
15 à 29 ans	263 286	20,2	261 642	19,2	262 320	18,6
30 à 44 ans	288 833	22,2	289 875	21,2	287 797	20,4
45 à 59 ans	266 979	20,5	276 281	20,2	285 009	20,2
60 à 74 ans	134 752	10,3	163 713	12,0	191 738	13,6
75 ans ou plus	71 495	5,5	80 430	5,9	88 716	6,3

Source : INSEE, Dossier Complet Seine-et-Marne, 21/03/22
(Données 2008-2018)

Caractéristiques du territoire (77)

PRÉSENTATION DE LA SEINE ET MARNE (77)

La répartition des ménages selon leur composition montre la très forte prédominance des familles avec enfants en Seine-et-Marne.

En 2017, la Seine-et-Marne comptait 388 750 familles avec enfants soit 70,3 % du nombre total de ménages résidant dans le département.

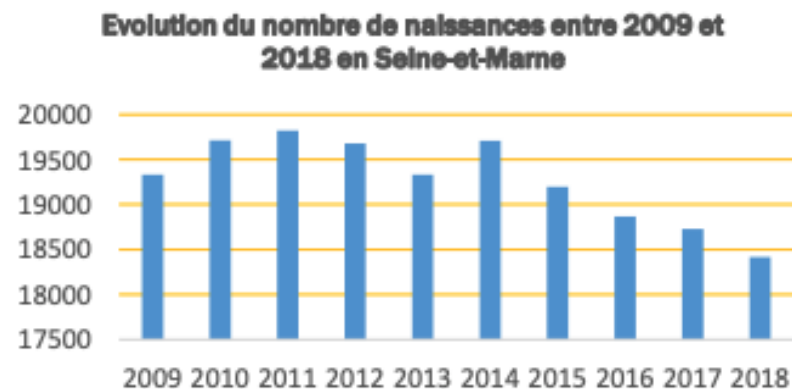
Ces ménages sont: pour 11,5 % des familles monoparentales contre 61,6 % au niveau national ; pour 12 % de familles nombreuses (composées d'au moins 3 enfants) contre 9,5 % au niveau national.



Le mouvement démographique observé en termes de croissance des populations sur les territoires de la Seine-et-Marne suit le schéma suivant :

- Les territoires qui sont les plus peuplés (+ de 100 000 habitants) connaissent une forte augmentation de leur population (de 5 à 9%),
- Alors que ceux qui sont les moins peuplés (entre 65 000 et 95 000 habitants) ont une augmentation plus faible de leur population (de l'ordre de 2 à 5%).

Après une augmentation du taux de natalité en 2014, on observe une baisse continue en 2014 et 2018. De 19 708 naissances en 2014, à 18 418 naissances en 2018, soit une baisse de 7%.



Source : INSEE, Dossier Complet Seine-et-Marne, 21/03/22
(Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (77)

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	15 094	15 467	18 460
AD / AVS	12 326	11 649	10 484
TOTAL	27 419	27 117	29 944

L'ACTIVITÉ EN 2022

62 % des heures réalisées en 2022 par l'antenne du 77 ont été réalisées par les TISF. Entre 2021 en 2022, ce volume d'heures a augmenté de 19%.

Le nombre d'heures réalisées par les AD/AVS tend à diminuer depuis 2020 avec une baisse de 15% (heures) en 2 ans.

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	175	243	183
AD / AVS	214	168	160
TOTAL	398	402	343

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	98	142	104
AD / AVS	109	119	79
TOTAL	207	209	180

Caractéristiques du public accompagné (77)

ORIGINE FINANCEMENT

La Caisse d'Allocations Familiales a financé 17 610 heures en 2022, soit 13% de plus qu'en 2021.

L'antenne parvient à diversifier ses financements comme l'indique la hausse de 14% des heures financées en 2022 par ses « autres » partenaires : mutuelles, familles taux plein.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	17 108	15 594	17 611
ASE	10 136	11 376	11 167
Autres	173	146	167

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Les interventions pour « Naissance » sont les plus dispensées par l'antenne du 77 depuis 2020. Entre 2021 et 2022, le volume d'heures a connu une hausse de 88%.

Ce sont les heures « 100% CAF » qui ont connu la hausse la plus importante entre 2021 et 2022 : le volume d'heures réalisé a augmenté de 114%.

	2020	2021	2022
Grossesse	828	1 285	851
Naissance	7 698	5 392	10 139
Famille Nombreuse	2 773	3 327	2 077
Maladie courte	3 438	2 758	1 623
Maladie longue	1 617	1 822	1 932
100% CAF	283	431	924
Décès	0	21	11
Rupture familiale	471	560	56

Caractéristiques du public accompagné (77)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF ET AD/AVS

Interventions TISF

Les TISF interviennent majoritairement dans le cadre de la « Naissance » en 2022. Le second motif d'intervention le plus sollicité est « Maladie Courte » : le volume d'heures réalisées en 2022 représente 7% du volume d'heures « Naissance ».

Les heures «100% CAF » réalisées par les TISF ont la plus forte hausse de volume entre 2021 et 2022.

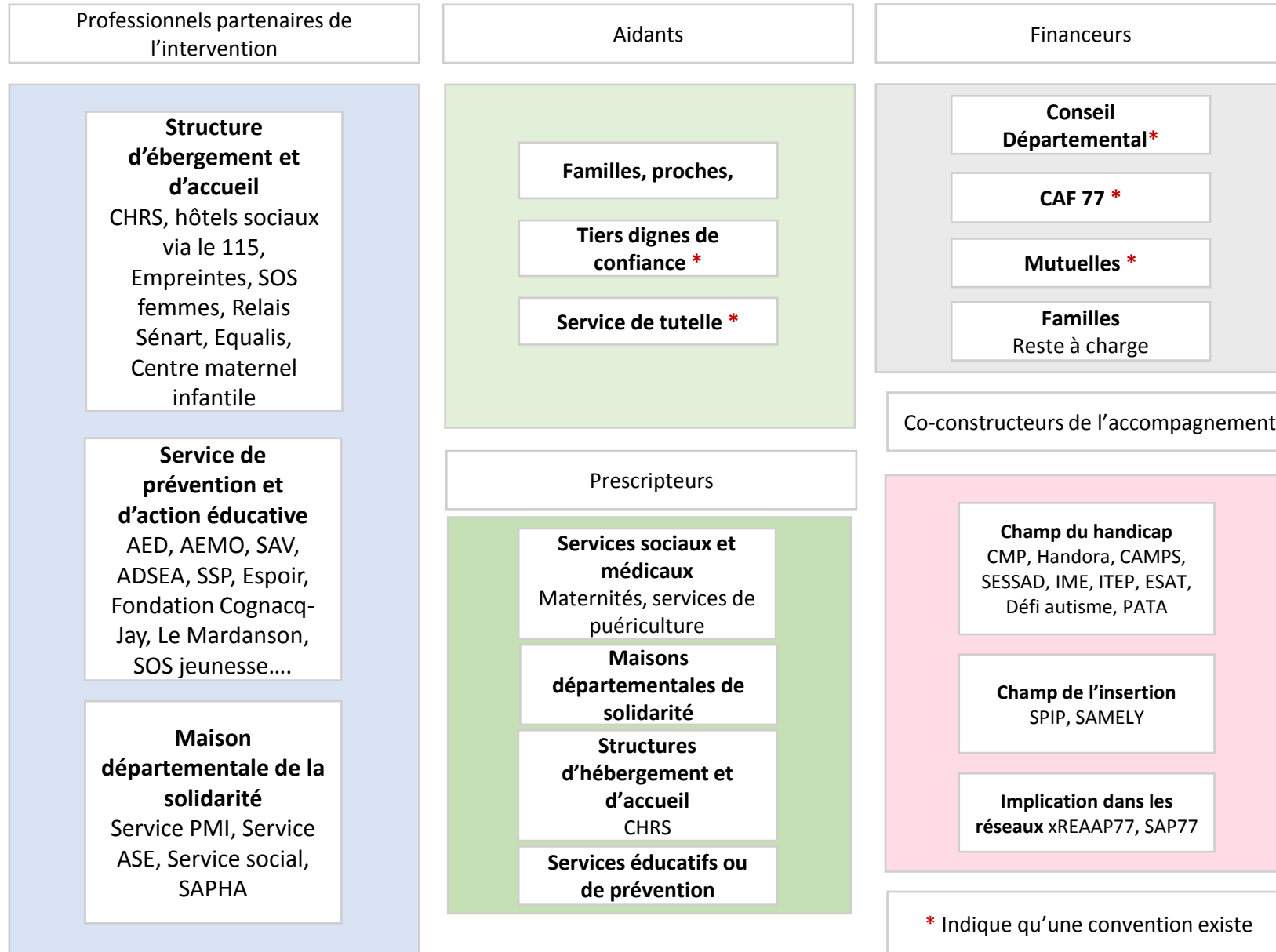
	2020	2021	2022
Grossesse	79 h	177 h	173 h
Naissance	3 346 h	2 216 h	5 807 h
Famille Nombreuse	853 h	736 h	361 h
Maladie courte	396 h	487 h	438 h
Maladie longue	97 h	0 h	184 h
100% CAF	90 h	71 h	330 h
Rupture familiale	96 h	405 h	56 h

Interventions AD / AVS

En 2022, seuls 2 motifs ont connu une augmentation des heures réalisées par les AD/AVS à savoir : « Naissance » et « 100% CAF ». D'ailleurs, c'est le motif « Naissance » qui totalise le plus d'heures travaillées en 2022. Certains motifs sont plus rares, tel que le motif « Décès » ou « Rupture Familiale ».

	2020	2021	2022
Grossesse	749 h	1 108 h	678 h
Naissance	4 352 h	3 176 h	4 332 h
Famille Nombreuse	1 920 h	2 591 h	1 716 h
Maladie courte	3 042 h	2 271 h	1 185 h
Maladie longue	1 520 h	1 822 h	1 748 h
100% CAF	193 h	360 h	594 h
Décès	0 h	21 h	11 h
Rupture familiale	375 h	155 h	0 h

Les acteurs mobilisés (77)



* Indique qu'une convention existe

Ouverture sur l'environnement (77)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire de la Seine et Marne

Nos forces

- Nous sommes bien identifiés par les partenaires sociaux : des AS services de la CAF Nord et Sud, services hospitaliers, MDS, services éducatifs, Centre médicopsychologique, CCAS...
- Nous sommes membres de l'observatoire départemental du 77 de la Protection de l'Enfance Membre des 4 réseaux REAPP urbain, rural Nord et Sud d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents du 77
- L'AFAD IDF est un site qualifiant pour la formation de TISF et nous accueillons un nombre important de stagiaires
- L'antenne accueille en immersion des demandeurs d'emploi (Pôle Emploi)

Nos axes de progression

- Développer le partenariat avec les SPIP Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Développer le partenariat avec l'éducation nationale SAMELY (service d'accompagnement des mères lycéennes et collégiennes)
- Développer le partenariat avec les services de la Ligue contre le cancer
- Parvenir à recruter et rééquilibrer l'activité CAF sur le territoire.

Source : INSEE, Dossier Complet Paris, 21/03/22 (Données 2008-2018)

ANTENNE DES YVELINES



L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DES YVELINES (78)

L'antenne des Yvelines est créée en 1974, son rôle est d'aider et d'accompagner des familles que la vie rend vulnérable sur le plan social, éducatif et psychologique.

L'antenne des Yvelines accompagne les familles présentes sur le département du 78 mais aussi dans certaines communes des Hauts-De-Seine (92).

L'antenne est située au 4 Allée des Horticulteurs - 78000 Versailles

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

- Année de création de l'antenne : 1974
- Nombre de familles accompagnées : 258
- Nouvelles familles : 112
- Nombre d'heures d'intervention CAF : 14 380
- Nombre d'heures d'intervention ASE : 3 318
- Heures d'intervention TISF : 11 673
- Heures d'intervention AD / AVS : 6 025
- Nombre de communes d'intervention : 73
- Nombre d'ETP « administration » : 3
- Nombre d'ETP « intervenant » : 19

ZONE D'INTERVENTION

L'antenne intervient sur 73 villes sur des Yvelines. Versailles reste toujours la ville qui concentre le plus de demandes.

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

33% des interventions sont réalisées auprès de familles de 3 enfants. 6% sont réalisées auprès de familles de plus de 6 enfants. Les profils des familles accompagnées tendent à évoluer : les naissances gémellaires sont en hausse, les écarts d'âge entre enfants d'une même famille se réduisent. La majorité des familles accompagnées par l'antenne du 78 ont un quotient familial compris entre 300 et 600 euros. 17% d'entre elles ont un quotient supérieur à 1300€.

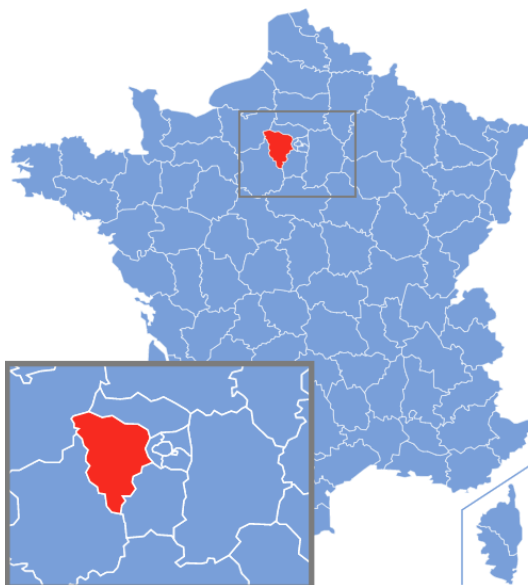


Caractéristiques du territoire (78)

PRÉSENTATION DES YVELINES (78)

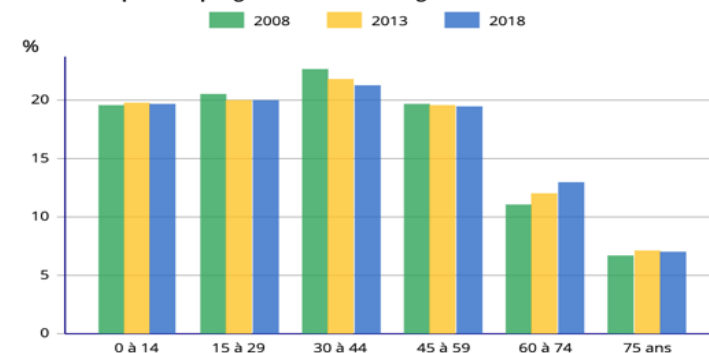
Les Yvelines est un département appartenant à la grande couronne de la région Île de France.

La nomination Yvelines est emprunté à la forêt d'Yveline. C'est le plus étendu des départements issus du démembrement de l'ancienne Seine et Oise. Il est le huitième département français par la population et le premier dans la grande couronne parisienne.



Les habitants des Yvelines sont les Yvelinois. En 2018, le département comptait 1 441 398 habitants et il est en augmentation de 1,61 % par rapport à 2013.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 406 053	100,0	1 418 484	100,0	1 441 398	100,0
0 à 14 ans	291 409	20,7	292 356	20,6	294 202	20,4
15 à 29 ans	270 127	19,2	259 136	18,3	254 275	17,6
30 à 44 ans	304 034	21,6	293 490	20,7	286 151	19,9
45 à 59 ans	288 094	20,5	286 206	20,2	294 670	20,4
60 à 74 ans	164 601	11,7	186 972	13,2	201 633	14,0
75 ans ou plus	87 788	6,2	100 323	7,1	110 467	7,7

Source : INSEE, Dossier Complet Yvelines, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du territoire (78)

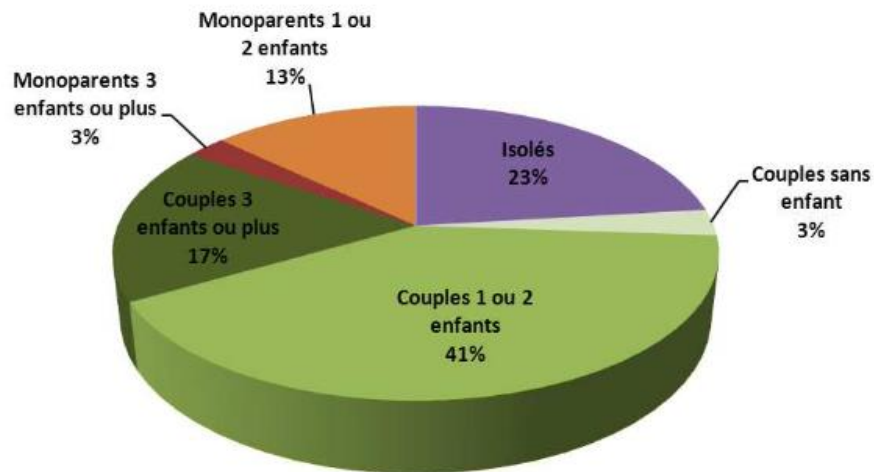
PRÉSENTATION DES YVELINES (78)

En 2012, les foyers Yvelinois allocataires CAF se répartissent en 23% de personnes isolées sans conjoint ni enfant, 3 % vivent en couple sans enfant et 74 % ont un ou plusieurs enfants à charge. Le profil du département est plus orienté sur la famille qu'au niveau national.

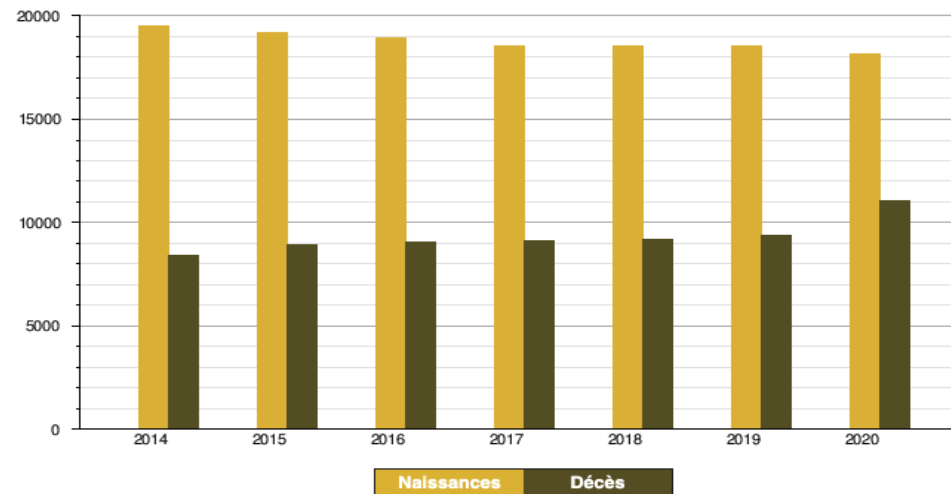
Les monoparents représentent 21 % des familles allocataires avec enfant, ce qui est plus faible qu'au niveau national (27 %).

Composition familiale des foyers allocataires Yvelinois en 2012

Source : Caf BCA 2012



La population des Yvelines a évolué au fur et à mesure des années. En 2014, 19 525 naissances ont été recensées contre 8 433 décès. Pour passer à 18 141 naissances pour 11 082 décès en 2020. Le solde naturel reste positif mais diminue avec le temps.



Source : INSEE, Dossier Complet Yvelines, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (78)

L'ACTIVITÉ EN 2022

En 2022, l'activité a baissé de près de 30%. Cette diminution peut être expliquée par la baisse des heures réalisées par les TISF (- 44% entre 2021 et 2022).

Le nombre d'heures réalisées par les AD/AVS tend à augmenter depuis 2020 pour atteindre 6 025 heures en 2022 (soit une augmentation de 36% depuis 2020).

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	11 646	15 578	8 767
AD / AVS	4 414	5 732	6 025
TOTAL	16 060	21 310	14 792

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	140	152	150
AD / AVS	101	130	108
TOTAL	241	282	258

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	79	94	56
AD / AVS	77	76	56
TOTAL	170	146	112

Caractéristiques du public accompagné (78)

ORIGINE FINANCEMENT

La Caisses d'Allocations Familiales finance la majorité des heures réalisées par l'antenne du 78, et ce, depuis 2020. Cependant, le volume d'heures a connu une baisse de 34% entre 2021 et 2022.

L'Aide Sociale à l'Enfance a financé 3 318 heures en 2022, soit une baisse de 17% par rapport à 2021, année qui avait connu une très importante hausse des heures financées par l'ASE.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	13 999	17 309	11 474
ASE	2 055	4 001	3 318
Autres	6	0	0

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

En 2022, l'antenne du 78 est intervenue principalement selon le motif « Naissance » (qui représente 6 034 heures). Le second motif est « Maladie longue », qui malgré une baisse de 3% sur 2022, représente 3 319 heures réalisées,

D'autres motifs sont « plus rares » tels que « Rupture Familiale » et « Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion » ou encore « Décès ».

Les heures pour motif « 100% CAF » sont celles qui ont connu la plus forte hausse en 2022,

	2020	2021	2022
Grossesse	1 153	1 397	1 551
Naissance	5 722	6 697	6 034
Famille Nombreuse	2 451	3 615	1 731
Décès	0	375	83
Maladie courte	1 429	1 989	1 244
Maladie longue	2 867	3 235	3 319
Rupture familiale	20	0	0
Accompagnement vers l'insertion	0	0	4
100% CAF	357	67	416

Caractéristiques du public accompagné (78)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF et AD/AVS

Interventions TISF

Les TISF sont principalement intervenus selon le motif « Naissance » en 2022.

Les heures « 100% CAF » ont connu un nouvel essor après la forte baisse entre 2020 et 2021.

En 2022, le motif « Famille Nombreuse » connaît la plus forte baisse depuis 2020.

	2020	2021	2022
Grossesse	534 h	478 h	743 h
Naissance	4 322 h	5 184 h	4 803 h
Famille Nombreuse	1 863 h	2 882 h	898 h
Décès	0 h	233 h	0 h
Maladie courte	582 h	1 213 h	553 h
Maladie longue	1 999 h	1 648 h	1 043 h
Rupture familiale	20 h	0 h	0h
100% CAF	271 h	8 h	326 h

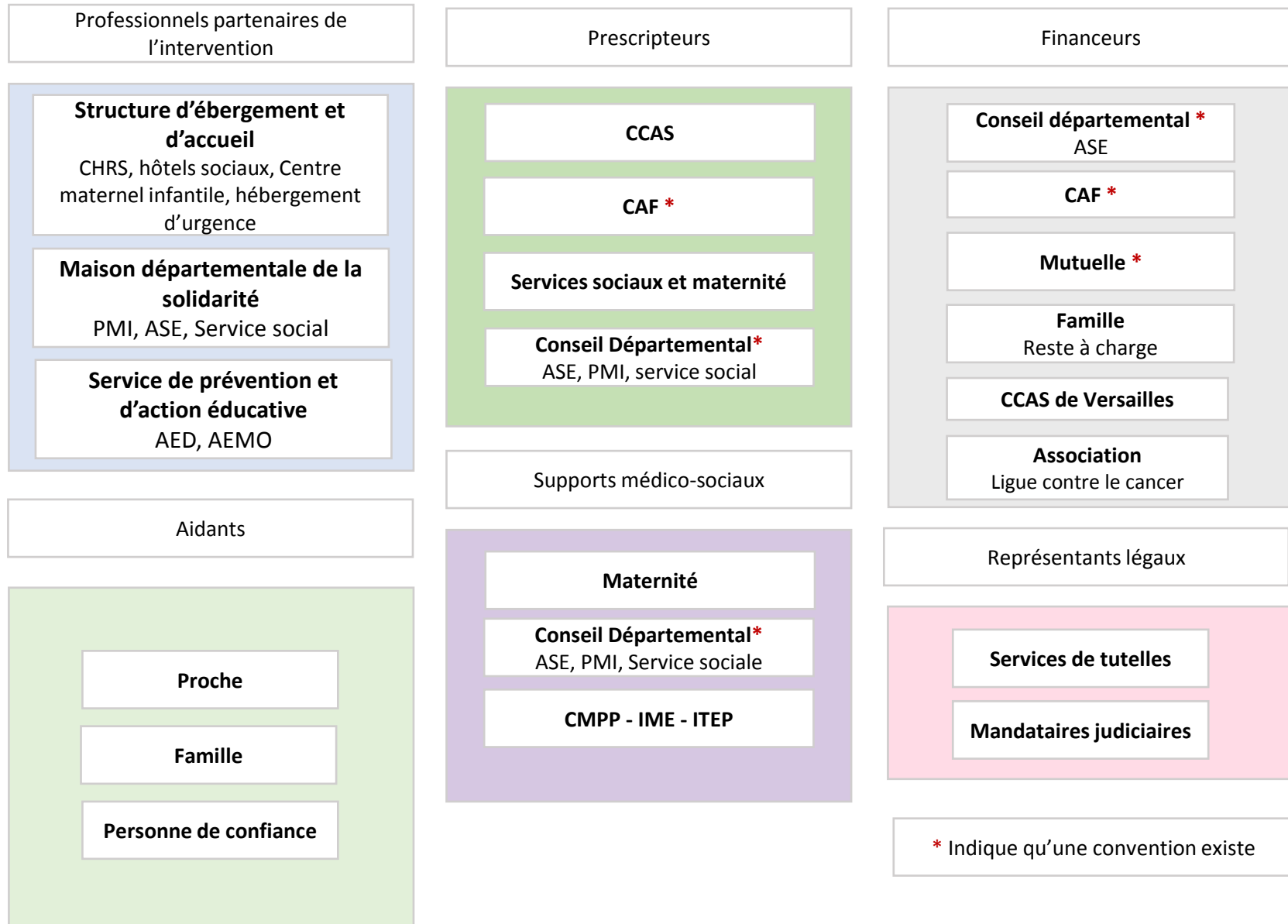
Interventions AD / AVS

Les AD/AVS interviennent le plus souvent selon le motif « Maladie Longue » avec une hausse considérable des heures travaillées entre 2020 et 2022 (nombre d'heures multiplié par 2,6).

Depuis 2020, les heures réalisées par les AD/AVS au titre de « Famille Nombreuse » ne cessent d'augmenter.

	2020	2021	2022
Grossesse	619 h	919 h	808 h
Naissance	1400 h	1 513 h	1 231 h
Famille Nombreuse	588 h	733 h	833 h
Décès	0 h	142 h	83 h
Maladie courte	847 h	776 h	691 h
Maladie longue	868 h	1 587 h	2 276 h
100% CAF	86 h	59 h	90 h

Les acteurs mobilisés (78)



Ouverture sur l'environnement (78)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire des Yvelines

Nos forces

- Nous sommes bien identifiés par les partenaires tels que l'ASE, les services sociaux CAF etc. nous travaillons en étroite collaboration sur les situations complexes
- L'équipe administrative et les professionnels sont stables et reconnus, bien intégrés dans l'environnement social du département
- Equipe apprenante par l'accueil régulier de stagiaires TISF

Nos axes de progression

- Augmenter l'activité, notamment en CAF
- Recruter des professionnels TISF

ANTENNE DE L'ESSONNE
Secteur
Famille



L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DE L'ESSONNE (91)

L'antenne de l'Essonne est l'héritière de différentes évolutions. En 1993, l'association AFP est créée, l'aide Familiale populaire AFP 91 est ensuite ouverte. Au 1^{er} Mars 2019, elle change de nom avec la fusion/absorption de l'AFAD IDF.

L'antenne AFAD IDF de l'Essonne accompagne, aide et soutient les familles sur l'ensemble du département.

Les antennes de l'Essonne se situent 19, rue Jean Danaux - 91260 JUVISY-SUR-ORGE et 18, avenue de Paris – 911150 ETAMPES. Elles interviennent dans les communes du 91 et certaines communes du 94.

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

- Année de création de l'antenne : 1993
- Familles accompagnées : 485
- Nombre de familles accompagnées : 485
-
- Nombre d'heures d'intervention CAF : 17 400
- Nombre d'heures d'intervention ASE : 13 640
-
- Heures d'intervention TISF : 20 147
- Heures d'intervention AD / AVS : 12 067
-
- Nombre de communes d'intervention : 89
- Nombre d'ETP « administration » : 4
- Nombre d'ETP « intervenant » : 33

ZONE D'INTERVENTION

Les antennes de Juvisy-sur-Orge et d'Etampes sont intervenues en 2022 dans 89 communes du département soit trois de plus qu'en 2020. Les zones urbanisées concentrent le plus de bénéficiaires à savoir 15 communes.

La majorité des interventions se déroulent dans le nord-est de l'Essonne.

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

L'antenne du 91 accompagne le plus souvent des familles de 1 à 2 enfants dont le quotient familial est inférieur à 300€. Plus de la moitié des familles accompagnées sont composées d'une mère au foyer et d'un père qui travaille. La part des familles monoparentales est en forte hausse.



Caractéristiques du territoire (91)

PRÉSENTATION DE L'ESSONNE (91)

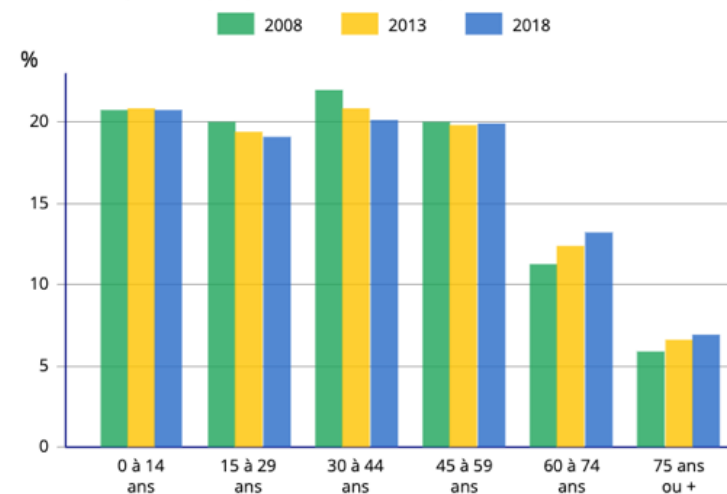
L'Essonne est un des quatre départements constituant la grande couronne de la région Ile- de- France.

En 2018, le département comptait 1 296 641 habitants, en augmentation de 3,43 % par rapport à 2013.



	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 205 850	100,0	1 253 931	100,0	1 296 641	100,0
0 à 14 ans	250 289	20,8	262 389	20,9	269 618	20,8
15 à 29 ans	241 337	20,0	243 647	19,4	247 405	19,1
30 à 44 ans	264 990	22,0	261 569	20,9	261 052	20,1
45 à 59 ans	241 368	20,0	248 489	19,8	257 858	19,9
60 à 74 ans	136 339	11,3	155 546	12,4	170 854	13,2
75 ans ou plus	71 527	5,9	82 290	6,6	89 854	6,9

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : INSEE, Dossier Complet Essonne, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du territoire (91)

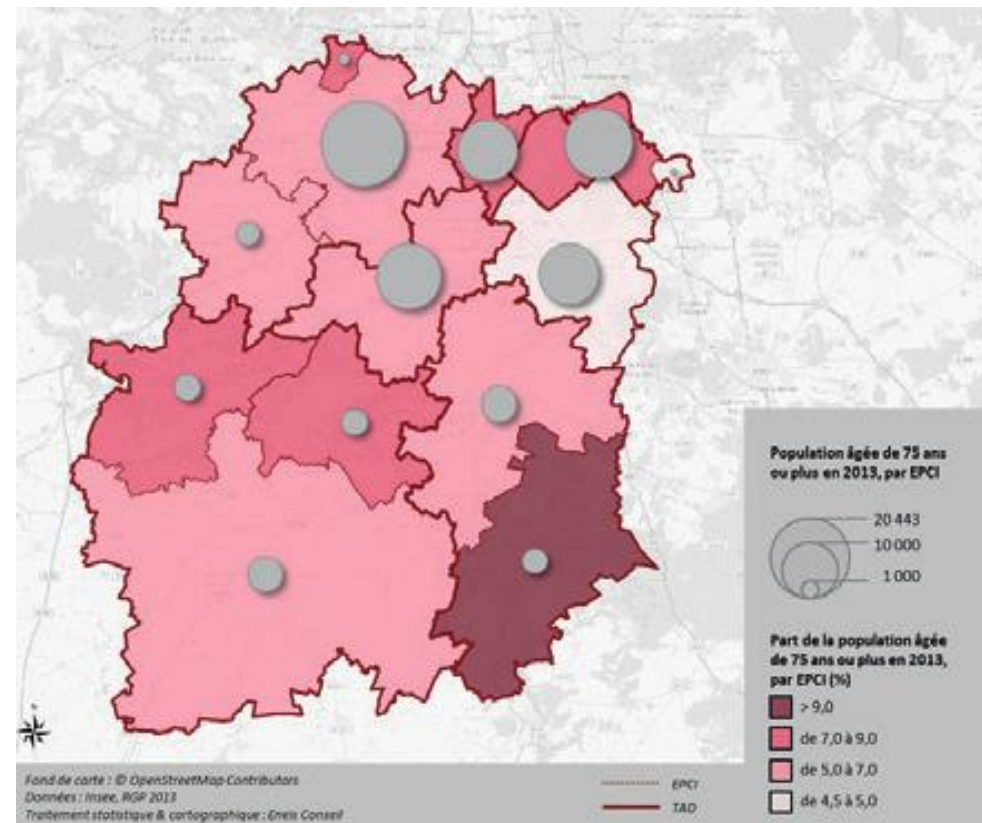
PRÉSENTATION DE L'ESSONNE (91)

Au premier plan, la transition démographique se poursuit, avec un vieillissement de la population qui se renforce, y compris d'ailleurs pour les personnes en situation de handicap. En 2013, 19% de la population de l'Essonne est âgée de 60 ans et plus, c'est 20,1 % de personnes âgées de 60 ans et plus en 2018.

Ce vieillissement de la population est visible à l'échelle de l'Île-de-France, bien que moins importante à l'échelle des autres régions de France Métropolitaine.

Les 268 000 personnes âgées de 60 ans et plus sont réparties inégalement sur le territoire, avec une plus forte concentration au centre et dans les communes au sud du département

D'ici 2050, la population de l'ensemble des 60 ans et plus et des 75 ans et plus va s'accroître avec une influence très forte sur la demande en services, en hébergement ou en aides individuelles.



Source : Schéma Autonomie du Département de l'Essonne, 2018-2022

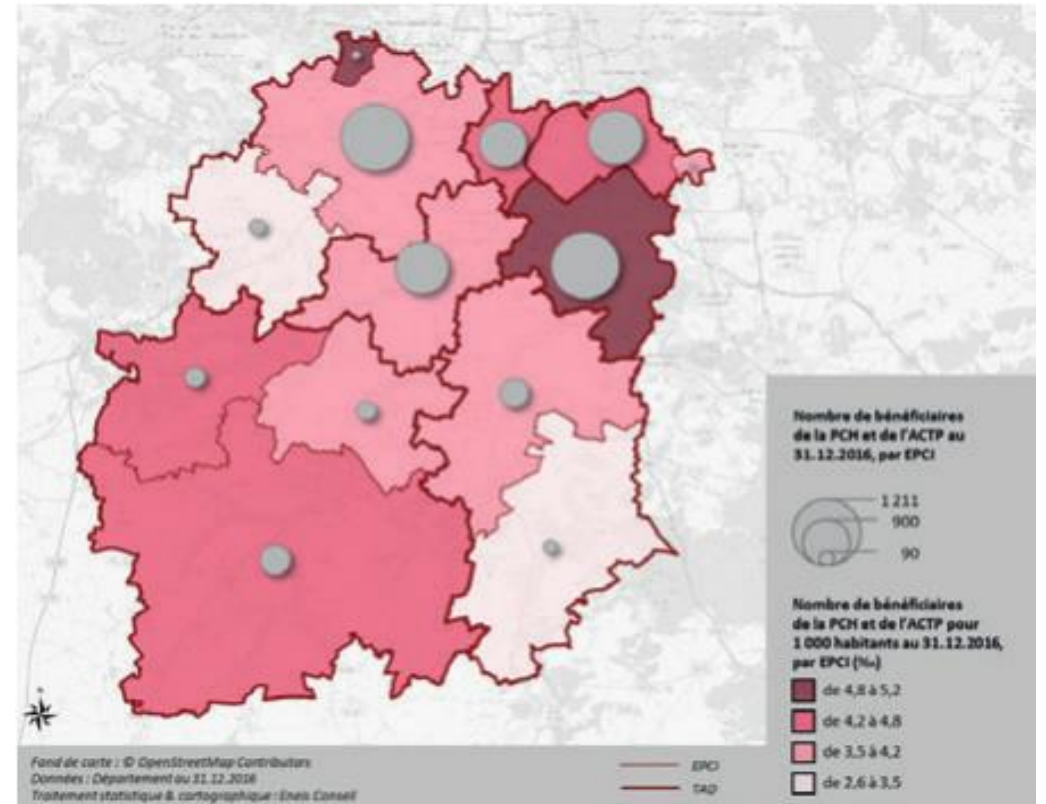
Caractéristiques du territoire (91)

PRÉSENTATION DE L'ESSONNE (91)

En 2016 l'Essonne compte 3,6 personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH pour 1000 habitants. C'est équivalent à la moyenne régionale (3,6) mais bien inférieur à la moyenne nationale (4,6).

Quelques chiffres de 2016 :

- Bénéficiaires de l'AAH : 19 054
- Bénéficiaires d'un droit ouvert à la PCH et à l'ACTP : 4 970



Source : Schéma Autonomie du Département de l'Essonne, 2018-2022

Caractéristiques du territoire (91)

PRÉSENTATION DE L'ESSONNE (91)

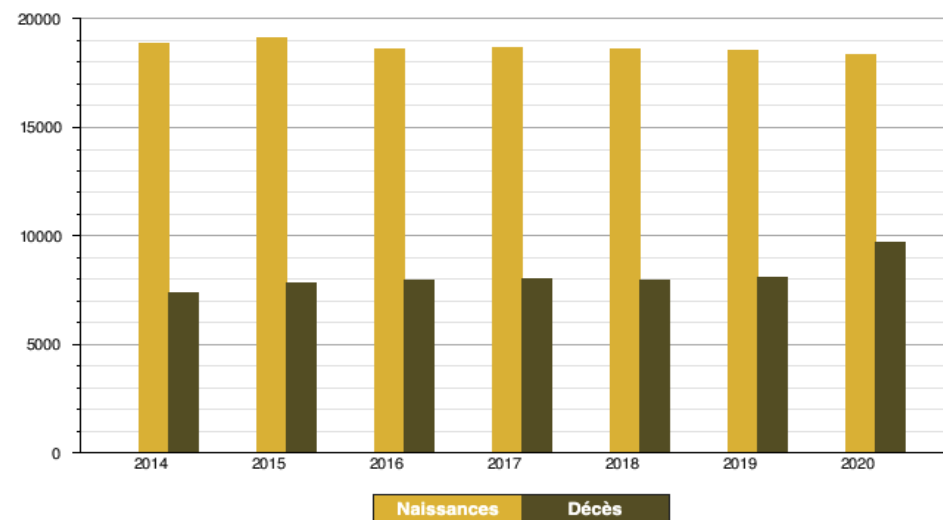
Le département de l'Essonne compte 332 408 familles dont :

- Environ 35% d'entre elles sont des couples sans enfant
- Environ 25% sont des familles avec un enfant
- Environ 24% sont des familles avec deux enfants
- Près de 9% des familles avec trois enfants
- Et moins de 3% d'entre elles sont des familles de quatre enfants ou plus.

	Aucun enfant de moins de 25 ans	1 enfant de moins de 25 ans	2 enfants de moins de 25 ans	3 enfants de moins de 25 ans	4 enfants ou plus de moins de 25 ans	Ensemble
Couple sans enfant	119 899	0	0	0	0	119 899
Couple avec enfant(s)	12 111	57 131	65 652	25 116	9 435	169 445
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	1 941	5 426	2 775	518	202	10 863
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	8 452	21 046	13 505	4 319	1 797	49 119
Ensemble	142 404	83 603	81 932	29 953	11 435	349 326

La population de l'Essonne a évolué au fil des années. En 2014, 18 903 naissances ont été recensées contre 7 384 décès. Pour passer à 18 370 naissances pour 9 731 décès en 2020.

Le solde naturel (de la natalité) reste positif mais diminue avec le temps.



Source : INSEE, Dossier Complet Essonne, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (91)

L'ACTIVITÉ EN 2022

En 2021, l'antenne du 91 avait vu son activité horaire augmenté de 14%.

En 2022, les heures réalisées par les TISF ont baissé de 2%, et celles réalisées par les AD/AVS de 46%.

Ainsi entre 2020 et 2022, l'antenne a connu une diminution de près de 3% des heures réalisées.

	Heure 2020	Heure 2021	Heure 2022
TISF	17 280	19 267	18 817
AD / AVS	6 904	8 366	4 506
TOTAL	24 184	27 633	23 323

	Famille 2020	Famille 2021	Famille 2022
TISF	201	257	280
AD / AVS	263	196	205
TOTAL	467	453	485

	Nouvelle famille 2020	Nouvelle famille 2021	Nouvelle famille 2022
TISF	115	146	171
AD / AVS	76	105	100
TOTAL	191	251	271

Caractéristiques du public accompagné (91)

ORIGINE DU FINANCEMENT

En 2020, c'est la Caisse d'Allocations Familiales qui finançait le plus d'heures. En 2022, c'est l'Aide Sociale à l'Enfance avec plus de 13 000 heures pour près de 10 000 pour la CAF.

En 2022 les heures financées par la CAF ont connu une baisse assez importante (27%).

Les autres financeurs (ex : mutuelles) tendent à financer moins d'heures chaque année et ce depuis 2020.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	12 205	13 420	9 839
ASE	11 185	13 640	13 431
Autres	794	572	64

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Les interventions pour « Naissance » sont les plus fréquentes : le volume des heures réalisées pour ce motif a augmenté de 28% en 2022, et représentant plus de 7 000 heures.

Derrière les interventions pour « Naissance », nous retrouvons le motif « Maladie longue » dont le volume d'heures a augmenté de 124% depuis 2020.

Ce sont les interventions « 100% CAF » qui ont connu la plus forte hausse sur 2022 (+220%).

	2020	2021	2022
Grossesse	733	1 481	1 457
Naissance	4 941	5 689	7 303
Famille Nombreuse	1 891	1 537	2 262
Maladie courte	2 189	2 059	1 360
Maladie longue	1 928	2 498	4 318
Rupture familiale	308	0 h	0 h
Accompagnement vers l'insertion	154	0 h	88
Décès	0 h	0 h	101
100% CAF	61	159	509

Caractéristiques du public accompagné (91)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF et AD/AVS

Interventions TISF

En 2022, les TISF sont majoritairement intervenus pour le motif « Naissance ».

La « Maladie Longue » est le second motif le plus fréquent d'intervention pour les TISF, et ce, malgré une baisse visible entre 2021 et 2022.

D'autres motifs sont plus rares tels que « Décès », « Rupture familiale » ou « Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion ».

	2020	2021	2022
Grossesse	117 h	322 h	251 h
Naissance	2 711 h	2 712 h	3 434 h
Famille Nombreuse	861 h	387 h	691 h
Maladie courte	628 h	693 h	80 h
Maladie longue	563 h	1 028 h	778 h
Rupture familiale	293 h	0 h	0h
Accompagnement vers l'insertion	154 h	0 h	66 h
Décès	0 h	0 h	94 h
100% CAF	40 h	18 h	69 h

Interventions AD / AVS

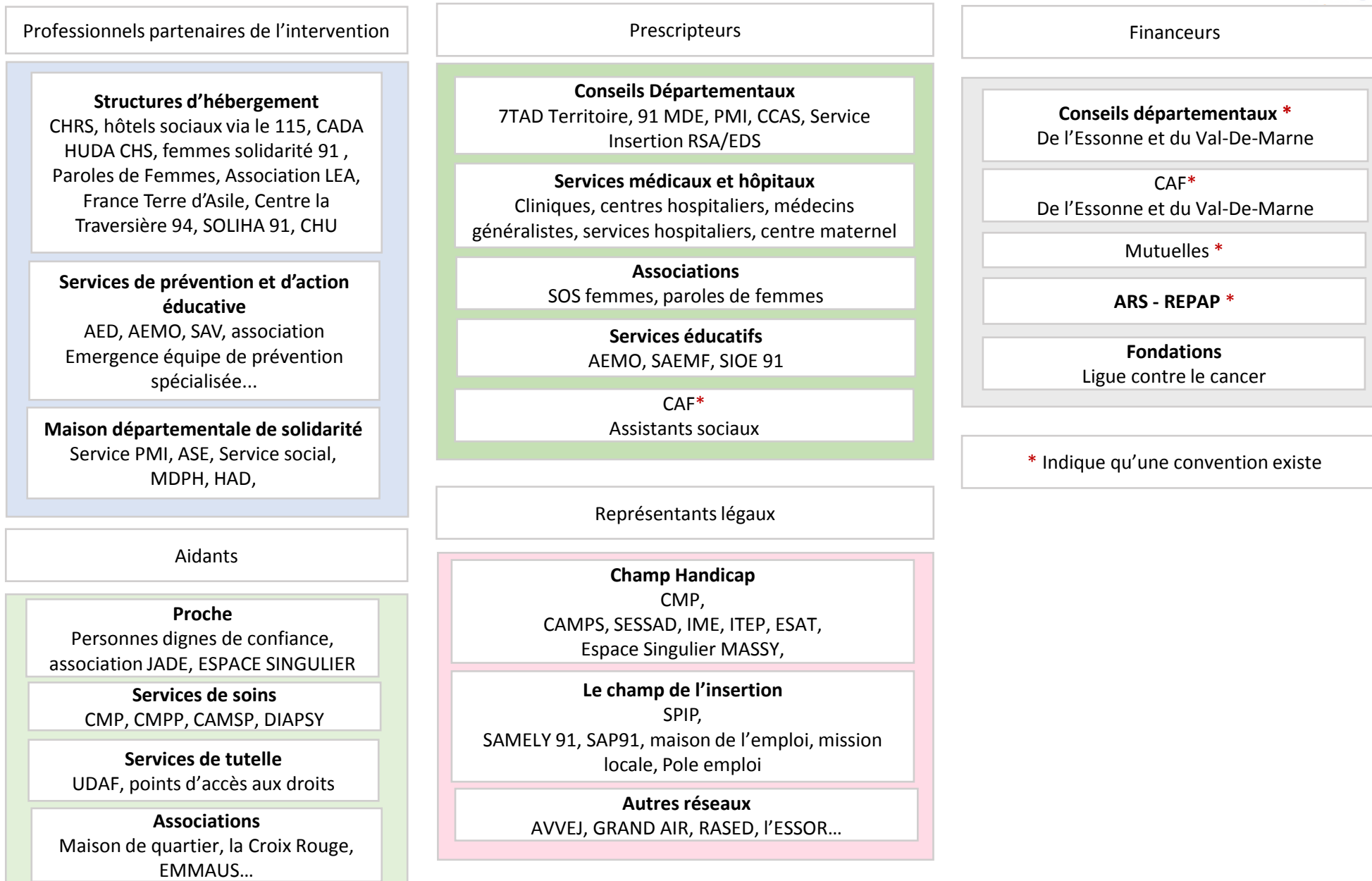
En 2022, les AD/AVS sont principalement intervenues au titre de « Naissance » et « Maladie Longue ».

Ce sont les heures réalisées selon le motif « Maladie Longue » qui ont connu la hausse la plus forte en 2022.

Les heures « 100% CAF » ont connu une baisse importante pour atteindre un volume nul en 2022.

	2020	2021	2022
Grossesse	616 h	1 159 h	1 206 h
Naissance	2 230 h	2 977 h	3 869 h
Famille Nombreuse	1 030 h	1 150 h	1 571 h
Maladie courte	1 561 h	1 366 h	1 280 h
Maladie longue	1 365 h	1 470 h	3 540 h
Accompagnement vers l'insertion	0 h	0 h	22 h
Décès	0 h	0 h	22 h

Les acteurs mobilisés (91)- Antenne 91 (Famille)



Ouverture sur l'environnement (91)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire de l'Essonne - Famille

Nos forces

- Qualification du personnel diplômé ou inclus dans un parcours d'intégration
- Possibilité de formations permettant de répondre à des problématiques spécifiques des familles soutenues
- Relation de qualité et de confiance avec les partenaires sociaux
- Reconnaissance du travail de terrain et rédactionnel des intervenantes
- Evaluation de chaque demande d'intervention en CAF et en ASE
- Identification par les familles et les partenaires des interlocuteurs en charge du suivi administratif
- Adaptabilité des planning pour répondre aux besoins des familles
- Suivi personnalisé des interventions, échanges réguliers avec les usagers

Nos axes de progression

- Renforcer auprès de la population l'existence de l'association et les services proposés
- Développer avec la CAF de l'Essonne l'information sur les prestations mises à disposition du public visé
- Favoriser un lien entre le secteur médical public et privé afin non seulement de faire découvrir nos métiers mais également de s'inscrire dans une démarche de prévention
- Une politique de communication visant à valoriser la formation et la profession de TISF est souhaitable
- Un renforcement de l'équipe de terrain pour l'antenne d'Etampes
- Spécificité du sud Essonne
- Secteur rural avec des transports en commun peu développés et pauvre en matière d'espaces ludiques (médiathèque, ludothèque, LAEP ou autres lieux d'échange). Ceci nécessite du personnel véhiculé et une adaptation des TISF pour répondre aux besoins des familles
- Augmentation des demandes financées par le Conseil Départemental (PMI/ASE) qui reflète un public de plus en plus fragilisé.

ANTENNE DE L'ESSONNE

Secteur

PAPH



L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DE L'ESSONNE (91) : Personnes Âgées et Personnes handicapées

Le service PA/PH de l'AFAD IDF situé à Athis-Mons est le fruit de plusieurs évolutions :

- 1995 : Reprise d'un service gérontologique sur Athis-Mons
- 1998 : Reprise du service de Juvisy-sur-Orge
- 2005 : Reprise d'un service gérontologique à Paray-Vieille-Poste
- 2017 : regroupement des antennes gérontologiques et SSIAD dans un SPASAD

L'antenne d'Athis Mons est spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées, afin de leur apporter l'aide matérielle pour un maintien à domicile de qualité.

L'antenne est située 50, bis rue François Mitterrand - 91200 Athis-Mons et intervient sur les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste.

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

- Année de création de l'antenne : 1995
- Nombre de personnes accompagnées (PA/PH) : 398
- Nombre d'heures d'activité (prestataire et mandataire) : 57 072
- Nombre de communes d'intervention : 3
- Nombre d'ETP « administration » : 5
- Nombre d'ETP « intervenant » : 49



Antenne PA/PH en résumé

LOCALISATION

L'antenne est située au 50 bis, avenue François Mitterrand - 91200 ATHIS-MONS.

LES CHIFFRES CLEFS 2022

- **Nombre de bénéficiaires** : 389
- **Nouveaux bénéficiaires** : 90
- **Heures d'interventions service mandataire** : 356
- **Heures d'interventions service prestataire** : 56 715

ZONE D'INTERVENTION

L'antenne PA/PH de l'Essonne intervient sur les communes d'Athis-Mons, Juvisy sur Orge et Paray-Vieille-Poste.



Caractéristiques du public accompagné (91)-PA/PH

ORIGINE DU FINANCEMENT

Les origines du financement tendent à se maintenir depuis 2020. Nous retrouvons les mêmes tendances avec une forte majorité de financement APA (malgré une baisse de 11% entre 2020 et 2022). En 2022, il y a eu aucun financement CPAM. Les financements mutuelles ont connu la plus forte hausse : 559% depuis 2020.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
APA	41 943	40 022	37 164
Caisses de retraite	8 321	8 786	7 487
CPAM	101	50	0
PCH	3143	1 884	1 732
Aide sociale PH	269	517	370
Aide sociale PA	94	654	557
Mutuelles	91	156	601
Taux Plein	6 489	8 041	8 413

MODE D'INTERVENTION

Depuis 2020, les heures réalisées par l'antenne PA/PH tendent à diminuer chaque année. Cette baisse est moins prononcée pour le service Prestataire (Diminution de 7% entre 2021 et 2022) que pour le service mandataire (Diminution de 90% entre 2021 et 2022). Le volume total des heures(totales) réalisées a de 22% entre 2020 et 2022.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
Service Prestataire	60 451	60 109	56 716
Service Mandataire	12 746	5 126	526
TOTAL	73 197	65 235	57 072

Caractéristiques du public accompagné (91)-PA/PH

LES BENEFICIAIRES

Nombre de bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires de l'antenne PA/PH tend à diminuer depuis 2020 et ce pour chacune des zones d'intervention :

- Pour Athis-Mons, le nombre de bénéficiaires était de 175 en 2021 pour atteindre 148 en 2022, soit une baisse de 15%
- Pour Juvisy-sur-Orge, le nombre de bénéficiaires était de 110 en 2021 pour atteindre 95 en 2022, soit une baisse de 14%
- Pour Paray-Vieille-Poste, le nombre de bénéficiaires était de 388 en 2021 pour atteindre 326 en 2022, soit une baisse de 16%

Au total, le nombre de bénéficiaires PA/PH a diminué de 22% entre 2020 et 2022.

	2020	2021	2022
Athis-Mons	184	175	148
Juvisy-Sur-Orge	137	110	95
Paray-Vieille-Poste	99	103	83
TOTAL PA/PH	420	388	326

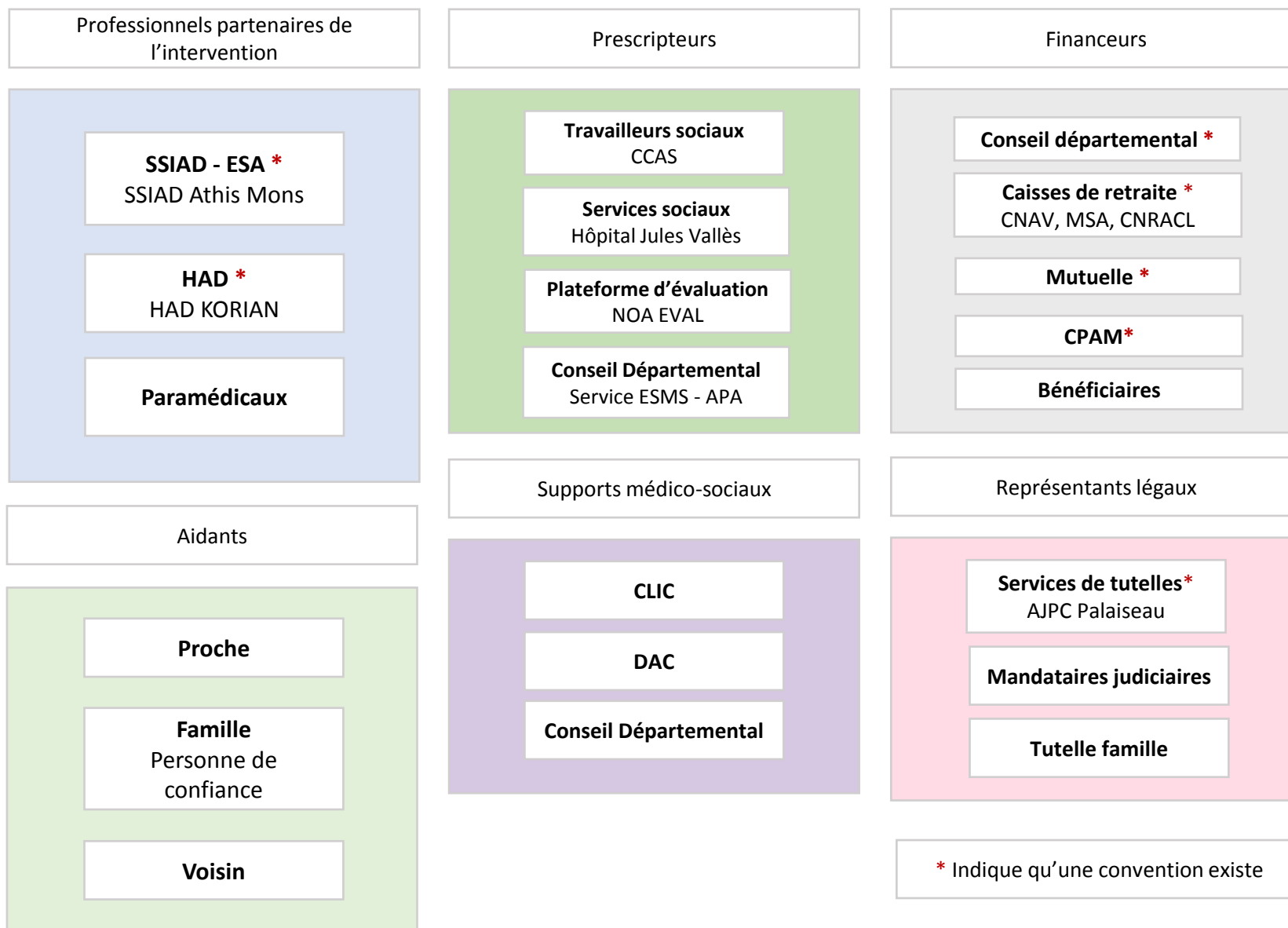
Nouveaux bénéficiaires

L'antenne PA/PH attire de nouveaux bénéficiaires chaque année depuis 2020 : une hausse de 31% en 2021 et de 11% en 2022.

Cependant, pour la commune de Juvisy-sur-Orge, sur l'année 2021 et 2022, le nombre de nouveaux bénéficiaires a diminué respectivement de 13 et 5%.

	2020	2021	2022
Athis-Mons	20	34	54
Juvisy-Sur-Orge	23	20	19
Paray-Vieille-Poste	19	27	17
TOTAL PA/PH	62	81	90

Les acteurs mobilisés (91) – Antenne 91 (PA/PH)



Ouverture sur l'environnement (PA/PH)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire de l'Essonne - PA/PH

Nos forces

- Nous sommes bien identifiés et reconnus auprès des différents partenaires du territoire
- En tant que SPASAD, nous sommes en capacité de proposer tant de l'aide que du soin aux bénéficiaires/patients du territoire
- En tant que SAAD pivot, nous sommes à l'initiative de nombreux projets (CVthèque, CVS à domicile) en lien avec le Département et les autres SAAD.
- L'antenne accueille et accompagne, de manière régulière, de nombreux stagiaires, sur le terrain et en administratif.

Nos axes de progression

- Développer l'activité vers de nouveaux publics (handicap, maladies psychiques...)
- Se faire mieux connaître auprès des structures travaillant dans le champs du handicap, et notamment auprès de la MDPH
- Réfléchir à notre territoire d'intervention

TERRITOIRE DES HAUTS DE SEINE



Territoire du 92 en résumé

LOCALISATION

Le département des Hauts-de-Seine est une zone d'intervention de l'antenne de Paris (Partie Est) et des Yvelines (Partie Ouest)

LES CHIFFRES CLEFS 2022

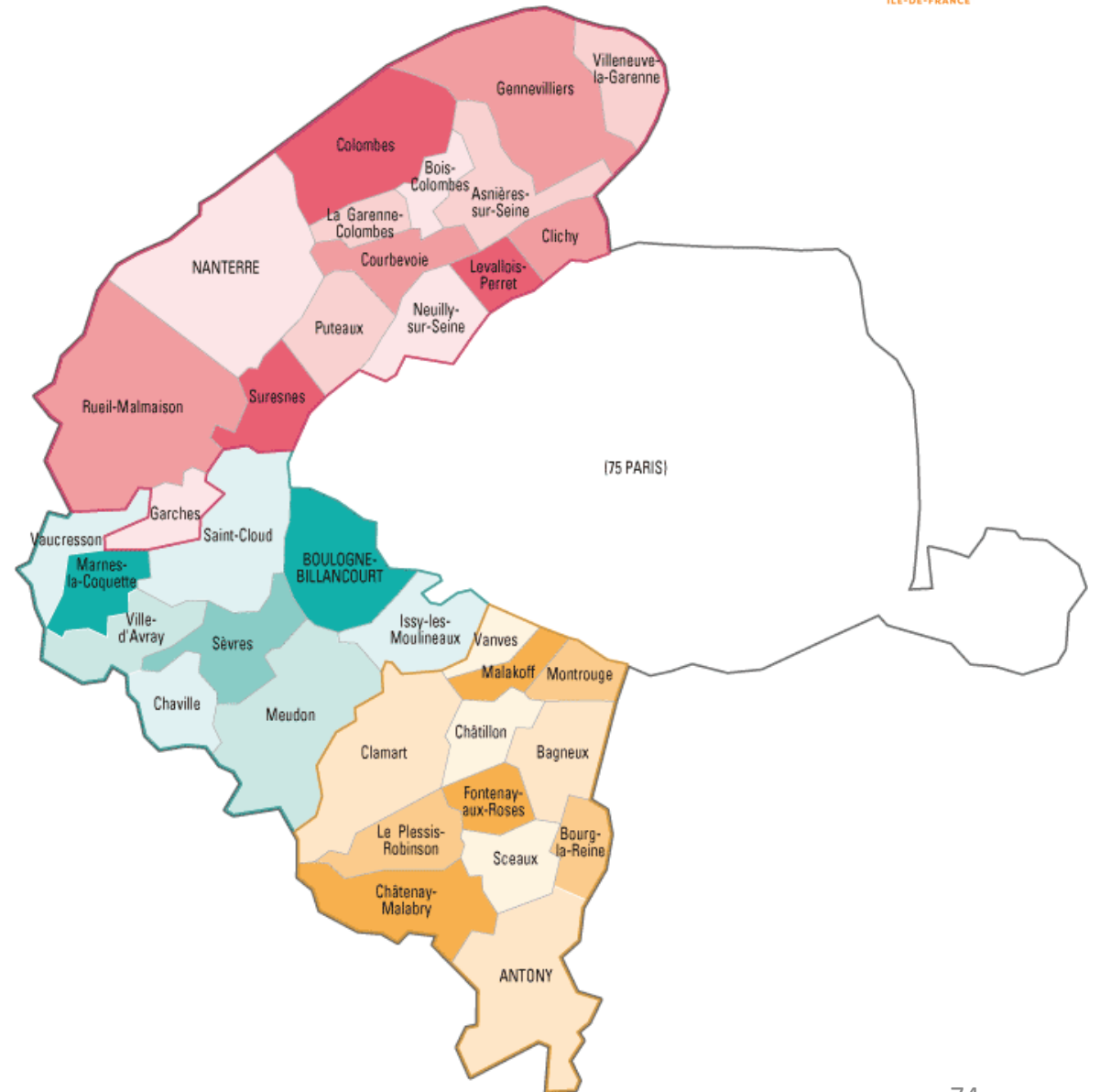
- Familles accompagnées : 127
- Nouvelles familles : 76
- Heures d'intervention TISF : 4 914,75
- Heures d'intervention AD / AVS : 4 375,75

ZONE D'INTERVENTION

L'antenne de Paris de l'AFAD IDF aide de nombreuses familles sur le département des Hauts-de-Seine notamment dans les communes de : Nanterre, Gennevilliers, Boulogne-Billancourt, Courbevoie et Montrouge.

COMPOSITION FAMILIALE

Les familles accompagnées sur le territoire des Hauts-de-Seine sont très majoritairement composées de 2 à 3 enfants. Le quotient familial des bénéficiaires est relativement élevé (37% des familles ont un quotient familial supérieur à 1300€). Les prestations interviennent principalement dans le cadre de naissances multiples.

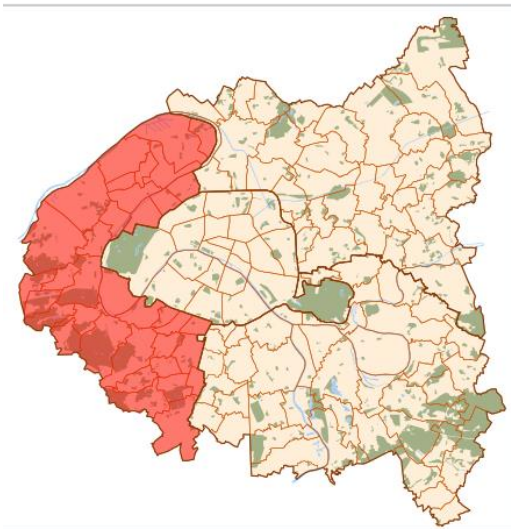


Caractéristiques du territoire (92)

PRÉSENTATION DES HAUTS-DE-SEINE (92)

Le département des Hauts-de-Seine est situé à l'ouest de Paris. Sa superficie de 176 km² en fait l'un des plus petits départements français.

Les Hauts-de-Seine forme avec les deux autres petits départements limitrophes de Paris, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, la petite couronne de la région Ile-de-France.

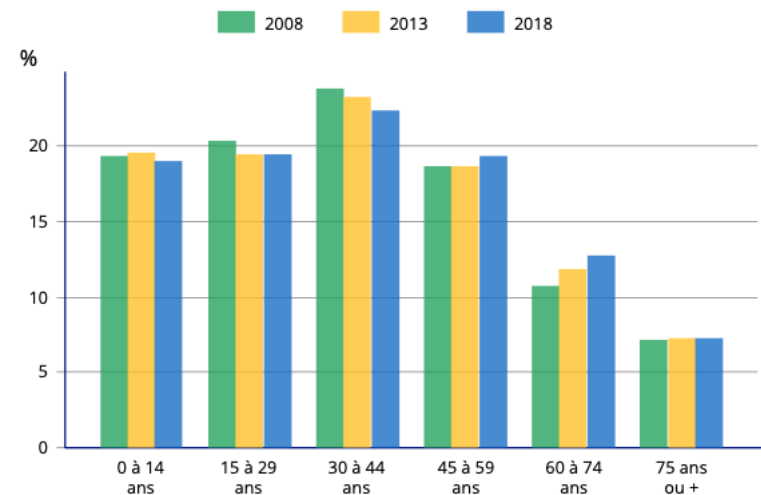


Un département qui entoure à moitié la ville-département de Paris.

Les habitants des Hauts-de-Seine sont les Haut-séquanais. En 2020, le département compte 1 626 213 habitants.

C'est le deuxième département derrière Paris au regard de la densité de sa population avec 9 260,9 habitants par kilomètre carré.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : INSEE, Dossier Complet Hauts-De-Seine, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du territoire (92)

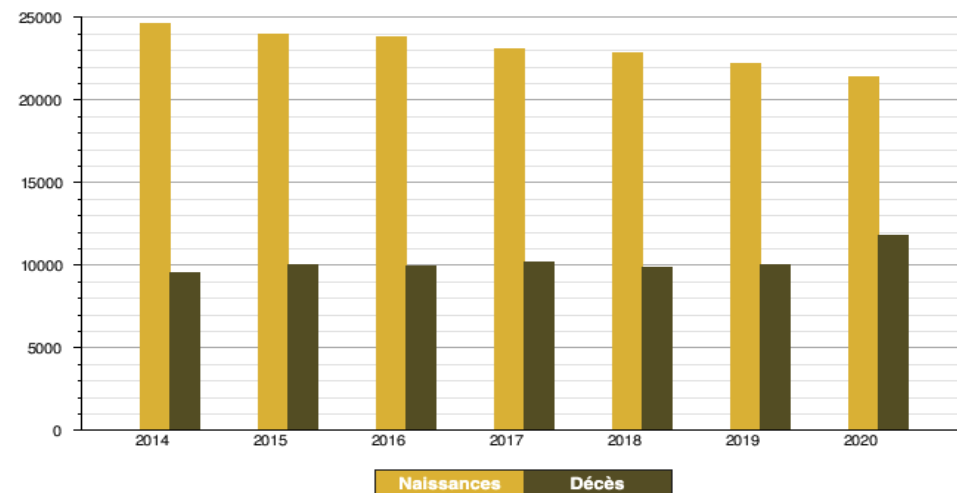
PRÉSENTATION DES HAUTS-DE-SEINE (92)

En 2018, Les Hauts-de-Seine dénombrent 719 870 ménages dont :

- 39,6 % sont des ménages d'une personne
- 58,0 % sont des ménages avec familles
- 2,4 % sont des ménages sans famille

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	685 187	100,0	700 608	100,0	719 870	100,0	1 520 425	1 563 250	1 591 587
Ménages d'une personne	266 694	38,9	271 150	38,7	285 397	39,6	266 694	271 150	285 397
Hommes seuls	110 011	16,1	112 265	16,0	119 868	16,7	110 011	112 265	119 868
Femmes seules	156 683	22,9	158 885	22,7	165 529	23,0	156 683	158 885	165 529
Autres ménages sans famille	21 023	3,1	22 756	3,2	17 022	2,4	48 606	53 319	38 815
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :									
Un couple sans enfant	145 133	21,2	142 284	20,3	143 383	19,9	298 234	292 452	293 892
Un couple avec enfant(s)	185 854	27,1	193 097	27,6	195 761	27,2	730 193	757 618	768 077
Une famille monoparentale	66 482	9,7	71 320	10,2	78 307	10,9	176 699	188 711	205 407

La population des Hauts-de-Seine a évolué au fur et à mesure des années. En 2014, 24 675 naissances ont été recensées contre 9 547 décès. Pour passer à 21 439 naissances pour 11 820 décès en 2020. Le solde naturel reste positif mais diminue avec le temps.



Source : INSEE, Dossier Complet Hauts-De-Seine, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (92)

L'ACTIVITÉ EN 2022

Les heures réalisées par les TISF et AD/AVS sur le territoire du 92 ont baissé de 6% en 2022.

Cependant, les heures réalisées par les AD/AVS ont augmenté chaque année depuis 2020 (respectivement 77% et 11%) pour atteindre 4 375 heures en 2022.

A contrario, les heures réalisées par les TISF ont diminué de 16% sur l'année 2022.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	3 666	5 890	4 915
AD / AVS	2 240	3 948	4 376
TOTAL	5 897	9 838	9 291

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	42	76	72
AD / AVS	57	50	55
TOTAL	99	126	127

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	42	49	37
AD / AVS	20	30	39
TOTAL	62	84	76

Caractéristiques du public accompagné (92)

ORIGINE DE FINANCEMENT

Depuis 2020, c'est la Caisse d'Allocations Familiales qui finance la majorité des heures.

En 2022, les heures financées tant par la CAF et l'Aide Sociale à l'Enfance ont diminué, respectivement de 4 et 19%.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	5 735,75	8 819	8 472
ASE	156,25	1 007	819
Autres	4	12	0

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Les interventions pour « Naissance » et « Maladie longue » sont les plus fréquentes (4 924 heures et 1 571 heures respectivement).

Ce sont les interventions pour « Maladie longue » qui ont connu la plus forte hausse sur 2022 (+63%).

Les interventions pour « Grossesse » ont connu la plus forte baisse sur 2022 (-48%).

	2020	2021	2022
Grossesse	272	680	354
Naissance	3 805	5353	4 924
Famille Nombreuse	380	808	646
Maladie courte	684	713	597
Maladie longue	370	964	1 571
100% CAF	226	307	335

Caractéristiques du public accompagné (92)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF & AD/AVS

Interventions TISF

Les TISF interviennent principalement concernant la « Naissance » malgré une diminution notable du nombre d'heures réalisées entre 2021 et 2022. Cependant, entre 2020 et 2022, ce motif reste quand même en hausse. Seul le motif « Maladie longue » a connu une hausse des heures réalisées par les TISF sur 2022.

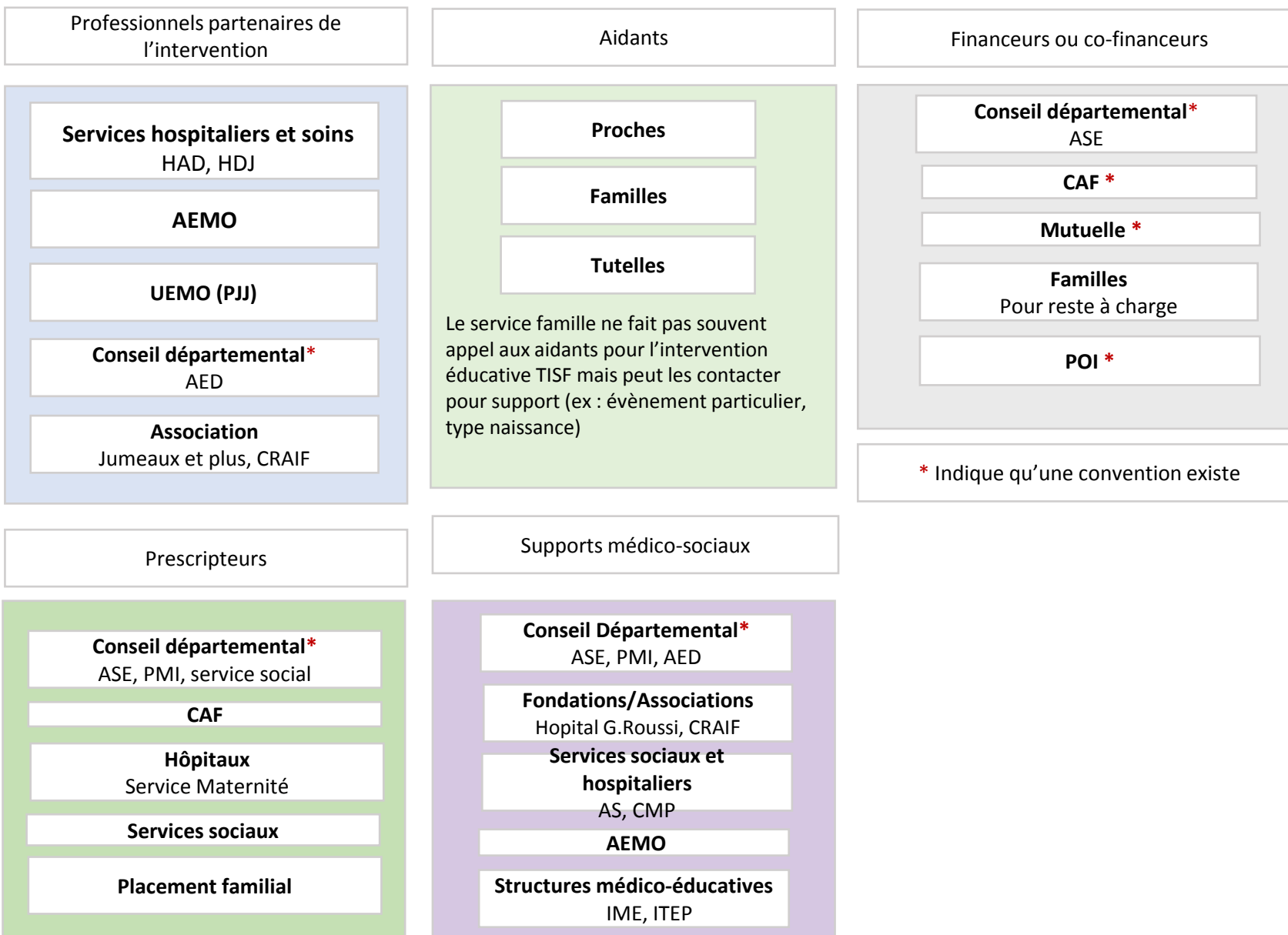
	2020	2021	2022
Grossesse	0 h	4 h	0 h
Naissance	3 077 h	3 837 h	3 276 h
Famille Nombreuse	183 h	472 h	404 h
Maladie courte	46 h	110 h	57 h
Maladie longue	4 h	179 h	194 h
100% CAF	196 h	282 h	167 h

Interventions AD / AVS

Les AD/AVS interviennent principalement pour les motifs « Naissance » et « Maladie Longue » sur 2022. Les interventions « 100% CAF » ont connu une hausse importante en 2022.

	2020	2021	2022
Grossesse	272 h	676	354 h
Naissance	728 h	1 516	1 648 h
Famille Nombreuse	197 h	336	242 h
Maladie courte	638 h	603	540 h
Maladie longue	366 h	785	1 377 h
100% CAF	196 h	25	168 h

Les acteurs mobilisés (92)



Ouverture sur l'environnement (92)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne de Paris.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire des Hauts de Seine

Nos forces

- Poursuivre notre travail de développement et de diversification dans les Hauts-de-Seine engagé après la reprise post COVID. Il en est de même concernant notre activité CAF ainsi que nos missions liées à la protection de l'enfance, pour lesquelles nous sommes désormais bien identifiés sur le territoire.
- Continuer de mener à bien des projets ambitieux et innovants, en vue de développer nos partenariats et d'élargir nos missions d'accompagnement à destination des familles.

Nos axes de progression

- Veiller à l'homogénéisation de la répartition de nos interventions dans les Hauts-de-Seine, en développant encore davantage notre présence sur l'Ouest du département, notamment via l'antenne de l'AFAD-IDF des Yvelines plus à même en terme d'accessibilité de desservir cette partie du département.

Source : INSEE, Dossier Complet Paris, 21/03/22 (Données 2008-2018)

ANTENNE DE LA SEINE SAINT DENIS



L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DE LA SEINE SAINT DENIS (93)

Issue de l'Association Populaire d'Aide Familiale de 1947, l'AFAD IDF et son antenne de Seine-Saint-Denis sont le fruit d'une succession d'évolutions.

Créée en 2014, l'antenne du 93 gère des activités du secteur « Famille », c'est-à-dire qui concernent particulièrement les relations parents/enfants.

L'antenne se situe 18, avenue Lénine - 93120 LA COURNEUVE. Ses territoires d'intervention concernent la Seine-Saint-Denis (93), mais aussi certaines communes du Val-De-Marne (94).

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

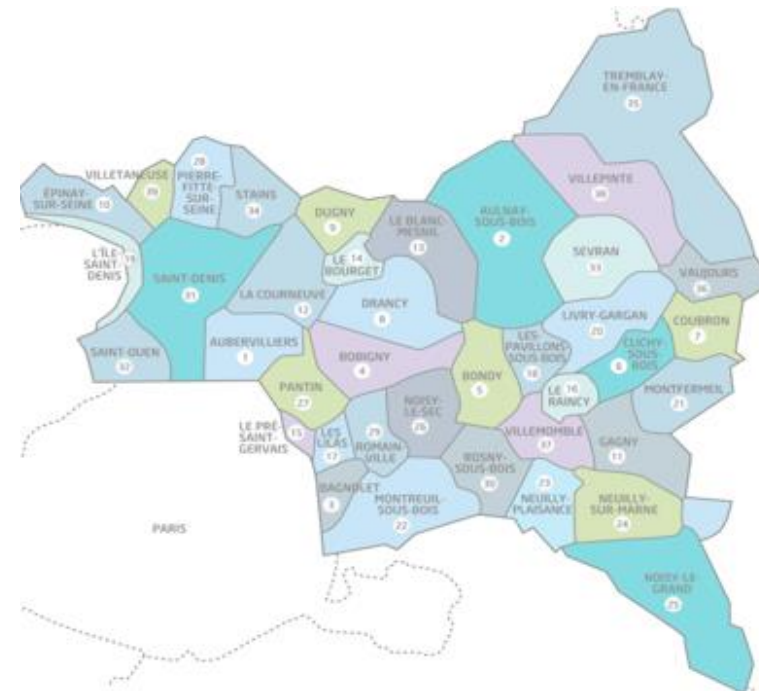
- Année de création de l'antenne : 2014
- Nombre de familles accompagnées : 516
- Nouvelles familles : 278
- Heures d'intervention TISF : 27 067,25
- Heures d'intervention AD / AVS : 19 155
- Nombre d'heures d'intervention CAF : 25 657
- Nombre d'heures d'intervention ASE : 20 530
- Nombre de communes d'intervention : 35
- Nombre d'ETP « administration » : 4
- Nombre d'ETP « intervenant » : 30

ZONE D'INTERVENTION

L'activité du secteur de la Seine-Saint-Denis est répartie entre l'antenne de la Courneuve et celle de Paris. Ainsi, les familles résidant en périphérie de Paris soit : Montreuil, Les Lilas, Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais ou encore Romainville sont accompagnées par les professionnels rattachés à l'antenne du 75.

TYOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

La plus grande partie de nos interventions sont à destination de familles de 3 enfants(36%). 52% des familles ont un quotient familial de 300 à 600 euros, et 30% un quotient de 600 à 1000€.



Caractéristiques du territoire (93)

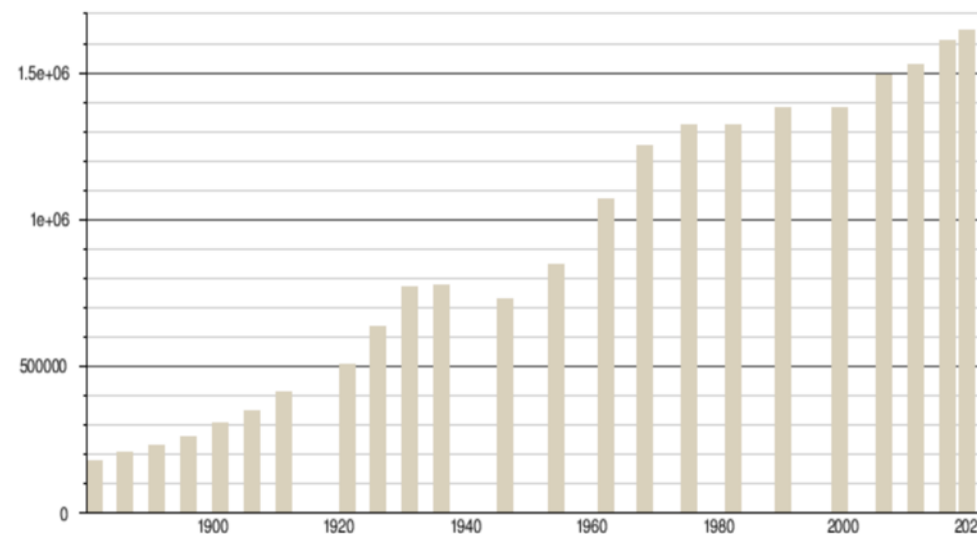


PRÉSENTATION DE SEINE-SAINT-DENIS (93)

La Seine-Saint-Denis est située au nord-est de Paris. Sa superficie est de 236 km², ce qui en fait l'un des plus petits départements français. La Seine-Saint-Denis forme avec les deux autres petits départements limitrophes de Paris (les Hauts de Seine et le Val de Marne) la petite couronne de la région Ile de France.

Les habitants de Seine Saint Denis sont les Séquano-Dionysiens. Le département comptait près de 1 320 000 habitants en 1980 et 1 654 000 habitants en 2019.

Histogramme de l'évolution démographique



Source : INSEE, Dossier Complet Seine-Saint-Denis, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du territoire (93)

PRÉSENTATION DE SEINE-SAINT-DENIS (93)

Les familles sont très représentées sur le territoire (68,7% de l'ensemble des ménages en 2018). La composition des familles tend à évoluer avec une hausse des familles monoparentales (14,5% en 2018 contre 13% en 2008).

Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfants sont majoritaires. Pour 23,4% de familles monoparentales, 19,9% d'entre elles sont des femmes seules avec enfant(s) contre 3,6% d'hommes seuls avec enfant(s)?

Le nombre d'enfants par famille ne varie que très peu depuis 2008 avec une majorité de familles avec 1 enfant(25,2%)ou 2 enfants (21,8%) . Les familles sans enfant (de moins de 25 ans) représentent 36,1% des familles en 2018, un taux relativement stable depuis 2008 (36% en 2008).

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	382 031	100,0	389 047	100,0	412 597	100,0
Aucun enfant	137 433	36,0	138 011	35,5	148 916	36,1
1 enfant	100 955	26,4	101 211	26,0	103 820	25,2
2 enfants	83 837	21,9	85 859	22,1	89 788	21,8
3 enfants	39 640	10,4	43 299	11,1	47 390	11,5
4 enfants ou plus	20 166	5,3	20 667	5,3	22 682	5,5

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	575 467	100,0	593 596	100,0	631 948	100,0	1 475 462	1 521 607	1 605 888
Ménages d'une personne	178 611	31,0	188 357	31,7	208 926	33,1	178 611	188 357	208 926
Hommes seuls	78 518	13,6	85 616	14,4	98 887	15,6	78 518	85 616	98 887
Femmes seules	100 093	17,4	102 741	17,3	110 038	17,4	100 093	102 741	110 038
Autres ménages sans famille	21 616	3,8	24 223	4,1	20 349	3,2	55 136	61 800	50 172
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	375 240	65,2	381 016	64,2	402 673	63,7	1 241 714	1 271 450	1 346 790
Un couple sans enfant	109 882	19,1	106 364	17,9	108 891	17,2	233 738	227 811	235 137
Un couple avec enfant(s)	190 569	33,1	193 265	32,6	201 975	32,0	792 795	808 572	849 233
Une famille monoparentale	74 789	13,0	81 387	13,7	91 807	14,5	215 181	235 067	262 419

Source : INSEE, Dossier Complet Seine-Saint-Denis, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (93)

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	18 428	25 597	27 067
AD / AVS	11 403	15 389	19 055
TOTAL	29 831	40 986	46 122

L'ACTIVITÉ

L'activité des TISF et AD/AVS augmente depuis 2020 : une hausse de 38% sur 2021 puis 12% sur 2022.

C'est l'activité des AD/AVS qui a connu la plus forte hausse sur 2022, 24% contre 6% pour l'activité des TISF.

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	175	234	245
AD / AVS	214	213	271
TOTAL	389	447	516

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	98	142 (+45%)	150 (+6%)
AD / AVS	109	119 (+9%)	128 (+5%)
TOTAL	207	261 (+26%)	278 (+6%)

Caractéristiques du public accompagné (93)

ORIGINE DU FINANCEMENT

C'est la Caisse d'Allocations Familiales qui finance le plus d'heures sur 2022, à hauteur de 25 592 heures suite à une augmentation de 26% par rapport aux heures financées en 2021, Les heures financées par l'Aide Sociale à l'Enfance ont diminué de 1% sur l'année 2022. Globalement, le volume des heures financées par la CAF et l'ASE a augmenté depuis 2020.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	15 011	20 258	25 592
ASE	14 719	20 729	20 529
Autres	101	0	0

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Comme en 2020 et 2021, le volume des heures financées pour le motif « Naissance » est le plus important en 2022. Avec 9 634 heures le volume des heures financées est en hausse de 30% par rapport à 2021. Les heures réalisées au titre de « 100% CAF » ont connu une très forte hausse (+243%). Le motif d'intervention « Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion » n'est pas fréquent. En 2022, il n'a justifié le financement que de 108 heures sur un total de 22 640 heures .

	2020	2021	2022
Grossesse	1 772	2 127	2 353
Naissance	6 487	7 401	9 634
Famille Nombreuse	2 098	3 528	3 531
Maladie courte	1 986	2 887	2 585
Maladie longue	2 187	3 640	2 393
Accompagnement vers l'insertion	11	0	108
100% CAF	290	593 (+104%)	2 036 (+243%)

Caractéristiques du public accompagné (93)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF & AD/AVS

Interventions TISF

Les TISF sont intervenus majoritairement pour le motif « Naissance » sur l'année 2022.

Ce sont les interventions « 100% CAF » et « Maladie Courte » qui ont connu les plus fortes hausses sur 2022. La plus forte baisse sur 2022 concerne le motif « Maladie Longue ».

	2020	2021	2022
Grossesse	189 h	435 h	269 h
Naissance	2 382 h	2 924 h	4 258 h
Famille Nombreuse	498 h	891 h	627 h
Maladie courte	357 h	145 h	343 h
Maladie longue	126 h	173 h	32 h
100% CAF	115 h	302 h	986 h

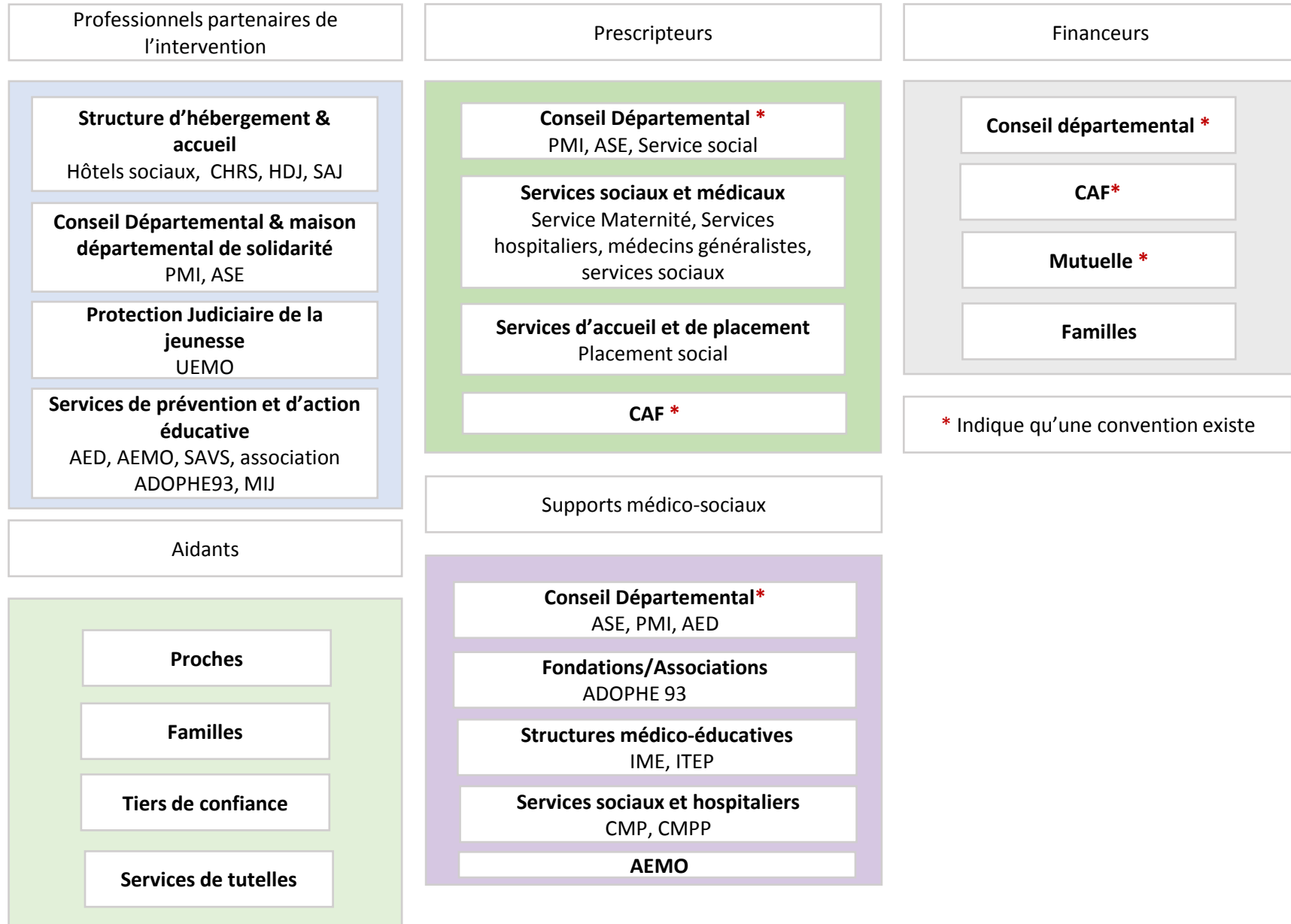
Interventions AD / AVS

Les AD/AVS sont principalement intervenus pour les motifs « Naissance » et « Maladie Longue » sur 2022.

En 2022, la plus forte hausse concerne le motif «100% CAF ». La plus forte baisse est relative au motif « Maladie Courte ».

	2020	2021	2022
Grossesse	1583 h	1 692	2 084 h
Naissance	4 105 h	4 477	5 376 h
Famille Nombreuse	1 600 h	2 637	2 904 h
Maladie courte	1 629 h	2 742	2 242 h
Maladie longue	2 061 h	3 467	5 361 h
Accompagnement vers l'insertion	0 h	0	108 h
100% CAF	175 h	291	1 050 h

Les acteurs mobilisés (93)



Ouverture du l'environnement (93)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaire ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire de Seine Saint Denis

Nos forces

- Antenne et équipe de terrain bien identifiées sur le territoire
- Réactivité pour la mise en place des interventions à domicile
- Suivi efficace et qualitatif des interventions
- Capacité à diversifier nos activités notamment à travers les appels projets auxquels nous répondons
- Déploiement de différentes actions collectives durant l'année
- Travail de partenariat efficace avec le Conseil Départemental

Nos axes de progression

- Développement de nouveaux partenariats

TERRITOIRE DU VAL DE MARNE



Territoire du 94 en résumé

LOCALISATION

Trois antennes de l'AFAD IDF se partagent les interventions sur le territoire du département : l'antenne de Paris, la Courneuve, et celle de Juvisy-sur-Orge. Cependant, l'antenne de Paris y est de loin la plus présente.

LES CHIFFRES CLEFS

- Familles accompagnées : 51
- Nouvelles familles : 27
- Heures d'intervention TISF : 3648
- Heures d'intervention AD / AVS : 1 722

ZONE D'INTERVENTION

Le secteur se découpe entre les antennes de Paris, La Courneuve et Juvisy-sur-Orge.

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

La majorité des familles accompagnées sont composées de 1 à 4 enfants. Les familles accompagnées ont des profils divers, en témoigne la répartition des quotients familiaux : 37% des familles ont un quotient familial de 300 à 600€ ; 28% un quotient de 1300€ et plus ; 25% un quotient de 600 à 1000€.



Caractéristiques du territoire (94)

PRÉSENTATION DU VAL-DE-MARNE(94)

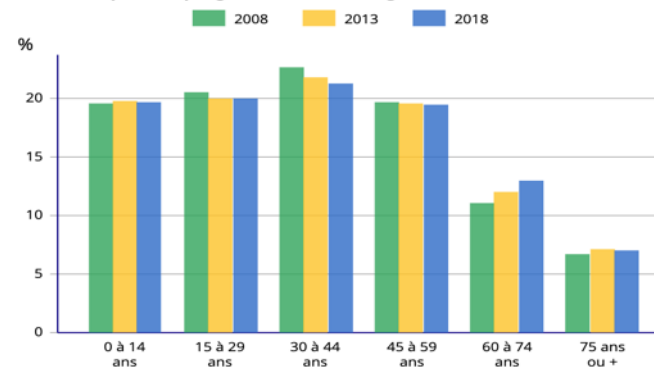
Le Val de Marne est un département français inclus dans la Métropole du Grand Paris et qui fait partie de la région Ile de France.

Il est nommé ainsi car la Marne coule sur son territoire. Il est limitrophe des départements de la Seine Saint Denis au nord-est, de la Seine et Marne à l'est, de l'Essonne au sud, des Haut-de-Seine à l'ouest et de Paris au nord-ouest.



Les habitants du Val-de-Marne sont les Val-de-Marnais. En 2018, le département comptait 1 396 913 habitants en augmentation de 3,17 % par rapport à 2013.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 310 876	100,0	1 354 005	100,0	1 396 913	100,0
0 à 14 ans	255 577	19,5	266 439	19,7	273 345	19,6
15 à 29 ans	269 373	20,5	270 578	20,0	277 768	19,9
30 à 44 ans	296 267	22,6	295 372	21,8	296 833	21,2
45 à 59 ans	257 212	19,6	263 495	19,5	271 295	19,4
60 à 74 ans	144 499	11,0	162 326	12,0	179 811	12,9
75 ans ou plus	87 947	6,7	95 796	7,1	97 861	7,0

Source : INSEE, Dossier Complet Val-De-Marne, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du territoire (94)



PRÉSENTATION DU VAL-DE-MARNE(94)

Les familles sont très représentées sur le territoire, La composition des familles tend à évoluer avec une hausse des familles monoparentales (12,5% en 2018 contre 11,1% en 2008).

Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfants sont majoritaires. Pour 21% de familles monoparentales, 17,4% d'entre elles sont des femmes seules avec enfant(s) contre 3,6% d'hommes seuls avec enfant(s).

Le nombre d'enfants par famille ne varie que très peu depuis 2008, avec une majorité de familles avec 1 enfant (25,7%) ou 2 enfants (22,3%). Les familles sans enfant (de moins de 25 ans) représentent 40,3% des familles, un taux stable depuis 2008 (40,7% en 2008, puis 40% en 2013).

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	548 360	100,0	566 596	100,0	592 022	100,0	1 285 342	1 328 832	1 372 204
Ménages d'une personne	189 114	34,5	198 236	35,0	216 280	36,5	189 114	198 236	216 280
Hommes seuls	77 302	14,1	83 443	14,7	93 542	15,8	77 302	83 443	93 542
Femmes seules	111 812	20,4	114 793	20,3	122 737	20,7	111 812	114 793	122 737
Autres ménages sans famille	18 822	3,4	20 368	3,6	16 407	2,8	45 410	49 841	38 821
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	340 425	62,1	347 992	61,4	359 335	60,7	1 050 818	1 080 756	1 117 103
Un couple sans enfant	118 062	21,5	116 402	20,5	116 265	19,6	245 588	242 674	242 764
Un couple avec enfant(s)	161 661	29,5	165 234	29,2	169 338	28,6	640 089	656 696	674 813
Une famille monoparentale	60 701	11,1	66 356	11,7	73 732	12,5	165 141	181 385	199 526

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	344 399	100,0	352 336	100,0	364 696	100,0
Aucun enfant	140 190	40,7	141 043	40,0	147 016	40,3
1 enfant	89 284	25,9	91 268	25,9	93 609	25,7
2 enfants	76 812	22,3	79 675	22,6	81 416	22,3
3 enfants	27 953	8,1	29 697	8,4	30 978	8,5
4 enfants ou plus	10 160	3,0	10 654	3,0	11 676	3,2

Source : INSEE, Dossier Complet Val-De-Marne, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (94)

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	1 185	1 720	3 598
AD / AVS	1 026	1 297	1 722
TOTAL	2 211	3 017	5 320

L'ACTIVITÉ

L'activité des TISF et des AD/AVS augmente et ce depuis 2020. Ce sont les heures réalisées par les TISF qui ont connu la plus forte hausse (+109%).

Au global, l'activité a augmenté de 141% entre 2020 et 2022.

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	15	22	26
AD / AVS	28	31	25
TOTAL	43	53	51

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	10	18	13
AD / AVS	15	16	14
TOTAL	25	34	27

Caractéristiques du public accompagné (94)

ORIGINE DU FINANCEMENT

Les heures financées par la Caisse d'Allocations Familiales restent majoritaires en 2022 malgré une baisse de 21% sur l'année.

Les heures financées par l'Aide Sociale à l'Enfance augmentent depuis 2020 : 112 heures en 2020 et 1 764 en 2022, soit une hausse de 147,5%,

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	2 094	2 323	1 833
ASE	113	694	1 765
Autres	0	0	0

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Les interventions les plus fréquentes sont celles réalisées au titre de « Naissance » avec une augmentation considérable sur 2022 (96%).

D'autres motifs sont plus rares tel que « Rupture Familiale » ou « 100% CAF ».

La plus forte baisse concerne les interventions pour « Maladie Courte ».

	2020	2021	2022
Grossesse	150	179	135
Naissance	1 186	1 019	1 999
Famille Nombreuse	264	292	244
Maladie courte	322	416	241
Maladie longue	53	418	788
100% CAF	21	0	149

Caractéristiques du public accompagné (94)

REPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL TISF & AD/AVS

Interventions TISF

Sur 2022, les TISF sont intervenus en grande partie pour des prestations pour la « Naissance » qui a connu une forte hausse sur 2022.

Depuis 2021, les TISF n'interviennent plus pour le motif « Grossesse ». Les plus fortes baisses sont relatives aux motifs « Famille Nombreuse » et « Maladie Courte ».

	2020	2021	2022
Naissance	831 h	511 h	1 531 h
Famille Nombreuse	130 h	196 h	46 h
Maladie courte	61 h	320 h	74 h
Maladie longue	21 h	0 h	131 h
100% CAF	4 h	0 h	51 h

Interventions AD / AVS

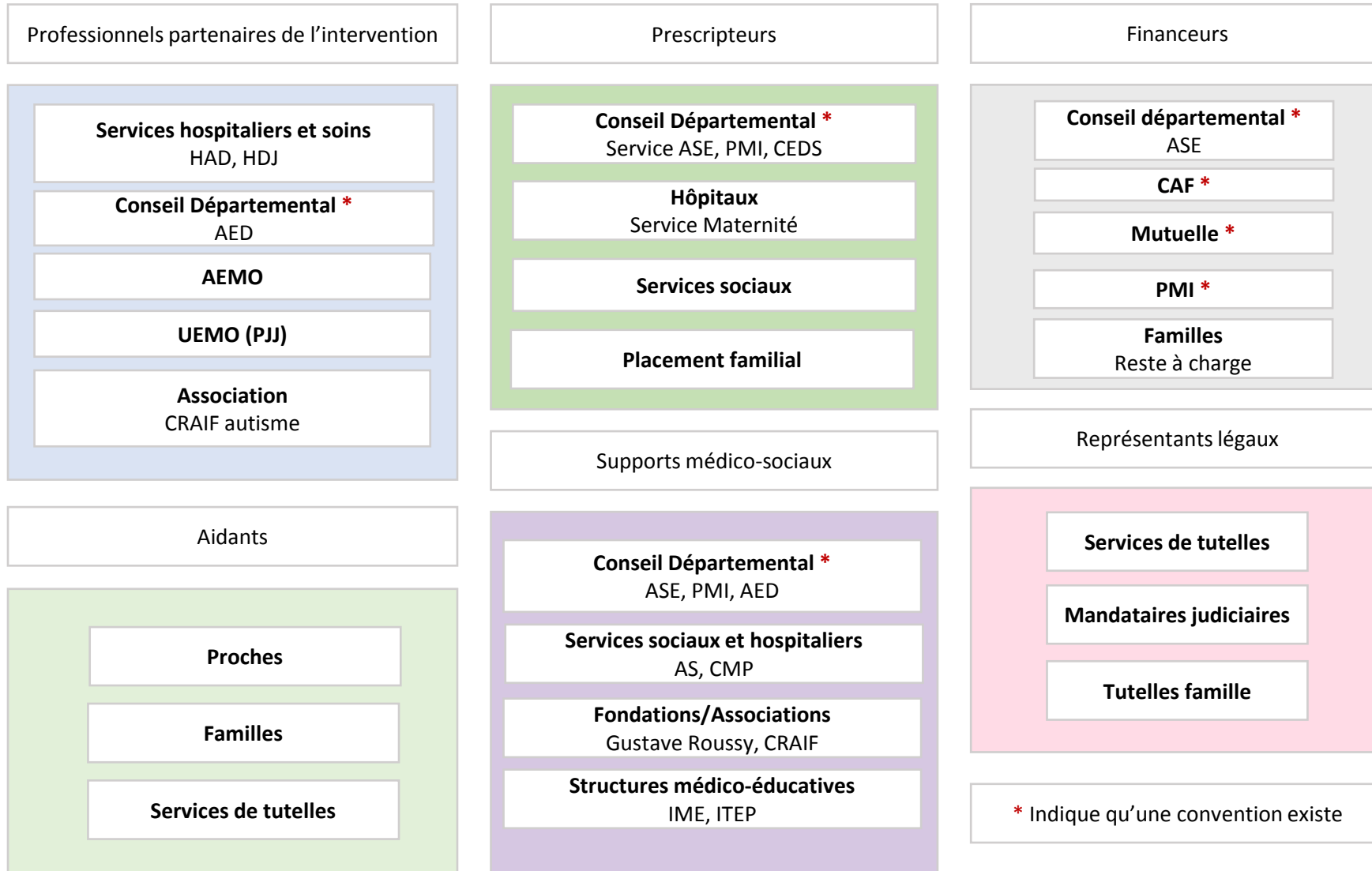
Sur l'année 2022, les AD/AVS sont intervenus en majorité au titre de « Maladie Longue ».

La plus forte hausse est relative aux interventions pour « Famille Nombreuse ».

La baisse la plus significative concerne le motif « Grossesse ».

	2020	2021	2022
Grossesse	125 h	179 h	135 h
Naissance	355 h	508 h	468 h
Famille Nombreuse	134 h	96 h	198 h
Maladie courte	261 h	96 h	167 h
Maladie longue	32 h	418 h	657 h
100% CAF	17 h	0 h	98 h

Les acteurs mobilisés (94)



Ouverture sur l'environnement (94)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne de Paris.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire du Val de Marne

Nos forces

- Avec une augmentation significative de tous nos secteurs d'activité, nous avons pu poursuivre notre développement de manière conséquente dans le département.
- Cette croissance est toujours concomitante à une diversification progressive et continue de notre activité dans tous les domaines et sur tout le territoire Val-de-Marnais. Ceci demeure lié au travail préalablement réalisé de déploiement de nos réseaux, favorable au développement de nos partenariats.
- Tout cela permet un meilleur repérage et une meilleure connaissance de nos missions par les familles du département.

➤ -

Nos axes de progression

- Toujours principalement présents autour de la naissance pour les motifs CAF, nous souhaitons à terme diversifier encore davantage nos interventions dans le département, en renforçant nos partenariats en lien avec les nouveaux motifs d'intervention comme : séparation, inclusion sociale...
- Notre secteur d'intervention couvre maintenant la quasi-totalité du Val-de-Marne. Nous devons poursuivre le travail d'élargissement engagé, pour bénéficier d'une répartition plus homogène sur l'ensemble du département.

Source : INSEE, Dossier Complet Paris, 21/03/22 (Données 2008-2018)

ANTENNE DU VAL D'OISE



L'histoire de nos antennes

L'ANTENNE DU VAL D'OISE (95)

Issue de l'Association Populaire d'Aide Familiale de 1947, l'AFAD IDF et son antenne de Domont sont le fruit d'une succession d'évolutions.

Reconnue sous le nom de l'AFAD RP en 1979 puis finalement sous le nom de l'AFAD IDF depuis 1997, son antenne du Val D'Oise accompagne les familles sur l'ensemble du Département. L'antenne du 95 gère des activités du secteur « Famille », c'est-à-dire qui concernent particulièrement les relations parents/enfants. L'antenne se situe 3, passage Paul Eluard - 95330 DOMONT

L'ANTENNE EN CHIFFRES (2022)

- Année de création de l'antenne : 1979
- Nombre de familles accompagnées : 422
- Nouvelles familles : 221
- Nombre d'heures d'intervention CAF : 17 329
- Nombre d'heures d'intervention ASE : 7 041
- Heures d'intervention TISF : 16 125,50
- Heures d'intervention AD / AVS : 9 459
- Nombre d'ETP « administration » : 4
- Nombre d'ETP « intervenant » : 27

ZONE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention est l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Sarcelles reste l'une des communes où l'AFAD IDF intervient le plus, tout comme les communes de Gonesse, Goussainville, Garges les Gonesse et Villiers le Bel. La commune de Cergy qui est la ville préfecture est quant à elle la deuxième commune d'intervention de l'association.

TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

Les familles les plus accompagnées par l'antenne sont composées de 1 à 4 enfants, avec une forte proportion de familles de 3 enfants (32%). Les familles de 6 enfants et plus sont représentées à hauteur de 5%. 51% des familles accompagnées ont un quotient familial de 300 à 600€.

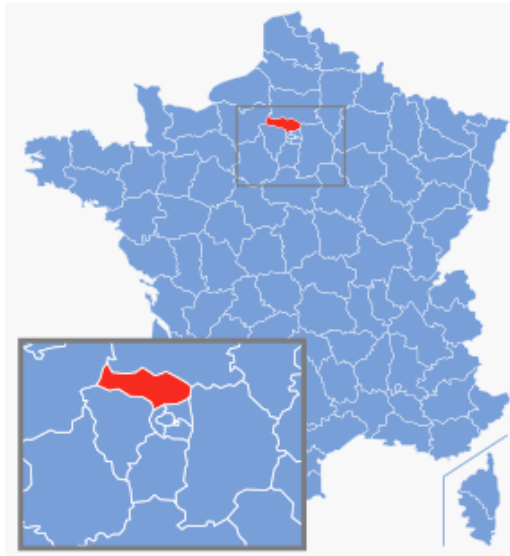
En ce qui concerne l'activité ASE, les familles accompagnées sont davantage composées d'un enfant (30%) ou 2 enfants (27%).



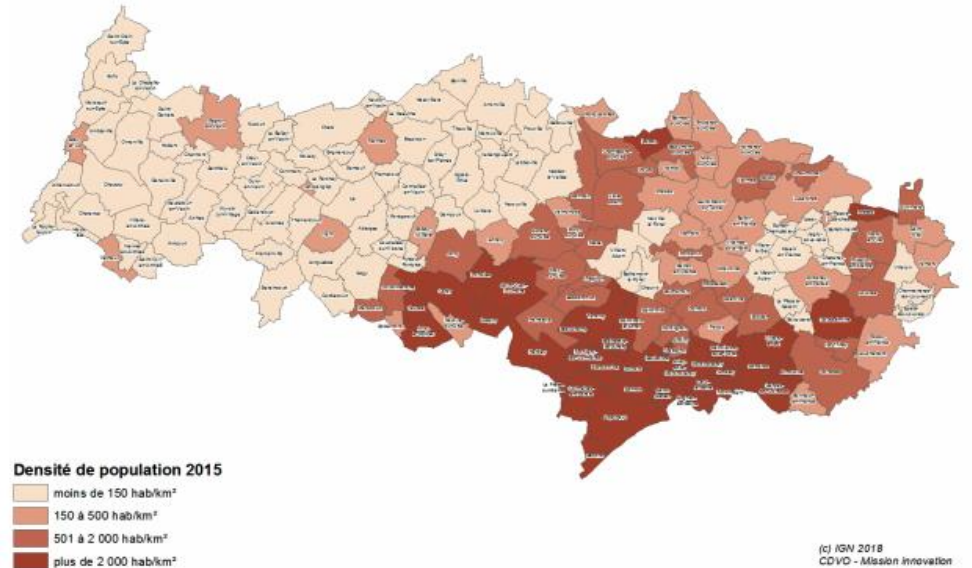
Caractéristiques du territoire (95)

PRÉSENTATION DU VAL D'OISE (95)

Le Val-d'Oise est un des 4 départements de la Grande Couronne de Paris à la périphérie de l'Île-de-France. Il est limitrophe des départements de l'Oise au nord, de la Seine-et-Marne à l'est, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, des Yvelines au sud et de l'Eure à l'ouest.



Le Val d'Oise est peuplé d'un peu plus de 1,2 million d'habitants, ce qui en fait le département le moins peuplé d'Île-de-France. La population Valdoisienne est inégalement répartie sur le territoire. La proximité parisienne explique ce déséquilibre géographique entre les communes urbanisées du sud-est du département (Argenteuil, Bezons, Sarcelles, Gonesse, Garges-Lès-Gonesse) et le nord-ouest du département (Vexin) où la densité démographique est faible, de nombreuses terres étant dédiées à l'agriculture.



Caractéristiques du territoire (95)

PRÉSENTATION DU VAL D'OISE (95)

Le proportion des familles parmi les ménages tend à augmenter depuis 2008. Les familles représentent 29,3% des ménages en 2018 contre seulement 26,4% en 2008.

Parmi les familles avec enfant , ce sont les familles avec 1 ou 2 enfants qui sont les plus représentées.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	433 853	100,0	449 339	100,0	473 345	100,0	1 143 171	1 172 922	1 218 313
Ménages d'une personne	114 462	26,4	122 492	27,3	138 643	29,3	114 462	122 492	138 643
Hommes seuls	46 671	10,8	51 714	11,5	60 375	12,8	46 671	51 714	60 375
Femmes seules	67 791	15,6	70 778	15,8	78 268	16,5	67 791	70 778	78 268
Autres ménages sans famille	11 022	2,5	11 887	2,6	9 360	2,0	28 401	30 219	23 504
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	308 370	71,1	314 960	70,1	325 343	68,7	1 000 309	1 020 211	1 056 166
Un couple sans enfant	97 676	22,5	98 436	21,9	100 013	21,1	204 383	206 588	209 870
Un couple avec enfant(s)	162 080	37,4	163 434	36,4	165 830	35,0	659 699	664 516	680 101
Une famille monoparentale	48 613	11,2	53 090	11,8	59 500	12,6	136 227	149 107	166 195

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	312 830	100,0	319 666	100,0	331 364	100,0
Aucun enfant	117 841	37,7	120 622	37,7	127 934	38,6
1 enfant	78 062	25,0	79 868	25,0	79 726	24,1
2 enfants	74 154	23,7	74 913	23,4	76 322	23,0
3 enfants	30 047	9,6	31 376	9,8	33 232	10,0
4 enfants ou plus	12 725	4,1	12 887	4,0	14 150	4,3

Les familles monoparentales constituent 18,8% des ménages, les femmes seules avec enfant(s) en représentent 15,6% contre seulement 3,2% d'hommes seuls avec enfant(s).

Source : INSEE, Dossier Complet Val d'Oise, 21/03/22 (Données 2008-2018)

Caractéristiques du public accompagné (95)

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
TISF	14 080	15 318	16 136
AD / AVS	7 018	7 515	9 449
TOTAL	21 818	22 833	25 585

L'ACTIVITÉ

L'activité de l'antenne du Val d'Oise est en augmentation depuis 2020. C'est l'activité des AD/AVS qui a connu la plus forte hausse sur 2022 (+26%).

Au global, l'activité a augmenté de 17% entre 2020 et 2022.

	Familles 2020	Familles 2021	Familles 2022
TISF	233	141	250
AD / AVS	154	219	172
TOTAL	387	360	422

	Nouvelles familles 2020	Nouvelles familles 2021	Nouvelles familles 2022
TISF	110	124	128
AD / AVS	65	75 (+35%)	83
TOTAL	175	199 (+14%)	221

Caractéristiques du public accompagné (95)

ORIGINE DU FINANCEMENT

C'est la Caisse d'Allocations Familiales qui finance le plus d'heures sur 2022 : à hauteur de 17 328 suite à une hausse de 24% sur l'année.

L'Aide Sociale à l'Enfance, quant à elle, a financé moins d'heures sur 2022 : 6% en moins que sur 2021.

Les « autres » financeurs (ex : PMI) financent 209% d'heures supplémentaires par rapport à 2020.

	Heures 2020	Heures 2021	Heures 2022
CAF	16 538	13 948	17 329
ASE	4 887	7 510	7041
Autres	393	1 376	1 216

L'ACTIVITE PAR MOTIF D'INTERVENTION CAF

Les interventions pour « Naissance » ont été les plus nombreuses sur l'année 2022, avec une hausse de 58% des heures financées sur l'année.

Les interventions selon les motifs « Maladie Courte » et « Maladie Longue » connaissent des baisses successives sur 2021 et 2022.

	2020	2021	2022
Grossesse	1 404	1 875	1 861
Naissance	6 166	4 650	7 353
Famille Nombreuse	1 759	1 996	2 114
Maladie courte	2 558	2 412	1 595
Maladie longue	4 205	2 375	1 985
Accompagnement vers l'insertion	0 h	0 h	63
Familles recomposées	0 h	0 h	95
100% CAF	237 h	547 h	521

Caractéristiques du public accompagné (95)

REPARTITION TISF ET AD/AVS

Interventions TISF

Les TISF sont principalement intervenus pour des naissances sur l'année 2022, suite à une hausse conséquente sur la même année. Cette hausse est la plus importante après celle selon le motif « Maladie Courte ». En effet, les heures réalisées pour « Maladie Courte » par les TISF sur l'année 2022 ont aussi connu une hausse très significative.

Les heures « 100% CAF » sont en baisse sur 2022.

	2020	2021	2022
Grossesse	306 h	238 h	437 h
Naissance	4 786 h	3 092h	5 060 h
Famille Nombreuse	1 258 h	1 481 h	941 h
Maladie courte	560 h	220 h	389 h
Maladie longue	2 414 h	905 h	779 h
Accompagnement vers l'insertion	0 h	0 h	63 h
100% CAF	157 h	353 h	227 h

Interventions AD / AVS

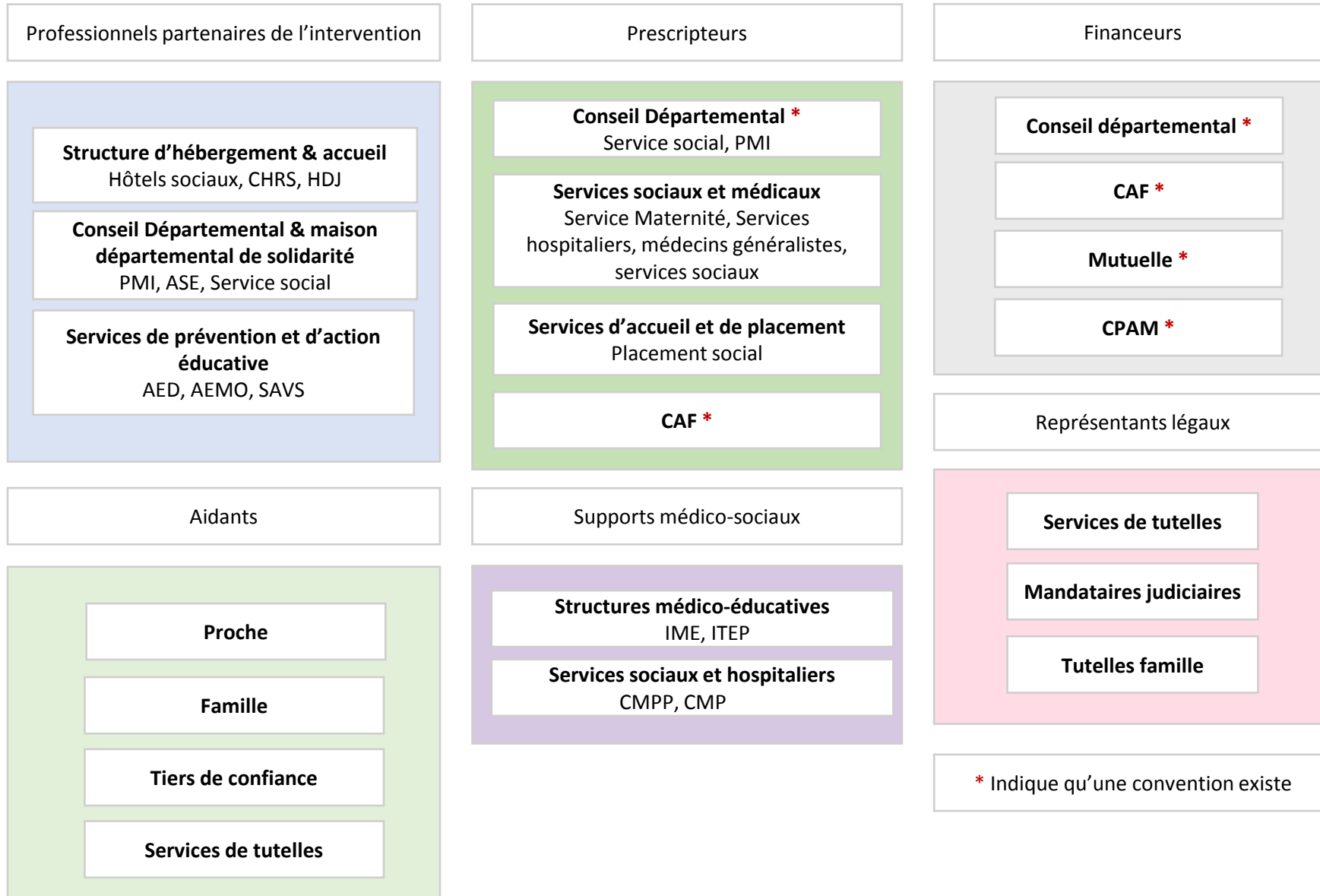
Sur l'année 2022, les AD/AVS sont intervenus principalement pour le motif « Naissance » qui a connu une hausse de son volume d'heures.

La hausse la plus significative concerne le motif « Famille Nombreuse ».

Depuis 2020, les heures « 100% CAF » ont connu une forte hausse.

	2020	2021	2022
Grossesse	1 098 h	1 637 h	1 424 h
Naissance	1 380 h	1 558 h	2 293 h
Famille Nombreuse	501 h	515 h	1 173 h
Maladie courte	1 998 h	2 192 h	1 206 h
Maladie longue	1 791 h	1 470 h	1 206 h
Familles recomposées	0 h	0 h	95 h
100% CAF	80 h	194 h	294 h

Les acteurs mobilisés (95)



Ouverture du l'environnement (95)

Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quel est notre territoire ? Quelles sont les personnes que nous accompagnons ? Quels sont nos partenaires ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'antenne de Paris.

- Renforcement ou développement de nos partenariats
- Renforcement ou développement de l'accompagnement d'une typologie de public
- Renforcement ou développement de financements

Conclusion suite à l'analyse du territoire du Val d'Oise

Nos forces

- Réactivité notamment pour les situations de très grande vulnérabilité
- Présence bien repérée par les partenaires et bénéficiaires sur le territoire Plaine de France (Sarcelles, Garges les Gonesse)
- Savoir-faire des professionnels reconnu pour les interventions naissances et familles nombreuses
- Procédures encadrantes et sécurisantes pour les salariés et bénéficiaires

Nos axes de progression

- Mener une réflexion avec les équipes sur les spécificités des interventions des nouveaux faits générateurs de la CAF (âges clés, handicap, déménagements emménagements)
- Développer le partenariat avec les écoles dans le cadre d'intervention aux âges clés (3 ans, 6 ans, 11 ans)
- Développer le partenariat avec les écoles spécialisées types IME, ITEP
- Développer et renforcer le financement de projets (accès à la culture pour les familles) par le Département, la Municipalité et la CAF.
- Développer notre présence dans les zones plus rurales comme le VEXIN
- Développer notre présence sur la ville d'Argenteuil (recrutement et partenariat)



Quelles sont nos
ressources humaines ?



Les engagements RH de l'AFAD IDF / Nouveaux enjeux

Les valeurs qui régissent notre projet associatif se déclinent dans nos actions au quotidien. Elles doivent s'intégrer sur tous les domaines de la gestion des ressources humaines, tout au long de la vie professionnelle du salarié. La politique RH se décline selon les principes suivants :

- Favoriser un environnement de travail serein, sécuritaire
- Promouvoir la qualité de vie au travail
- Développer des outils de process RH adaptés
- Favoriser l'esprit d'équipe en vue de réaliser des objectifs communs

LES ENGAGEMENTS RH DE L'AFAD IDF

Dans son livret d'accueil remis aux nouveaux salariés, l'AFAD IDF décrit ses engagements vis-à-vis de ses salariés :

- Faire connaître le travail à réaliser (fiche mission, planning, fiche de poste)
- Les accompagner pour répondre aux attentes et besoins des bénéficiaires
- Informer et former à la prévention des risques professionnels et aux techniques métiers
- Les accompagner sur des conseils en formation, le logement et autres démarches administratives.

NOUVEAUX ENJEUX RH LIES AU SECTEUR

L'AFAD IDF est confronté aux enjeux RH de son secteur. Parmi eux :

- **Attractivité, recrutement et fidélisation**

Le secteur médico-social souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité. Celui-ci se traduit par une diminution des étudiants en centre de formation et des difficultés de recrutement mais aussi de fidélisation des salariés. Les profils recherchés sont donc plus difficiles à trouver, mais il est également difficile de les maintenir en poste.

- Le respect des personnes quel que soit le niveau hiérarchique et le corps d'emploi.
- Maintenir un dialogue social construit
- Promouvoir l'égalité des chances
- Favoriser l'esprit de service
- Accompagnement à la Bienveillance (guide & formation)

- **Evolutions du public**

Les personnes accompagnées ne présentent plus les mêmes caractéristiques et profils. Certaines pathologies semblent plus fréquentes : pathologies psychiques, addictions... Les besoins en compétences des intervenants évoluent en ce sens pour pouvoir accompagner leurs usagers.

- **Evolution du cadre réglementaire**

Ces évolutions sont le facteur de mutations réglementaires qui les accompagnent. Ainsi, avec un cadre réglementaire mouvant, les structures d'aide à domicile doivent faire preuve, plus que jamais, d'analyse de leur environnement et de capacités d'adaptation.

Recrutement / Intégration du salarié



RECRUTEMENT

- Le recrutement du personnel se réalise en fonction de son aptitude à répondre aux critères requis pour la bonne exécution de ses missions. Pour ce faire, le personnel en charge du recrutement peut s'appuyer sur les fiches de poste.
- Les recrutements sont « ouverts » par la diffusion d'une offre d'emploi auprès de Pôle Emploi/Indeed + Diffusion de l'offre en interne.
- Systématiquement, un entretien a lieu permettant de sélectionner et d'apprécier les motivations des candidats, ainsi qu'une grille test.
- Soucieuse de développer et élargir ses canaux de recrutement, l'association a mis en place depuis plusieurs années un système de cooptation. Celui-ci consiste pour un salarié à recommander une personne de son réseau/entourage pour un poste au sein de l'association.
- L'association a développé la formation continue des professionnels salariés afin de permettre des évolutions professionnelles (ex : TISF vers un poste Responsable de Secteur/ Aide à domicile vers un poste TISF).

INTEGRATION (Secteur Famille)

- A son arrivée, le salarié se voit remettre un kit d'intégration. Celui-ci est composé des éléments suivants :
 - Contrat de travail
 - Livret d'accueil
 - Règlement Intérieur de l'association
 - Fiche de poste

- Dossiers de mutuelle et prévoyance
- Formulaire d'adhésion à la carte déjeuner
- Formulaire notes de frais
- Demande d'autorisation pour droit à l'image
- Guide de bienveillance
- Informations liées au dispositif Action Logement

- Le livret d'accueil décrit le fonctionnement de l'association : les valeurs de l'association et ses engagements, sa politique qualité... Cette étape permet aux nouveaux salariés de prendre connaissance de l'environnement qu'ils intègrent et des valeurs qu'ils doivent porter et promouvoir dans l'exercice de leur activité.
- Un système de binôme est mis en place pour accompagner et sécuriser le nouveau professionnel.
- Le nouveau salarié bénéficie d'un système de tutorat par lequel son tuteur lui transmet les techniques et pratiques professionnelles à adopter (pour les FFTISF > maximum 6 mois / pour les contrats professionnels et stagiaires > tout le long de la formation).
- La formation « tutorat » est réalisée chaque année.
- Formation TISF de 14 jours (fédération) pour les faisant fonction TISF.
- Journée d'intégration du personnel administratif

INTEGRATION (Secteur PAPH)

- Présence de 2h au bureau de l'antenne avant que les AD/AVS interviennent sur le terrain
- Appel de la RS auprès de le/la bénéficiaire après la première intervention
- Accompagnement par la RS de l'intervenante pour la première intervention chez le/la bénéficiaire (*en cours de réflexion*)

Parcours/Accompagnement des salariés



INTEGRATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le Personnel administratif de secteur

Dans le cadre du parcours d'intégration du personnel administratif de secteur, un temps est organisé au Siège. C'est l'occasion pour le nouvel embauché de rencontrer chacun des services, de prendre connaissance de l'ensemble des procédures et découvrir les outils informatiques mis en place. Un temps de formation sur le logiciel métier est effectué avec un collaborateur du siège. Un second temps de travail d'une demi-journée est organisé sur une antenne de l'AFAD IDF pour que le nouvel embauché puisse échanger et travailler avec un salarié occupant la même fonction sur un secteur différent.

Le Personnel encadrant de secteur

Dans le cadre du parcours d'intégration du personnel encadrant, une journée est organisée au Siège. Un temps de travail est prévu avec la Direction Générale, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable RH et la Responsable Qualité. Dans le cadre de son parcours d'intégration, le Responsable Départemental passe une demi-journée ou une journée avec chaque Responsable Départemental du secteur « Famille ». Cela lui permet de connaître les enjeux de chaque secteur et d'avoir une vision globale des activités de l'association. La dimension régionale de l'AFAD IDF est majeure pour chaque Responsable Départemental et source d'échanges de « bonnes pratiques » sur différentes thématiques : management, développement, partenariat, etc.

Le Personnel administratif du Siège

Le nouvel arrivant est accueilli par la Responsable RH qui lui remet son kit d'intégration. Une réunion avec les membres du Siège est organisée afin que chacun puisse se présenter. Dans le mois qui suit son embauche, il passe une demi-journée sur un secteur afin de prendre contact avec le terrain et d'avoir une vision globale du processus d'accompagnement des bénéficiaires.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

- Le Responsable D'Entité Départementale gère le recrutement des stagiaires intervenant au domicile en lien avec la RH et la Direction générale. 2 voies possibles : le contrat de professionnalisation et la « voie directe ».

LA DEMI-JOURNEE ASSOCIATIVE « L'AFAD ET VOUS ! »

- Cette demi-journée est organisée semestriellement par la Direction Générale, la Responsable RH et la Responsable Qualité pour accueillir les nouveaux embauchés. La Direction Générale ouvre la demi-journée associative par le mot de « bienvenue » et rappelle les objectifs de cette rencontre : cohésion, fidélisation, importance de chacun dans son individualité, intégration à un corps, présentation de l'identité associative et de ses spécificités. La parole est ensuite donnée à chacun des nouveaux salariés pour une brève présentation : nom, prénom, fonction, date d'embauche. Cette présentation est construite sur un mode interactif comme l'ensemble de la demi-journée. Les professionnels du domicile agissant seul ont besoin de se sentir intégré à une antenne départementale sans oublier la dimension régionale. Cette dimension est une force pour l'AFAD IDF.

Parcours/Accompagnement des salariés

SUIVI DES SALARIES ET EVALUATION

- Il est essentiel de s'assurer que chaque personnel est qualifié pour les tâches qui lui sont confiées. Cette qualification passe par un suivi formalisé des salariés.
- Ce suivi prend la forme d'entretiens (ex : de fin de période d'essai, entretien professionnel)
- Les entretiens professionnels permettent un suivi du personnel et l'occasion de faire émerger les besoins en formation, d'identifier les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier. Toutes les catégories de personnel sont évaluées annuellement (ancienneté minimale d'1 an).
- Pour assurer ce suivi, des ressources sont disponibles, ex : grille d'entretien.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET FORMATION

- L'AFAD IDF pourvoit au développement des compétences de son personnel par différents moyens.

- Le plan de développement des compétences est le fruit d'une succession d'étapes :
 1. Le recueil de l'expression de la demande des salariés par antenne (lors des entretiens professionnels annuels) et la remontée des informations vers le siège
 2. La compilation des données
 3. L'établissement d'un plan de développement des compétences (plan de formation) au niveau du siège.
- Les groupes d'analyse de la pratique sont mis en place au niveau de chacune des antennes. Ces groupes sont animés par un(e) psychologue. Ces temps d'échanges permettent aux participants d'exprimer leurs difficultés mais aussi confronter leurs pratiques. Ces groupes sont obligatoires pour certains salariés (TISF, aides à domicile et auxiliaires de vie sociales) et est étendu à l'ensemble des professionnels administratifs et cadres d'antenne.
- Un ancrage territorial qui permet de participer à différents événements (colloques, conférences)
- Le développement des compétences est également réalisé au travers de moments de coordination tels que les réunions d'équipe 1x/Mois et les réunions interne et interservices pour la mutualisation de connaissances

Les risques professionnels

- Les risques professionnels sont identifiés dans le livret d'accueil remis aux nouveaux salariés.
- Les bonnes pratiques en matière d'identification des risques et de prévention et d'adaptation y sont décrites.
- Les groupes d'analyse de la pratique mis en place dans le cadre du développement des compétences des salariés permet également de prévenir les risques professionnels : les participants y trouvent une écoute, une compréhension des pairs et du soutien.
- Une réunion de supervision est organisée au Siège pour les Responsables d'Entité Départementale tous les mois.
- Un dispositif de soutien psychologique, « Pro Consulte », est également disponible. Cette cellule d'écoute et de soutien prend la forme de téléconsultations gratuites 7J/7 et 24H/24.
- Le DUERP prend en compte les spécificités de chaque antenne et siège. Il réunit 1 fois par an les professionnels de chaque secteur d'activité pour sa réactualisation. Des priorités d'action sont élaborées à l'échelle de l'association.
- Depuis 2 ans, l'AFAD IDF travaille en collaboration avec la médecine du travail sur la QVCT. En 2021 un comité de pilotage a été constitué et une formation réalisée. En 2022, un questionnaire et a été élaboré et transmis à tous les professionnels. En 2023 un binôme de professionnels va être constitué afin d'animer des groupes pour illustrer les thématiques du questionnaire.
- Les Lois Auroux : groupe d'expression des salariés. Les questions font l'objet de réponses par la Direction Générale.
- La constitution d'un groupe de travail composé de : Directrice Générale, Directeur Administratif et Financier, Responsable des Ressources Humaines, Responsable d'Entité Départementale, afin d'approfondir et améliorer les relations de travail, de mieux collaborer entre le siège et les antennes.



Suivi de l'évaluation du salarié

L'entretien annuel d'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation a lieu tous les ans. Préalablement à l'entretien, le responsable hiérarchique du salarié transmet au salarié la grille d'entretien préparatoire salarié préalablement.

Cet entretien porte autant sur les qualités humaines et personnelles du salarié que sur les qualités professionnelles et techniques. Le Responsable Départemental rencontre le personnel de secteur et la Direction Générale rencontre l'ensemble du personnel du Siège et les Responsables Départementaux.

Les grilles d'entretien d'évaluation sont ensuite transmises au service RH.

L'entretien professionnel

Pour lui permettre d'être acteur de son évolution professionnelle, tout salarié de deux ans d'activité au sein de l'association bénéficie tous les deux ans, d'un entretien professionnel réalisé par son responsable hiérarchique. L'entretien professionnel a pour finalité de permettre à chaque salarié d'élaborer son projet professionnel à partir de ses souhaits d'évolution dans la structure, de ses aptitudes en tenant compte des besoins de la structure.

Cet entretien a pour finalité d'informer le salarié sur les dispositifs existants en matière de formation, d'ouvrir le dialogue sur ses souhaits d'évolution et de valider la faisabilité de son projet dans le cadre de la structure.

Le Responsable Départemental rencontre le personnel de secteur. La Direction Générale rencontre l'ensemble du personnel du Siège et les Responsables Départementaux. Les comptes rendus d'entretien sont transmis au service RH.

Temps de concertation et de coordination

Les réunions d'équipe mensuelles

Le Responsable d'entité départementale réunit mensuellement les professionnels d'intervention par catégories d'intervenants. Il s'agit en général d'établir le planning, diffuser des informations institutionnelles, évoquer certaines situations vécues au sein des familles et échanger autour des bonnes pratiques professionnelles.

Les réunions administratives

Hebdomadairement, la Direction Générale réunit le « Codir » composé des cadres du Siège pour faire le point sur les différents axes : l'activité, les finances, les ressources humaines, la qualité des services...

Une fois par mois, la Direction générale organise une réunion de coordination avec l'ensemble de l'équipe du Siège composée des membres du service administratif, paie et facturation.

Annuellement, la Directrice Générale Adjointe rencontre chaque responsable d'entité départementale afin d'évaluer les besoins en moyens humains et matériels pour préparer les demandes budgétaires N+1 de l'association.

Le Comité de pilotage

Une fois par mois, la Direction Générale réunit les Responsables d'entités départementales, la Responsable ressources humaines ainsi que la Responsable Administrative et Financière pour faire le point sur l'activité et échanger sur différents volets: la vie de l'association, les finances, les ressources humaines, les partenariats, les nouveaux projets, etc.

Un point qualité figure également à l'ordre du jour pour assurer le suivi du système qualité en place.

Réunions d'analyse des pratiques

Tous les professionnels d'intervention A.V.S et T.I.S.F mais aussi les administratifs RS et AT, se réunissent par corps professionnels mensuellement avec un psychologue intervenant extérieur pour échanger sur les situations. Ces temps favorisent la réflexion, ils permettent aux professionnels de prendre de la distance sur les situations complexes.

Dans cette même dynamique d'analyse et de réflexion appliquée aux problématiques de management, les Responsables d'entité départementale bénéficient de réunions mensuelles de « *supervision* » animées par un psychologue.

Vision Ressources Humaines par antenne

Une vision 2022 : Antenne du 75

L'équipe administrative est dans une période de transition, avec une réflexion menée pour répondre au mieux à l'accompagnement de familles en situation sociale de plus en plus complexe.

Concernant les AD/ADVF, le recrutement a été simplifié avec la création de la certification ADVF, qui correspond aux profils recherchés, avec une prise en compte salariale substantielle, dans le cadre de l'avenant 43 de la Convention Collective.

Comme l'ensemble des antennes et du secteur dans sa globalité, le recrutement de TISF diplômé(e)s et expérimenté(e)s reste un enjeu primordial, mais s'avère dans les faits compliqué, malgré la création du poste de « faisant fonction ».

Les effectifs spécifiques

- **Responsable entité départementale** : 1 ETP
- **Responsable de Secteur** : 3 ETP
- **Agent à domicile** : 10,10 ETP
- **Assistant de vie aux familles** : 4 ETP
- **TISF** : 17,12 ETP
- **Faisant fonction de TISF** : 5 ETP

Total des ressources présentes : 44 salariés (49,22 ETP)

Carence de poste :

- TISF : 1

Vision Ressources Humaines par antenne

Une vision 2022 : Antenne du 77

L'antenne de Seine-et-Marne bénéficie d'une équipe administrative stable qui joue un rôle important, notamment en s'impliquant pour l'accompagnement et la garantie de la sécurité des salariés du 77.

Depuis 3 ans, l'antenne recrute des diplômés Moniteur éducateur, EJE, auxiliaires de puériculture aux postes de Faisant Fonction TISF avec la mise en place d'un tutorat et l'inscription à la formation TISF de 14 jours.

Accompagnement des salariés :

- Suivis : au travers de leur entretien professionnel (tous les 2 ans)
- Accompagnés : notamment au travers de formations (95% des salariés ont suivi la formation « bientraitance »)

13% des intervenantes (TISF/AD) habitent hors du département mais près de 77% d'entre elles sont véhiculées.

Les effectifs spécifiques

- **Responsable antenne** : 1
- **Responsables de secteur** : 2
- **Assistant technique** : 1
- **Auxiliaire de vie sociale** : 13
- **TISF** : 16
- **Faisant fonction de TISF** : 4

Total des ressources présentes : 37 salariés

L'Humain au cœur de nos préoccupations

Une vision 2022 : Antenne du 78

L'antenne des Yvelines est soumise aux évolutions et aux enjeux du secteur.

L'enjeu du recrutement y est donc important, mais plus encore la stabilité et fidélisation des équipes : plus de 50% des équipes ont une ancienneté au sein de l'antenne de 4 ans au moins.

La thématique des risques y est un sujet capital, qu'ils soient inhérents à la vulnérabilité des usagers ou aux risques professionnels. L'antenne met donc en place différentes actions : sensibilisation des salariés à la bientraitance, procédure pour remonter les situations préoccupantes, évaluation annuelle du DUERP...

Les effectifs spécifiques

- **Responsable entité départementale : 1**
- **Responsables de secteur : 1**
- **Chargée d'évaluation : 1**
- **Auxiliaire de vie sociale : 1**
- **Agent à domicile : 7**
- **Employé à domicile : 1**
- **TISF : 6**
- **Faisant fonction de TISF : 6**

Total des ressources présentes : 24 salariés

Vision Ressources Humaines par antenne

Une vision 2022 : Antenne du 91

L'antenne est face à l'enjeu du recrutement, et souhaiterait attirer ses prochains candidats.

Les intervenantes interviennent dans des situations plus complexes (moins de présence des partenaires), il est important de leur apporter un accompagnement adapté. Des formations sur le handicap chez l'enfant, sur les violences intra-familiales ou encore sur la posture (prendre de la distance) semblent importantes pour accompagner ces évolutions.

En effet, l'antenne accorde une place importante au développement des compétences et la formation.

Les effectifs spécifiques

- **Responsable d'entité départementale** : 1
- **Responsables de secteur** : 2 **dont 1 cadre de secteur**
- **Assistant technique** : 1
- **Auxiliaire de vie sociale** : 6
- **Agent à domicile** : 6
- **TISF** : 21
- **Faisant fonction de TISF** : 4

Total des ressources présentes : 41 salariés

Vision Ressources Humaines par antenne

Une vision 2022 : Antenne PA/PH

L'équipe administrative est stable depuis de nombreuses années, mais va être amenée à évoluer avec le départ d'une RS.

Ce départ, couplé avec un manque d'activité qui perdure, rend nécessaire la réflexion autour d'une réorganisation.

La fusion envisagée avec un service de soins partenaire va également nous amener à faire évoluer nos pratiques, avec l'accueil de nouvelles professions.

Le recrutement reste une question primordiale, mais l'enjeu majeur reste celui de la relance de l'activité.

Les effectifs spécifiques

- **Responsable entité départementale** : 1
- **Responsables de secteur** : 3
- **Assistant de Direction** : 1
- **Personnel d'intervention** : 59

Total des ressources présentes : 64 salariés

Vision Ressources Humaines par antenne



Une vision 2022 : Antenne du 93

L'antenne fait face à différentes évolutions. D'abord, les enjeux liés au secteur (attractivité, difficultés de recrutement et de fidélisation) mais aussi à des évolutions sur leur territoire : les caractéristiques du public bénéficiaires changent, ce qui implique une évolution des pratiques et des compétences des intervenant(e)s.

Ainsi, le recrutement, la fidélisation et le développement des compétences y demeurent des enjeux majeurs.

Les effectifs spécifiques

- **Responsable entité départementale** : 1
- **Responsables de secteur** : 2
- **Assistant technique** : 1
- **Auxiliaire de vie sociale** : 2
- **Agent à domicile** : 11
- **Employé à domicile** : 1
- **TISF** : 17
- **Faisant fonction de TISF** : 2

Total des ressources présentes : 37 salariés

Vision Ressources Humaines par antenne

Une vision 2022 : Antenne du 95

L'antenne du 95 fait face aux évolutions de son environnement. Le public bénéficiaire est en proie à de profondes mutations (précarité, pathologies psychiques de plus en plus récurrentes...).

Cela implique un enjeu de suivi et d'accompagnement des ces salariés notamment à travers le développement des compétences pour la prise en compte de ces mutations.

Au niveau du recrutement, il s'agit de réussir à attirer les bons candidats, mais aussi de les fidéliser.

Les effectifs spécifiques

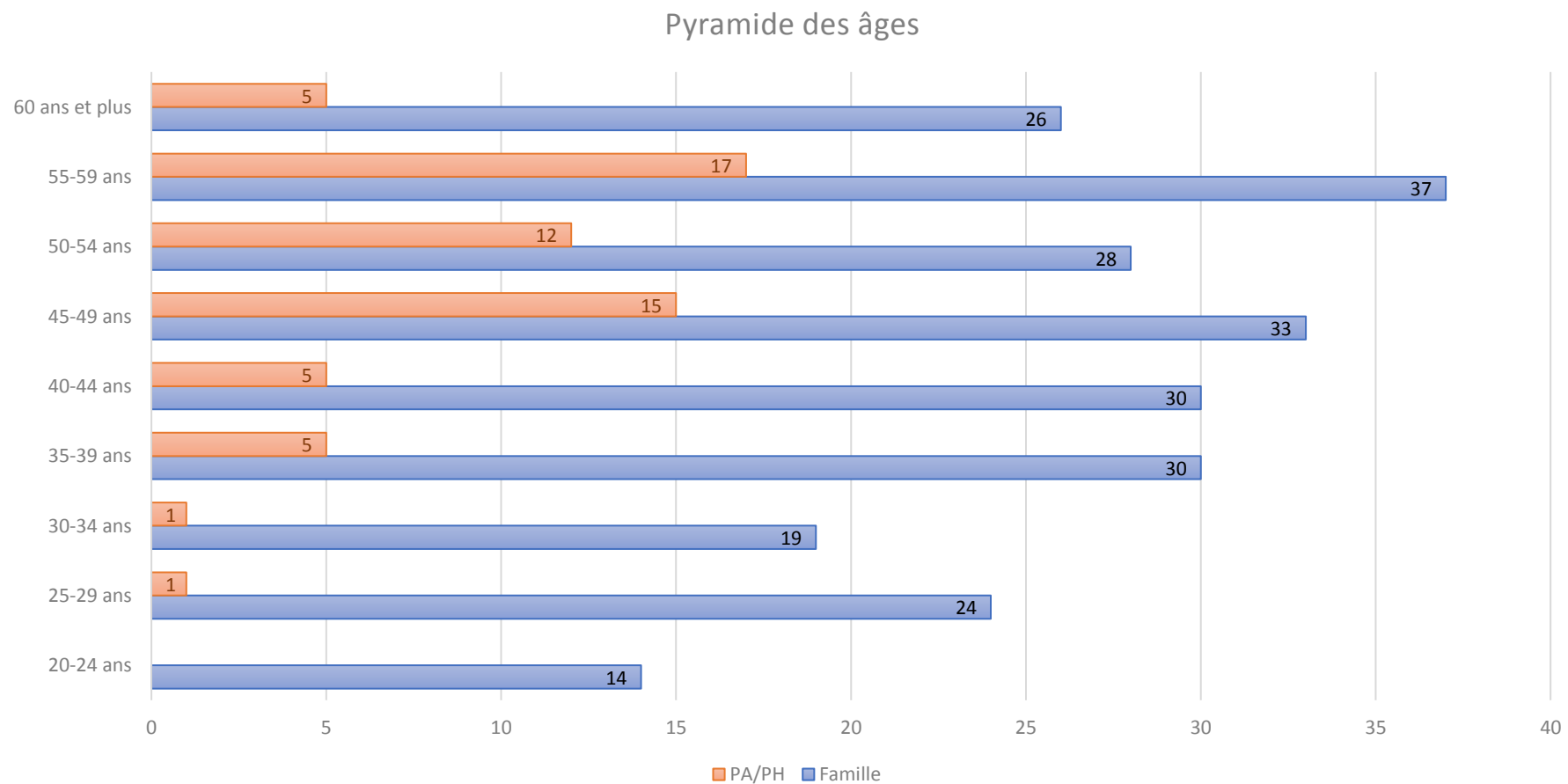
- **Responsable entité départementale** : 1
- **Responsables de secteurs** : 3
- **Auxiliaire de vie sociale** : 4
- **Agent à domicile** : 10
- **TISF** : 16
- **Faisant fonction de TISF** : 1

Total des ressources présentes : 35 salariés

L'Humain au cœur de nos préoccupations

Notre pyramide des âges

Nous remarquons une majorité de personnes de 55-59 ans tant pour les équipes de l'activité Familles (à hauteur de 15%) que PA/PH (28%). Les équipes tendent à être plus jeunes pour l'activité Familles (24% des équipes familles ont moins de 34 ans) que pour l'activité PA/PH (11% des équipes ont moins de 39 ans).

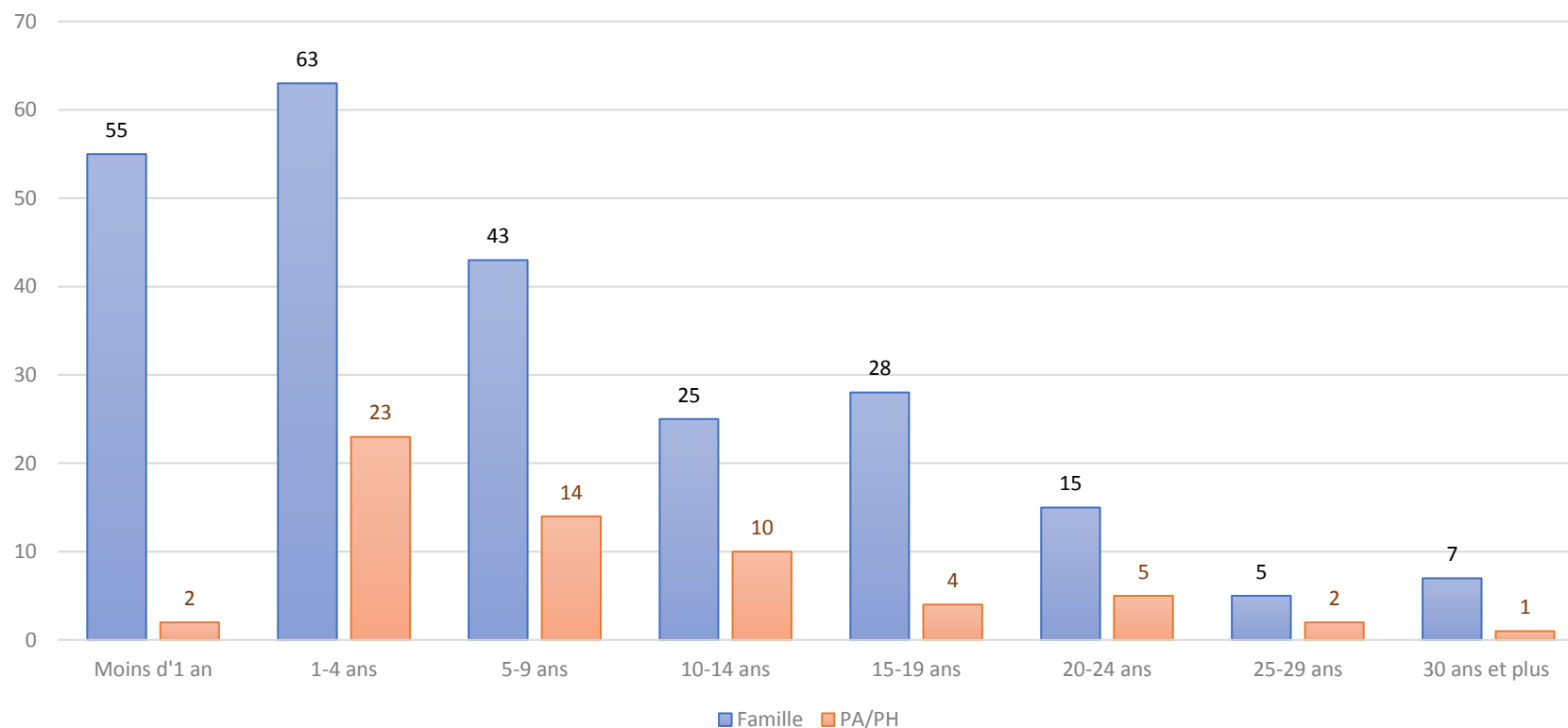


L'Humain au cœur de nos préoccupations

Ancienneté des équipes (Données au 31.12.2021)

Globalement, l'ancienneté des équipes est plutôt jeune : 22% des effectifs de l'activité Familles ont moins d'1 an d'ancienneté et près de 38% des effectifs de l'activité PA/PH ont un à 4 ans d'ancienneté. Il est cependant important de noter que malgré le turn-over présent sur le secteur, l'AFAD IDF a su recruter de nouveaux effectifs. L'association parvient également à fidéliser ses équipes : près de 33% des équipes Familles ont plus de 10 ans d'ancienneté ; ce chiffre est de 36% pour les équipes PA/PH.

Ancienneté des équipes



Nos ressources humaines



Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quelles sont nos ressources actuelles ? Quelles sont leurs besoins ? Quelles sont les évolutions du marché de l'emploi ? Comment renforcer la professionnalisation ? Comment garantir la fluidité de la communication ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'association.

- Renforcement ou développement de nos ressources
- Renforcement ou développement des compétences de nos équipes
- Renforcement ou développement de la communication interne

Conclusion suite à l'analyse

Nos forces

- Une équipe administrative et d'intervenants reconnue pour ses compétences par les partenaires
- Une équipe siège/antennes qui collabore et travaille en confiance
- Une capacité à recruter
- Des actions de formation et d'intégration performantes

Nos axes de progression

- Trouver de nouveaux canaux pour recruter
- Recentrer les missions des professionnels dans un environnement qui se complexifie
- Poursuivre notre politique QVCT
- Poursuivre la collaboration siège/antennes
- Développer notre communication interne
- Fidéliser les salariés



Comment maîtrisons-nous la Qualité ?



Notre politique

Toujours s'améliorer

La vocation de l'AFAD IDF est de contribuer à l'autonomie, au bien-être de chaque personne accompagnée tout au long de sa vie, sans discrimination et en toute humanité, en garantissant l'exercice des droits fondamentaux.

L'AFAD IDF inscrit son action dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos services en plaçant les familles et les personnes âgées au cœur de nos priorités.

Cet engagement se traduit en objectifs opérationnels afin d'adapter et d'améliorer sans cesse notre accompagnement aux besoins et attentes de chaque familles et personnes âgées.

LA QUALITE NOUS CONCERNE TOUS : Conseil d'Administration, Direction Générale, Responsables d'Entités Départementales, administratifs et intervenants qui œuvrent au quotidien auprès des personnes accompagnées.

L'Association affirme son engagement Qualité et celui de ses collaborateurs.

❖ Engagement auprès des personnes accompagnées



Sécuriser, équiper, former et fidéliser les salariés

Fédérer les salariés autour des valeurs de l'AFAD IDF

Coordonner et évaluer les interventions

❖ Des équipes de professionnels



Garantir les droits individuels et la participation des familles et des personnes âgées

Promouvoir leur autonomie et leur qualité de vie

L'utilisateur Acteur – Coauteur de son projet d'accompagnement personnalisé

❖ Dans un environnement sécurisant



Former à la Bienveillance et à la prévention des risques de maltraitance auprès des personnes vulnérables

Prévenir des risques professionnels et optimiser les conditions des travaux QVCT.

Renforcer la remontée d'information (réclamations, événements indésirables, questionnaires...) pour en faire ressortir des pistes d'amélioration

Notre politique d'optimisation et de développement durable



Toujours s'améliorer

L'AFAD IDF a traduit cette démarche de développement durable par quelques engagements clefs, dont l'implication sociale se trouve à travers :

Les enjeux économiques
Les enjeux sociaux
Les enjeux environnementaux

Cet engagement se traduit en objectifs opérationnels afin d'adapter et d'améliorer sans cesse cette démarche.

❖ Des achats toujours plus responsables (enjeux économiques)

- Favoriser les achats éco-responsables avec un impact réduit sur l'environnement (papeterie, mobilier de bureau, matériel informatique, produits d'hygiène...)
- Favoriser une Politique de maîtrise de la consommation de papier
- Apporter une attention particulière aux produits ménager utilisé (action auprès des familles/personnes âgées et professionnels, au domicile)
- Limiter les déchets et promouvoir le recyclage (matériel informatique, matériel de bureau...), tri sélectif (cartons, papier, cartouches d'encre...)

❖ Améliorer les conditions de travail (enjeux sociaux)

Améliorer le bien-être au travail des salariés (REF qualité et ressources humaines)

❖ Identifier les impacts de l'activité sur l'environnement

- Favoriser la dématérialisation pour réduire la consommation de papier
- Vérifier les consommations d'énergie et favoriser l'économie de ressources (éclairage, chauffage...)
- Favoriser les transports en commun (prise en charge de la carte Navigo entre 80 et 100%), éviter les déplacements (visio, télétravail...), sensibilisation à la conduite responsable...
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des familles/personnes âgées accompagnées: importance des écogestes (économies d'énergie, tri sélectif et recyclage).

RESSOURCES LIEES A LA LOI 2002-2



- **Un livret d'accueil**

Le livret d'accueil de l'utilisateur présente l'association, les valeurs, les missions et prestations proposées aux usagers et autres informations pratiques dont la charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

- **Un devis-contrat**

Ce document gratuit permet d'informer le futur bénéficiaire du prix et de la nature de la prestation en formalisant les éléments essentiels de la proposition retenue. Le devis-contrat est signé systématiquement avec l'utilisateur.

- **Projet d'intervention personnalisé**

Le PIP est élaboré en concertation avec le bénéficiaire et réévalué au fur et à mesure de l'accompagnement. C'est un outil de coordination qui vise à répondre à terme aux besoins et attentes de la personne / famille accompagnée. Le projet d'intervention personnalisé permet de s'assurer du consentement éclairé des bénéficiaires.

- **Une instance d'expression**

L'AFAD IDF garantit le droit d'expression des usagers tout au long de leur prise en charge pour leur permettre de s'exprimer sur le fonctionnement de la structure par le biais d'enquêtes annuelles de satisfaction ainsi que par l'enregistrement et le suivi de leurs éventuelles réclamations.

- **Un projet associatif et un projet de service**

Le projet associatif définit la vision et les valeurs défendues. Celui-ci permet d'avoir une vision du présent, mais aussi anticiper et préparer l'avenir de l'association.

Le projet de service décrit les services, l'organisation, le fonctionnement, les coordinations et l'évaluation.

- **Une charte des droits et libertés de la personne accueillie**

La charte mentionnée à l'article L311-4 du CASF est annexée au livret d'accueil et est affichée dans chacune des antennes.

- **Le règlement de fonctionnement**

Etabli pour 5 ans, il fixe les modalités de fonctionnement, qualifie les prestations et décrit les modalités d'évaluation notamment.

Maîtrise de la qualité : modalités et ressources



DISPOSITIFS QUALITE

- **Les logiciels métiers :**

APOLOGIC permet:

- d'élaborer le projet d'intervention personnalisé,
- D'enregistrer et de traiter les réclamations usagers,
- D'enregistrer les déclarations d'évènements indésirables,

AGEVAL permet:

- d'élaborer les évaluations interne en lien avec le référentiel HAS,
- D'élaborer et d'analyser les évènements indésirables,
- D'établir le DUERP
- D'élaborer et de suivre le Plan d'Action qualité

- **Le Comité de pilotage :**

Les membres du COPIL comprend : La Directrice Générale, la Directrice Générale adjointe, le DAF, la Responsable Ressources Humaines, des Directeurs Départementaux et une Responsable Qualité.

Le COPIL QUALITE a pour mission le pilotage de la démarche QUALITE, à savoir :

- **Déterminer et/ou valider les objectifs** à atteindre selon les décisions de la Revue Qualité annuelle, définir les priorités et orienter la démarche,
- **Assurer la cohérence entre les objectifs** de la démarche **et les actions menées,**
- **Valider les travaux accomplis,**
- **Soutenir la démarche,** veiller à la formation des acteurs, procurer les moyens à l'ensemble des projets,
- **S'assurer de l'atteinte des objectifs,**
- Prendre les **décisions** nécessaires à l'avancement du projet global,
- **Rendre compte de l'avancée des travaux** lors de la revue qualité annuelle et des 2 revues intermédiaires,
- **Piloter les évaluations**

- **Protection des données liées au RGPD (Règlement général sur la protection des données)**

Dans le cadre de son activité, l'AFAD IDF collecte et traite des données à caractère personnel. L'association intervient en tant que responsable du traitement de ces données. L'AFAD IDF veille à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent avoir accès à ces données.

Ces informations sont diffusées notamment au travers du livret d'accueil du salarié et du bénéficiaire. Ils sont notamment informés de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement de leurs données ainsi que la possibilité d'effectuer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Une adresse mail a également été créée et mise à disposition à cet effet.

- **Analyse de la pratique & réunion d'équipe pour l'amélioration continue**

Des points de coordination et d'échanges sont organisés entre les salariés par antenne. Des groupes d'analyse de la pratique sont organisés entre les professionnels intervenants. Ces échanges sont le moment de prendre de la hauteur sur leur activité, mutualiser les bonnes pratiques mais aussi apporter un soutien entre pairs.

Ces moments permettent aussi une bonne sensibilisation quant aux risques psychosociaux.

Notre qualité



Dans le cadre de la refonte du projet de service de l'AFAD IDF, nous avons analysé les données suivantes : Quels sont les moyens mis en œuvre pour garantir une dynamique d'amélioration continue ? Quels sont les résultats obtenus ? Quelles sont les évolutions en terme d'attentes des personnes accompagnées ? Comment gagner en efficience ? A la suite de cette analyse nous avons identifié des forces et des axes de progrès pour l'association.

- Renforcement ou développement de la qualité
- Renforcement ou développement notre gestion documentaire
- Renforcement ou développement l'évaluation de notre performance
- Renforcement ou développement la satisfaction des parties prenantes (personnes accompagnées, salariés, partenaires...)

Conclusion suite à l'analyse

Nos forces

- La politique qualité de la gouvernance est arrêtée et affichée
- L'engagement de la l'AFAD IDF dans la promotion de la bientraitance est instituée et diffusée
- Les outils de la loi 2002-2 sont établis, mis à jour régulièrement et diffusé
- Mise en place d'un plan d'action qualité par antenne
- Mise à jour du Projet associatif
- Mise en place d'une commission QVCT
- Mise à jour annuelle des DUERP par antennes départementales
- Acquisition d'un logiciel qualité pour optimiser le suivi et l'avance de la démarche qualité
- Le droit d'expression des bénéficiaires est garanti à travers le suivi des réclamations, la diffusion de l'enquête de satisfaction et sa participation au projet d'intervention personnalisé
- Mise en place d'une procédure d'enregistrement et de gestion des évènements indésirables.

Nos axes de progression

- Sensibiliser les professionnels à la démarche qualité
- Mettre en place un copil qualité trimestriel
- Mettre en place un suivi mensuel des plans d'action qualité des antennes
- Optimiser l'analyse et la gestion des réclamations pour nourrir le PAQ
- Finaliser les modes opératoires en cours de validation
- Sensibiliser l'ensemble des professionnels à la RGPD



Quel est notre contexte réglementaire ?



La réglementation encadrant nos interventions

L'activité de l'AFAD IDF est contrainte par un cadre réglementaire précis donc les principaux textes sont les suivants :

- Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- Code de la Santé Publique
- Arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales
- Loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie
- Décrets n° 2001-1084, 1085, 1086 du 20 novembre 2001 relatifs à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n° 2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée aidant l'usager à faire valoir ses droits
- Décret n° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement des établissements et services
- Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code l'Action Sociale et des Familles, partie réglementaire
- Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L. 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Journal officiel du 27 novembre 2004)
- Décret n° 2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire) relatives au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n° 2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale, pris pour l'application de l'article L. 312-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et modifiant ce code (partie réglementaire)
- Circulaire DGAS n° 2006-53 du 10 février 2006 relative aux dates de mise en œuvre des évaluations prévues par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux

La réglementation encadrant nos interventions

- Décret n° 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif au calendrier des évaluations et aux modalités de restitution des résultats des évaluations des établissements sociaux et médico-sociaux
- Décret n° 2012-147 du 30 janvier 2012 relatif aux conditions de prise en compte de la certification dans le cadre de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,
- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,
- Les articles 375 du Code Civil et suivants relatifs à la protection judiciaire des enfants,
- La loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action Sociale et Médico-Sociale
- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005
- L'article 223-6 du code pénal disposant que « Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »
- L'article 226-14 du code pénal relatif à la « levée » du secret professionnel en matière de privations, ou de sévices dont un professionnel a eu connaissance et qui ont été infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique. Tout professionnel qui porte à la connaissance des autorités administratives, médicales ou judiciaires un cas de maltraitance n'encourt aucune sanction pénale pour violation du secret professionnel.
- Les articles 434-1 et 434-3 du code pénal relatifs à l'obligation de signalement de mauvais traitements sur mineurs.
- L'article 313-24 du code de l'action sociale et des familles précisant que tout professionnel qui informe les autorités compétentes d'une situation de maltraitance n'encourt aucune sanction disciplinaire.
- La circulaire DGAS 5/2002-265 du 30 avril 2002 imposant aux responsables d'établissement de signaler aux autorités administratives les situations de maltraitance.
- L'article 44 du code de déontologie médicale qui précise que « lorsqu'un médecin discerne qu'une personne auprès de laquelle il est appelé est victime de sévices ou de privations, il doit mettre en œuvre les moyens les plus adéquats pour la protéger en faisant preuve de prudence et de circonspection. S'il s'agit d'un mineur de quinze ans ou d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique il doit, sauf circonstances particulières qu'il apprécie en conscience, alerter les autorités judiciaires, médicales ou administratives. »

La réglementation encadrant nos interventions

- La loi du 5 Mars 2007 concernant la réforme de la protection juridique des majeurs.
- L'arrêté du 8 Septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Le décret du 26 Novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de la prise en charge, prévu par l'article L.314-4 du CASF.
- Les arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur,
- Les recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM (HAS) notamment celles spécifiques au champ de la protection de l'enfance sur les thématiques suivantes : Bienveillance, Accompagnement à la santé, Prise en charge des troubles du comportement, Ouverture de l'établissement sur son environnement, etc.

Les bonnes pratiques professionnelles

- L'évaluation interne: repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes

- Le soutien des aidants non professionnels.
- Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage et accompagnement
- Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique
- Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes.
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service.
- Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile
- Instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement, les attentes de la personne et le projet personnalisé

A noter : Liste non exhaustive



Comment sera
suivi notre
projet ?



Le mode d'écriture et de révision

- L'écriture du projet de service a été le fruit d'une réflexion collective entre les différentes antennes et le Siège Social.
- L'AFAD IDF a pu bénéficier de 6 groupes de travail réunissant des représentants par antenne :
 - Analyse du territoire & ouverture - 6 Juillet 2022
 - Ressources Humaines et professionnalisation - 19 Septembre 2022
 - Maîtrise des interventions/Valeurs et Ethique - 17 Octobre 2022 (Familles)
 - Maîtrise des interventions /Valeurs et Ethique - 19 Octobre 2022 (PA/PH)
 - Maîtrise de l'organisation et de la qualité - 14 Novembre 2022
 - Stratégie, défis et orientations - 16 Février 2023



Les modalités de suivi dans le temps

Le projet de service n'a pas pour vocation d'être réécrit chaque année mais il sera évalué annuellement au travers de notre bilan qualité. C'est pourquoi nous avons défini des fiches actions afin de suivre le déploiement des actions et leur efficacité. Ce suivi sera effectué par le comité de pilotage qui a été mis en place lors de la conception de ce projet de service.

En fonction des évolutions du contexte, de la réglementation ou économique, nous serons susceptibles de repenser notre stratégie. A l'issue de la durée de validité de notre projet de service, un nouveau process d'écriture sera entrepris.





Quelles sont nos orientations stratégiques ?



Fiche outil n°1



Orientation associée	Renforcer notre visibilité sur le territoire				
Antenne	Toutes				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Développer notre attractivité auprès des partenaires 				
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications réalisées Augmentation de l'activité 				
Cibles	Les partenaires du médico-social Les familles	Échéance pour l'atteinte de la cible	1 an et tout au long des années	Pilote	Les RED du COFIL

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Identifier les partenaires avec qui nous aimerions travailler, nous ne travaillons plus etc.	Antennes	2023	2024
2	Définir les axes de développement prioritaires en matière de partenariat	Siège / Antennes	2024	2024
3	Renforcer notre plan de communication vers les partenaires	Siège / Antennes	2024	2027
4	Favoriser les échanges de bonnes pratiques sur les relations partenariales	Siège / Antennes	2024	2027
5	Développer notre activité PH : créer/renforcer nos liens avec la MDPH	Antenne PA/PH	2023	2027

Fiche outil n°2



Orientation associée	Poursuivre notre politique Qualité de Vie au Travail				
Antenne	Toutes				
Objectifs	Fidéliser nos équipes Renforcer le sentiment d'appartenance et le bien-être au travail Diminution du nombre d'arrêts de travail				
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du turn-over - Hausse de l'ancienneté de nos salariés - Epanouissement des salariés (enquête QVT) 				
Cibles	Les salariés	Échéance pour l'atteinte de la cible	2023 – 2027 en continu	Pilote	RH - RED

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Structurer notre approche de « soutien social des salariés »	RH / RED	2023	2027
2	Poursuivre l'accompagnement et la soutien des équipes terrains	RED	2023	2027
3	Rompres l'isolement des intervenant(e)s	RED	2023	2027
4	Intégration des salariés administratifs et terrain	RH / RED	2023	2027
5	Poursuivre l'action de la commission QVCT	RH / QUALITE / RED	2023	2027
6	Etablir un plan d'action pour le DUERP	RH / QUALITE / RED	2023	2027
7	Etablir une procédure « accueil des stagiaires »	RH / QUALITE / RED	2023	2027

Fiche outil n°3



Orientation associée	Renforcer notre attractivité				
Antenne	Toutes				
Objectifs	Attirer de nouveaux candidats				
Indicateurs	Nombre de recrutements Turn-over				
Cibles	Candidats au postes	Échéance pour l'atteinte de la cible	2023 - 2027	Pilote	RH

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Renforcer nos canaux de communication et de diffusion pour capter de nouveaux candidats	RH	2023	2024
2	Identifier les profils à cibler	RH / RED	2023	2024
3	Travailler sur le discours auprès des candidats afin de mettre en avant les forces de l'association	RH / RED	2023	2024
4	Partenariat IRTS/Pôle Emploi	RH / RED	2023	2027
5	Poursuivre l'accueil des stagiaires	RH / RED	2023	2027
6	S'investir auprès des écoles de formation	RH / RED	2023	2027

Fiche outil n°4



Orientation associée	Poursuivre la professionnalisation de nos équipes terrains				
Antenne	Toutes				
Objectifs	Adapter nos pratiques à notre environnement et nos bénéficiaires				
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations / sensibilisations / diplômes obtenus 				
Cibles	Les salariés	Échéance pour l'atteinte de la cible	2023 - 2027	Pilote	

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Continuer de former et sensibiliser les intervenant(e)s à l'accompagnement de profils spécifiques (autisme, maladie psychique....)	RH / RED	2023	2027
2	Poursuite de l'accueil et Accompagnement des contrats de professionnalisation	RH / RED	2023	2027
3	S'investir dans les écoles de TISF (site qualifiant)			
4	Accompagnement à la VAE	RH / RED	2023	2027

Fiche outil n°5



Orientation associée	Continuer de gagner en efficacité et garantir l'acceptation des personnes			
Antenne	Toutes			
Objectifs	Améliorer la qualité de nos prestations			
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des arrêts d'accompagnement Baisse des sans suite après contact du bénéficiaire 			
Cibles		Échéance pour l'atteinte de la cible		Pilote

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Fluidifier la phase d'accueil téléphonique	RED / RS	2023	2027
2	Renforcer et/ou formaliser un plan de continuité administratif	Siège / RED	2023	2027
3	Mise à jour et validation de la bonne utilisation des fiches missions	RED / RS	2023	2027
4	Mise à jour des projets personnalisés d'intervention (ASE) 1 fois par mois	RED / RS	2023	2027
5	Projet individualisé « Etoile des familles »	RED / RS	2023	2027

Fiche outil n°6



Orientation associée	Poursuivre la professionnalisation de nos équipes terrains			
Antenne	Antenne PA/PH			
Objectifs	Adapter nos pratiques à notre environnement et nos bénéficiaires			
Indicateurs	• Nombre de formations / sensibilisations		• Qualité des accompagnements	
Cibles		Échéance pour l'atteinte de la cible		Pilote

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Continuer de former et sensibiliser les intervenant(e)s à l'accompagnement de profils spécifiques (Alzheimer, maladie psychique....)	RH / PAPH / QUALITE	2023	2027
2	Développer notre activité PH : former/sensibiliser les équipes aux publics en situation de handicap	RH / PAPH / QUALITE	2023	2027

Fiche outil n°7



Orientation associée	Continuer de garantir l'accompagnement des personnes			
Antenne	Antenne PA/PH			
Objectifs	Améliorer la qualité de nos prestations S'assurer du bon déroulement de l'évaluation Augmenter le nombre de réévaluations annuelles			
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat Evaluation • Nombre de réévaluations / an 			
Cibles		Échéance pour l'atteinte de la cible		Pilote

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Mise à jour et validation de la bonne utilisation des fiches missions	RED / RS	2023	2027
2	Etudier la possibilité de faire monter en compétences certaines intervenantes pour qu'elles puissent réaliser des évaluations/réévaluations à domicile	RED / RS / RH / QUALITE	2023	2027
3	Réaliser l'auto-évaluation sur la base du référentiel HAS	RED / RS / RH / QUALITE	2023	2027

Fiche outil n°8



Orientation associée	Améliorer la démarche continue de notre politique qualité			
Antenne	Toutes			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'une politique qualité structurante - Renforcer la culture qualité au sein de l'AFAD IDF 			
Indicateurs	Satisfaction des usagers Nombre de documents mis à jour			
Cibles		Échéance pour l'atteinte de la cible		Pilote

N°	Action à entreprendre	Services impliqués	Début	Fin
1	Réaliser l'auto-évaluation sur la base du référentiel HAS	RED / RH / QUALITE	2023	2027
2	Déployer le logiciel Qualité AGEVAL et se l'approprier	RED / RH / QUALITE/ SIEGE	2023	2027
3	Mise en place de réunions administratives pour nourrir les pratiques	SIEGE / RH	2023	2027
4	Sensibiliser l'ensemble des professionnels à la RGPD + la Qualité	RED / RH / QUALITE / SIEGE	2023	2027
5	Mettre en place un copil qualité trimestriel	RED / RH / QUALITE	2023	2027
6	Mettre en place un suivi mensuel des plans d'action qualité des antennes	RED / RH / QUALITE	2023	2027
7	Optimiser l'analyse et la gestion des réclamations pour nourrir le PAQ	RED / RH / QUALITE	2023	2027
8	Finaliser les modes opératoires en cours de validation	RED / RH / QUALITE	2023	2027